

Industrie Canada
Rapport sur le rendement

**Pour la période se terminant
le 31 mars 2007**



Ministre de l'Industrie

Table des matières

Section 1	Survol du Ministère	1
1.1	Message du ministre	1
1.2	Déclaration de la direction	3
1.3	Renseignements sommaires	5
1.4	Renforcement des pratiques de gestion à Industrie Canada	7
1.5	Rendement ministériel global.....	10
Section 2	Analyse des activités de programme par résultat stratégique	19
2.1	Un marché équitable, efficace et concurrentiel.....	19
2.1.1	Secteur de la politique — Marché.....	20
2.1.2	Secteur des opérations — Marché	22
2.1.3	Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — Marché.....	26
2.1.4	Bureau de la consommation — Marché	29
2.1.5	Bureau de la concurrence — Marché	32
2.1.6	Office de la propriété intellectuelle du Canada — Marché	35
2.2	Une économie innovatrice	37
2.2.1	Secteur de la politique — S-T et innovation	38
2.2.2	Secteur de l'industrie — S-T et innovation	40
2.2.3	Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — S-T et innovation	44
2.2.4	Centre de recherches sur les communications Canada — S-T et innovation.....	45
2.2.5	Partenariat technologique Canada — S-T et innovation	48
2.3	Industrie concurrentielle et collectivités durables	50
2.3.1	Secteur de la politique — Développement économique.....	51
2.3.2	Secteur des opérations — Développement économique	54
2.3.3	Secteur de l'industrie — Développement économique.....	58
2.3.4	Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — Développement économique.....	62
Section 3	Renseignements supplémentaires	65
3.1	Tableaux financiers récapitulatifs	65
3.2	Frais d'utilisation	74
3.3	Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations	84
3.4	Stratégie de développement durable.....	86

Section 4	Autres sujets d'intérêt	89
4.1	Article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	89
4.2	Organigramme d'Industrie Canada.....	90
4.3	Changements organisationnels au sein d'Industrie Canada	91
4.4	Changements à l'appareil gouvernemental	91
Section 5	Information accessible en ligne (format html seulement)	93
5.1	Liste des tableaux accessibles en ligne.....	93
5.1.1	Tableau sommaire des priorités par résultat stratégique	
5.1.2	Renseignements supplémentaires sur les frais d'utilisation (tableau B)	
5.1.3	Progrès accomplis au regard du Plan de réglementation du Ministère	
5.1.4	Renseignements sur les dépenses de projets	
5.1.5	Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	
5.1.6	Subventions conditionnelles (fondations)	
5.1.7	Initiatives horizontales	
5.1.8	États financiers du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	
5.1.9	États financiers du ministère de l'Industrie	
5.1.10	Achats et marchés publics	
5.1.11	Service axé sur le client	
5.1.12	Politiques sur les voyages	
5.1.13	Réservoirs de stockage	
5.2	Renseignements sur les résultats pour les activités de sous-programme et de sous-sous-programme par résultat stratégique	93
5.2.1	Un marché équitable, efficace et concurrentiel	
5.2.2	Une économie innovatrice	
5.2.3	Industrie concurrentielle et collectivités durables	
Annexe		95
Index		97

Section 1

Survol du Ministère

1.1 Message du ministre



Je suis heureux de vous présenter le *Rapport sur le rendement* d'Industrie Canada pour 2006-2007.

Mon but à titre de ministre de l'Industrie et l'une des principales priorités du nouveau gouvernement du Canada consistent à maintenir la vitalité du contexte économique au pays pour favoriser ainsi la prospérité des Canadiens au sein de l'économie mondiale. Nous sommes témoins d'importants changements sur le marché mondial. Les nouveaux accords commerciaux, les percées technologiques et l'émergence de pays en développement font tous partie de la réalité des affaires d'aujourd'hui. Le Canada doit rester à la hauteur.

Mon mandat consiste en partie à aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels. Nous voulons que nos industries poursuivent leur essor et que l'ensemble de la population canadienne continue de bénéficier d'un niveau de vie parmi les plus élevés du monde.

À cette fin, le gouvernement s'est engagé à maintenir l'équité, l'efficacité et la compétitivité du marché — un marché qui stimule les investissements, ouvre la voie à une productivité accrue et favorise l'innovation. Nous misons davantage sur les forces du marché et ne faisons appel à la réglementation qu'en cas de nécessité absolue. Nos politiques ont permis de tirer des activités de recherche de nouveaux produits et de nouvelles façons de faire des affaires. En outre, nous mettons tout en œuvre pour sensibiliser l'industrie canadienne aux pratiques favorisant un développement durable, en mettant l'accent sur leurs retombées sociales, environnementales et économiques.

Au cours du dernier exercice, le Ministère et le portefeuille de l'Industrie ont réalisé de nets progrès dans plus d'un domaine, notamment les télécommunications, les sciences et la recherche appliquée, le secteur manufacturier, la petite entreprise, la protection des consommateurs, les brevets et le droit d'auteur, le tourisme et le développement économique.

Industrie Canada et 10 autres organismes, sociétés d'État et organes quasi judiciaires forment le portefeuille de l'Industrie. Ensemble, ces organisations contribuent à assurer le développement industriel, scientifique et économique du Canada et à maintenir sa compétitivité sur le marché mondial.

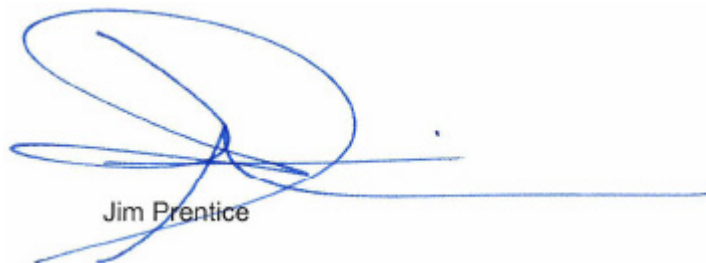
Le Ministère a déployé maints efforts tout au long de l'exercice pour atteindre ses objectifs, et d'importants progrès en ont découlé dans plusieurs domaines :

- Nous avons pris des mesures pour moderniser les cadres du marché. Dans le secteur des télécommunications par exemple, nous avons allégé la réglementation pour miser dans une mesure beaucoup plus grande sur les forces du marché. Nous examinons et mettons à jour notre régime de propriété intellectuelle, puis nous contribuons, en collaboration étroite avec nos partenaires provinciaux, à un ambitieux projet d'accord sur le commerce intérieur portant sur la mobilité de la main-d'œuvre.
- Nous avons collaboré avec le ministère des Finances Canada en vue d'élaborer une nouvelle stratégie des sciences et de la technologie, une stratégie conçue pour créer un milieu propice aux affaires qui encourage le secteur privé à innover et qui sert à guider l'investissement stratégique des fonds publics.

- Nos efforts visant à appuyer la création et la commercialisation du savoir ont été mis en lumière grâce aux nouvelles initiatives portant sur le secteur manufacturier, les marchés publics, le développement durable, l'énergie renouvelable, la nanotechnologie et la biotechnologie. Nous avons par ailleurs annoncé que nous allons appuyer de façon soutenue l'exploitation et le développement du réseau de recherche avancée de CANARIE Inc., à l'aide d'une subvention de 120 millions de dollars sur cinq ans.
- Nous avons fait avancer plusieurs initiatives pour aider les entreprises à demeurer concurrentielles et les Canadiens, à acquérir les compétences considérées comme très importantes par les entreprises novatrices en croissance. Nous investissons dans des projets de technologies de l'information et des communications et allégeons, par l'intermédiaire de PerLE, le fardeau réglementaire et de la paperasserie imposé aux entreprises canadiennes.
- Le développement durable constitue une part importante de l'économie actuelle, c'est pourquoi nous collaborons avec les Canadiens afin de sensibiliser les industries, institutions et collectivités canadiennes à la responsabilité sociale des entreprises et aux pratiques favorisant un développement durable.

Nous avons beaucoup accompli au cours de l'exercice. À l'aide d'*Avantage Canada* — le plan économique à long terme du gouvernement — qui nous a servi de guide, nous avons fait de grands pas en vue d'atteindre bon nombre de nos objectifs les plus importants. Nous continuerons de mettre l'accent sur ces objectifs en vue de créer les conditions propices à une économie forte — des conditions auxquelles s'attendent les Canadiens et qu'ils méritent bien.

Le ministre de l'Industrie,



Jim Prentice

1.2 Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) de 2006-2007 d'Industrie Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du Ministère approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Le sous-ministre,



Richard Dicerni

AUG 29 2007

Date

1.3 Renseignements sommaires

Mandat d'Industrie Canada

Industrie Canada tient son mandat de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, qui investit le Ministère d'un mandat général portant sur de nombreux domaines de l'économie canadienne, notamment l'industrie et la technologie, le commerce, les télécommunications, les sciences, la consommation, la concurrence, la faillite et l'insolvabilité, les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce, les dessins industriels et topographies de circuits intégrés, les investissements, les petites entreprises, le tourisme et le développement économique régional de l'Ontario.

L'objectif du Ministère est de rendre les Canadiens plus productifs et concurrentiels dans l'économie mondiale, ce qui à terme rehaussera le niveau de vie et améliorera la qualité de vie au pays. Grâce aux politiques, aux programmes et aux services qu'il élabore, met en œuvre et exécute, Industrie Canada contribue à créer une économie dynamique et novatrice qui :

- procure aux Canadiens des emplois plus nombreux et mieux rémunérés;
- favorise la croissance de l'économie grâce à l'amélioration soutenue de la performance sur le plan de la productivité et de l'innovation;
- donne aux entreprises, aux consommateurs et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel;
- intègre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux des Canadiens.

Pour en apprendre davantage sur les activités d'Industrie Canada, consultez le site Web du Ministère, à www.ic.gc.ca.

Résultats stratégiques d'Industrie Canada

Industrie Canada s'emploie à stimuler la croissance et à procurer aux Canadiens des emplois de qualité et bien rémunérés grâce aux trois résultats stratégiques présentés ci-après :

Tableau 1.0 Résultats stratégiques d'Industrie Canada

Résultats stratégiques	Description
Un marché équitable, efficace et concurrentiel	Un marché qui protège les intérêts des entreprises et des consommateurs, impose un fardeau réglementaire minimal et stimule une concurrence équitable.
Une économie innovatrice	Une économie qui se dote des outils requis pour soutenir la concurrence internationale en appuyant la création de connaissances et leur valorisation sous la forme de produits et de procédés nouveaux.
Industrie concurrentielle et collectivités durables	Une industrie canadienne qui peut soutenir la concurrence à l'échelle internationale pour ce qui est de ses ressources et de ses clients, et des collectivités qui utilisent leurs ressources à l'appui de la prospérité de leurs habitants sans nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Structure de gouvernance d'Industrie Canada

Le ministre de l'Industrie est chargé de l'exécution du mandat d'Industrie Canada. Par l'intermédiaire des organismes, des directions générales, des directions et des secteurs, ainsi que du portefeuille de l'Industrie, le ministre de l'Industrie exerce sa compétence en ce qui concerne des questions stratégiques relatives aux domaines suivants : industrie; commerce; sciences; consommation; sociétés par actions et valeurs mobilières; concurrence et restrictions au commerce, y compris les fusions et les monopoles; faillite et insolvabilité; propriété intellectuelle; télécommunications; investissement; petites et moyennes entreprises (PME); et développement économique régional du Canada.

Le sous-ministre et le sous-ministre délégué principal se partagent la responsabilité de la gestion d'Industrie Canada. Ils offrent une orientation stratégique et font en sorte d'assurer une saine gestion afin que le Ministère contribue de façon efficace à la réalisation des priorités du gouvernement, et que son large éventail d'activités soit bien coordonné et produise des résultats concrets.

D'un point de vue pratique, la structure de gouvernance d'Industrie Canada est caractérisée sur le plan fonctionnel par des comités que l'on retrouve tant au niveau du personnel d'exécution qu'à celui de la haute direction du Ministère. Ces comités assurent une supervision dans plusieurs domaines et y exercent un pouvoir décisionnel, notamment en ce qui a trait à la politique, aux acquisitions et à la passation de marchés.

Plus précisément, Industrie Canada dispose de plusieurs comités de la haute direction qui œuvrent à l'appui des dirigeants et, au bout du compte, du ministre. Ces comités permettent l'élaboration et l'exécution de politiques et de programmes, et ils supervisent la gestion d'un appareil ministériel complexe. La structure des comités est de nature traditionnelle, avec une répartition en trois volets : les opérations (Comité de gestion), les politiques (Comité supérieur des politiques) et une supervision indépendante (Comité de vérification et d'évaluation). Ces trois comités fournissent des avis au Comité de la haute direction, qui appuie le sous-ministre et le sous-ministre délégué principal dans l'exercice de leurs responsabilités de gestion au sein du Ministère. Cette structure assure une orientation stratégique et une supervision qui facilitent l'obtention des trois résultats stratégiques du Ministère.

Contexte d'exploitation d'Industrie Canada en 2006-2007

En 2006-2007, l'économie canadienne est demeurée vigoureuse, malgré l'appréciation continue du dollar canadien, la hausse des coûts de l'énergie et une concurrence accrue de la part des économies émergentes. La conjoncture internationale s'est caractérisée par des frontières floues, des chaînes d'approvisionnement interdépendantes et une volatilité extrême des capitaux, les investisseurs étant en quête des meilleurs rendements. Dans ce contexte, le Canada devait veiller à avoir en place les cadres nécessaires pour appuyer l'avantage concurrentiel des entreprises canadiennes.

Parmi les cinq priorités inscrites au budget fédéral de 2006, mentionnons l'engagement de créer de nouveaux débouchés pour les Canadiens en abaissant les impôts, en récompensant l'effort et en faisant du Canada un lieu privilégié pour faire des affaires. Le budget de 2006 annonçait également que le gouvernement mettrait en place un programme à large assise à l'appui d'une productivité et d'une compétitivité accrues; que le ministre de l'Industrie, en concertation avec le ministre des Finances, élaborerait une stratégie des sciences et de la technologie; et que le gouvernement étudierait des solutions pour alléger le fardeau de la paperasserie pesant sur les petites entreprises.

C'est dans cette ligne de pensée que le ministre des Finances, en novembre 2006, a publié *Avantage Canada — Bâtir une économie forte pour les Canadiens*. Ce plan économique réitérait l'engagement d'élaborer une stratégie fédérale des sciences et de la technologie; annonçait un nouvel engagement consistant à appuyer la suppression des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre sur le marché intérieur, un plus grand soutien à l'excellence dans le domaine de la recherche et une meilleure harmonisation entre la capacité de recherche des

établissements d'enseignement postsecondaire et les besoins des entreprises; et demandait une réduction de 20 p. 100 du fardeau réglementaire pesant sur les entreprises canadiennes. Globalement, ces conditions ont créé un contexte d'exploitation dynamique pour Industrie Canada.

Ressources humaines et financières d'Industrie Canada

Tableau 1.1 Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 357,7 \$	1 389,0 \$	1 189,7 \$

Tableau 1.2 Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévus	Réels	Différence
6 104	5 521	583

1.4 Renforcement des pratiques de gestion à Industrie Canada

En 2006-2007, Industrie Canada a renforcé ses pratiques de gestion ministérielle comme il s'était engagé à le faire, et il a utilisé le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) en tant qu'outil pour mettre de l'avant ses priorités de gestion. Le CRG est structuré en fonction de dix éléments clés qui, ensemble, définissent la gestion et déterminent les attentes au chapitre de la qualité de la gestion au sein d'un ministère ou d'un organisme. L'efficacité des pratiques de gestion des ministères et organismes est évaluée chaque année grâce à la grille d'évaluation du CRG.

À la suite du dernier cycle d'évaluation selon le CRG effectué par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), Industrie Canada a, globalement, amélioré ses résultats par rapport à l'évaluation de l'année précédente. De l'avis du SCT, le Ministère a d'ailleurs fait des progrès dans tous les domaines considérés comme des priorités de gestion pour 2006-2007. Industrie Canada continuera à utiliser l'information contenue dans l'évaluation selon le CRG, y compris les priorités de gestion mises en évidence pour 2006-2007 afin de renforcer encore ses pratiques de gestion.

On trouvera ci-après un compte rendu détaillé des progrès d'Industrie Canada en ce qui a trait à ses priorités de gestion.

Mise en œuvre de la Loi fédérale sur la responsabilité

La *Loi fédérale sur la responsabilité*, qui a reçu la sanction royale le 12 décembre 2006, reflète l'engagement du gouvernement du Canada à privilégier la responsabilité parmi ses membres. Industrie Canada a travaillé avec le portefeuille du Conseil du Trésor et d'autres ministères et organismes pour faire en sorte que les mesures liées à la *Loi fédérale sur la responsabilité* et au Plan d'action connexe soient en place. Il y a lieu de faire état de certains progrès :

- nomination d'un cadre supérieur pour la divulgation interne d'information concernant les actes fautifs et maintien du Comité consultatif sur la divulgation interne;
- examen des ententes de financement du Ministère de façon à satisfaire les nouvelles exigences en vertu de la *Loi fédérale sur la responsabilité* et examen des pratiques du Ministère concernant les enquêtes d'opinion publique, l'enregistrement des lobbyistes, les exigences relatives aux agents comptables et les plans de communication.

En outre, le Comité de vérification interne d'Industrie Canada s'est assuré que la capacité de vérification interne du Ministère répondait à ses besoins et que le Ministère était en mesure de mener efficacement l'évaluation de ses programmes tous les cinq ans, comme l'exige la *Loi fédérale sur la responsabilité*.

En ce qui a trait aux valeurs et à l'éthique, Industrie Canada a entrepris des initiatives propres à favoriser une culture des valeurs et de l'éthique et à informer les employés de leurs responsabilités en leur offrant notamment une formation sur le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique. Depuis novembre 2004, le Ministère a offert plus de 80 séances, auxquelles un total de 1 600 employés ont participé. En outre, le Ministère a commencé à mettre en œuvre la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (LPPFDAR), comme le prescrit la *Loi fédérale sur la responsabilité*.

Intégration de la planification des ressources humaines et des activités

En avril 2006, Industrie Canada a achevé son premier cycle de planification intégrée des ressources humaines. En conséquence, pratiquement toutes les organisations au sein du Ministère ont présenté un plan de dotation d'une année. Certaines sont même allées plus loin et ont présenté un plan stratégique des ressources humaines couvrant deux ou trois ans, intégré à leur plan d'activités. Globalement, les gestionnaires d'Industrie Canada ont progressé dans la voie d'une planification intégrée des ressources humaines, des finances et des activités. Par exemple, le Ministère a davantage eu recours à un processus de dotation collective pour gérer un bassin de personnes de talent de façon à assurer l'efficacité de la dotation, le maintien de l'effectif, le perfectionnement et la relève. Comme l'indique le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2006-2007, assurer l'intégrité des données fournies aux gestionnaires à l'appui de leur planification des ressources humaines a été l'un des plus grands défis de la mise en œuvre d'un processus structuré de planification des ressources humaines à Industrie Canada. Pour y parvenir, le Ministère a procédé par étapes afin de régler le problème d'intégrité des données qui limite à l'heure actuelle l'actualité et la fiabilité des rapports fondés sur le Système de gestion des ressources humaines. Par exemple, un bureau des projets a été créé au sein de la Direction générale des ressources humaines pour collaborer avec une autre équipe interne chargée de la collecte des données et assurer la coordination afin de s'attaquer aux problèmes de l'intégrité des données (saisie de données incomplètes, erreurs ou retards dans la saisie). Un comité de direction composé des directeurs des ressources humaines a également été mis sur pied pour assurer l'orientation et la supervision des activités relatives à l'intégrité des données.

Par ailleurs, de nouveaux outils de planification intégrée des ressources humaines ont été élaborés en novembre 2006. Cette panoplie complète comprend des aides à la planification, des modèles et des lignes directrices permettant une planification intégrée pour la dotation, les langues officielles, l'équité en matière d'emploi, ainsi que la gestion de l'apprentissage et de la relève.

Modernisation des initiatives de dotation

Pour répondre aux besoins de formation des spécialistes de la dotation, Industrie Canada a mis sur pied en 2006-2007 un programme de perfectionnement s'adressant aux conseillers en dotation, qui comprend un module de formation pour les conseillers eux-mêmes et pour les adjoints en dotation. Comme par le passé, la formation est assurée par les chefs de la dotation. Industrie Canada a aussi élaboré et mis en œuvre un cadre de surveillance de la dotation en 2006-2007. Chaque trimestre, des activités de surveillance de la dotation, tant qualitatives que quantitatives, ont été menées à bien et ont fait l'objet d'un rapport à la haute direction rendant compte également des questions préoccupantes et des tendances. L'examen du cadre de la dotation a donné lieu à une analyse des politiques, des lignes directrices, de la subdélégation et de la responsabilisation, que l'on a modifiées au besoin au cours de cette période pour se conformer aux nouvelles exigences de la Commission de la fonction publique du Canada ou pour mieux répondre aux besoins du Ministère.

Industrie Canada compte poursuivre la modernisation de ses initiatives de dotation. En 2007-2008, le Ministère devrait disposer de produits personnalisés pour répondre aux besoins d'information des employés et aux besoins de formation des gestionnaires, des spécialistes des ressources humaines et de leurs adjoints. Il adoptera intégralement ces produits (p. ex., offrir des séances de formation) au cours de l'exercice 2008-2009. En 2007-2008 et en 2008-2009, pour renforcer la modernisation, le Ministère continuera par ailleurs d'envoyer ses spécialistes des ressources humaines suivre divers cours de formation offerts par l'École de la fonction publique du Canada.

Outils et orientation par l'intermédiaire du Bureau de la prévention et du règlement rapide des conflits

Depuis sa création en 2005, le Bureau de la prévention et du règlement rapide des conflits offre des ateliers et des services concernant la gestion des conflits (encadrement, facilitation et médiation) dont bénéficie Industrie Canada. Le Bureau a également mis sur pied un réseau constitué d'agents négociateurs, de gestionnaires et de spécialistes des ressources humaines ayant participé à des ateliers de formation en résolution de conflits pour acquérir les compétences de base en encadrement qui les aideront à gérer plus efficacement les conflits en milieu de travail.

En 2006-2007, le Bureau a assuré des services à 54 clients (de tous les secteurs) qui, dans la majorité des cas (56), avaient trait à l'encadrement en résolution de conflits. En outre, huit ateliers sur la gestion de conflits ont été offerts au sein du Ministère. Le Bureau mettra en chantier plusieurs projets pour accroître la sensibilisation à la gestion des conflits et la capacité interne du Ministère à ce chapitre, notamment par des formations et la communication. Les progrès seront mesurés au moyen des composantes d'évaluation de ces projets.

Maintien d'un solide cadre d'intendance

Industrie Canada a assuré le maintien d'un solide cadre d'intendance et la conformité à ce cadre en élaborant ou en perfectionnant les outils et techniques de gestion des ressources et en renforçant les pratiques de gestion en matière de technologie de l'information. Pour améliorer l'information de gestion et le soutien à la décision à tous les niveaux et rendre plus efficaces les décisions de gestion horizontale et de réaffectation prises afin de financer les priorités ministérielles, de nouveaux rapports de gestion intégrée ont été élaborés. Industrie Canada a aussi déployé un outil de prévision de la rémunération à tous les échelons du Ministère, assorti de données ministérielles validées sur la rémunération, pour prévoir avec exactitude les besoins en la matière et faciliter une prise de décision éclairée au niveau de la direction.

Le cadre de contrôle de gestion mis en place à l'appui de la supervision du processus de vérification des comptes s'inscrit dans la même veine. Après avoir mis en évidence les lacunes dans les contrôles internes et y avoir remédié, le Ministère a mis en place un nouveau régime de rapports fonctionnels, qui a été inauguré à l'échelle de l'organisation.

En ce qui concerne la gestion de projets, Industrie Canada a mis en œuvre un système de prévention pour les marchés. Par exemple, les contrats à fournisseur unique de plus de 25 000 \$ doivent être examinés par le Comité des programmes et services et impérativement ratifiés par l'agent principal des finances du Ministère chargé du processus concurrentiel. Parallèlement, Industrie Canada a progressé dans l'élaboration d'un cadre de gestion intégrée des risques et travaille à déterminer les prochaines étapes pour mener des activités connexes de gestion des risques.

1.5 Rendement ministériel global

Rattacher le *Rapport sur les plans et les priorités* d'Industrie Canada au *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR)

Dans le but d'améliorer ses rapports au Parlement, Industrie Canada a cherché les moyens de renforcer l'actualité et la qualité de ses rapports en resserrant les liens entre les plans et les priorités du Ministère et le rendement de celui-ci. Le Ministère a simplifié l'information, regroupé des sections et ajouté de nouveaux domaines pour que le lecteur puisse suivre facilement le rendement du Ministère au fil du temps. Ces efforts montrent que le Ministère a conscience de l'importance de disposer d'un système d'information parlementaire efficace afin de favoriser la transparence et la responsabilité. Les initiatives actuelles et futures du Ministère pour améliorer les rapports au Parlement sont axées sur la recherche et la mise en place de solutions pour rendre plus accessible et exploitable l'information requise par les parlementaires canadiens.

De façon à aider les parlementaires et les citoyens canadiens à faire des liens entre l'information sur le rendement dans le présent rapport et celle du *Rapport sur les plans et les priorités* de 2006-2007, les changements importants sont indiqués en annexe, à la page 95.

Structure de l'Architecture des activités de programme d'Industrie Canada

Les rapports au Parlement d'Industrie Canada sont structurés en fonction de l'Architecture des activités de programme (AAP) du Ministère. D'une part, l'AAP décrit le lien entre les activités entreprises par le Ministère et les résultats stratégiques qu'il s'emploie à atteindre pour obtenir des retombées à l'avantage des Canadiens. D'autre part, elle dote le Ministère d'un cadre qui relie les résultats prévus et les mesures du rendement aux différentes activités de programme, expliquant ainsi la raison d'être de ces activités et la façon dont sont évalués les résultats obtenus. Enfin, l'AAP permet de faire le lien entre les ressources financières consacrées par le Ministère à chaque activité de programme, et indique la façon dont le Ministère gère les ressources qui relèvent de sa responsabilité pour atteindre les résultats visés.

Trois résultats stratégiques sont ciblés par le Ministère : un marché équitable, efficace et concurrentiel; une économie innovatrice; industrie concurrentielle et collectivités durables. Chacun de ces résultats stratégiques est appuyé par une ou plusieurs activités de programme de l'AAP. Dans la plupart des cas, chaque activité de programme est également associée à une ou plusieurs activités de sous-programme ou de sous-sous-programme.

Le tableau 1.3 donne une représentation schématique de l'Architecture des activités de programme d'Industrie Canada qui sert de base aux données exposées dans le présent rapport. Veuillez noter que ce diagramme n'inclut pas les services ministériels puisqu'il s'agit d'activités habilitantes, dont il n'est pas fait mention dans le Rapport ministériel sur le rendement.

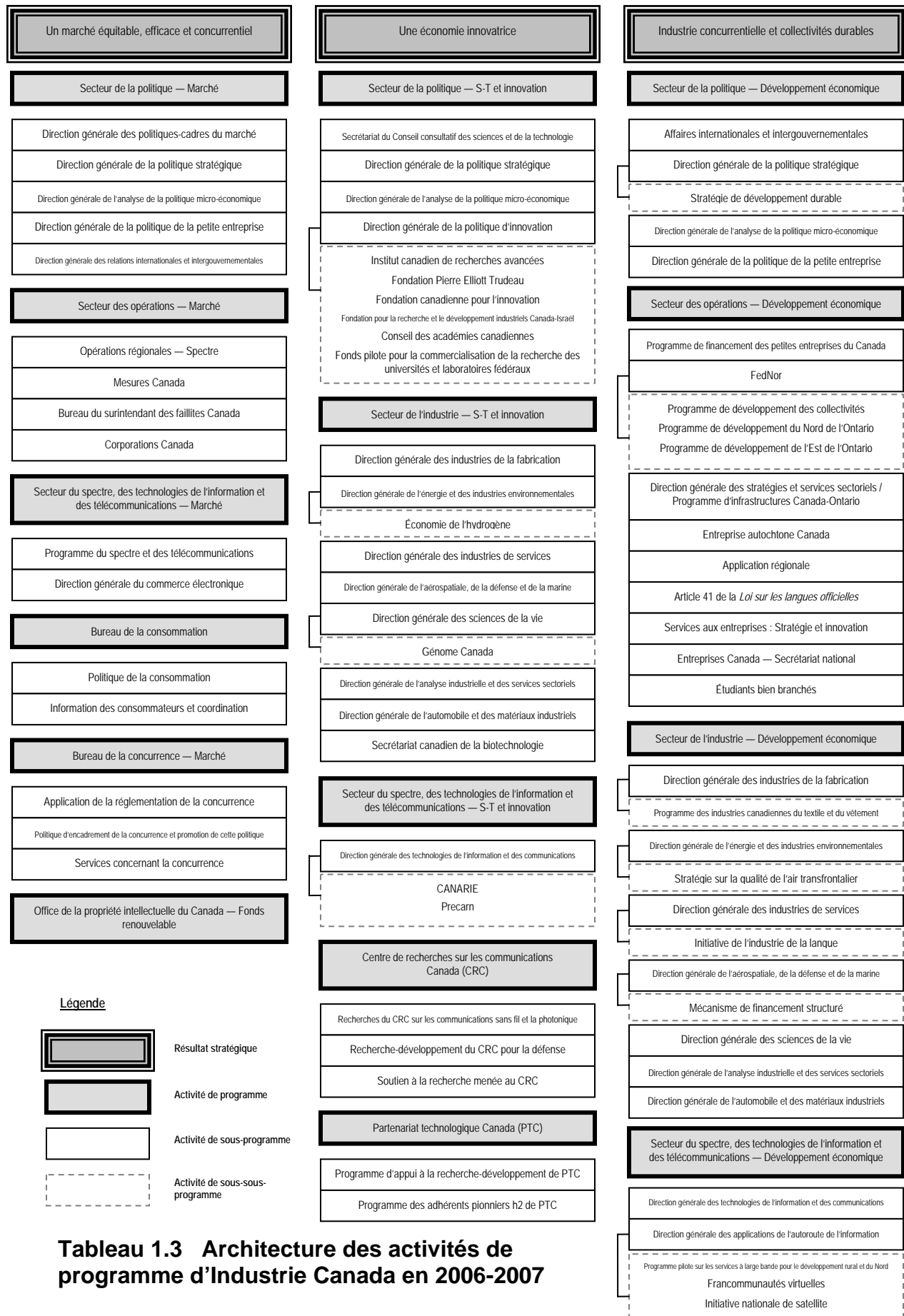


Tableau 1.3 Architecture des activités de programme d'Industrie Canada en 2006-2007

Résultats par rapport aux priorités d'Industrie Canada

Dans le RPP de 2006-2007, Industrie Canada a mis en évidence cinq priorités ministérielles en vue de doter le pays d'une économie plus productive qui récompense les efforts des particuliers et des entreprises, de soutenir la créativité et l'innovation, et de stimuler le commerce et l'investissement. Pour mettre en œuvre ces priorités, le ministre a précisé que le Ministère avait bien l'intention de s'appuyer, dans la mesure du possible, sur un marché où s'exerce le libre jeu de la concurrence, gage d'efficacité. C'est donc du marché que viennent les signaux qui orientent le Ministère dans sa prise de décision à l'appui de la compétitivité du pays.

Le tableau 1.4 présente la liste des cinq priorités d'Industrie Canada, regroupées en fonction du résultat stratégique auquel elles concourent. On y précise également s'il s'agit de priorités nouvelles, antérieures ou permanentes, ainsi que les activités de programme à l'appui de chacune de ces priorités et les ressources financières et humaines qui leur ont été allouées.

Au cours des exercices précédents, cette section du document renfermait des indicateurs mesurant les progrès à l'appui des priorités et des résultats stratégiques d'Industrie Canada. Pour consulter ces indicateurs, visitez ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00291f.html.

Tableau 1.4 Priorités du Ministère

Priorités	Activités de programme	Type de priorité ¹	Résultat en ce qui concerne le rendement ²	Dépenses et équivalents temps plein (ETP) prévus	Dépenses et ETP réels
Un marché équitable, efficace et concurrentiel					
1. Continuer de moderniser l'encadrement du marché à l'appui d'une économie très concurrentielle et novatrice, profitable à tous les Canadiens	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de la politique — Marché • Secteur des opérations — Marché • Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications (STIT) — Marché • Bureau de la consommation — Marché • Bureau de la concurrence — Marché • Office de la propriété intellectuelle du Canada — Marché 	Permanente et antérieure	Atteint	201,9 millions de dollars 3 208 ETP	179,3 millions de dollars 2 990 ETP
Une économie innovatrice					
2. Veiller à investir stratégiquement les ressources 3. Appuyer la création et la commercialisation de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de la politique — Sciences et technologie (S-T) et innovation • Secteur de l'industrie — S-T et innovation • Secteur du STIT — S-T et innovation • Centre de recherches sur les communications Canada — S-T et innovation • Partenariat technologique Canada 	Permanente et antérieure	Atteint	622,7 millions de dollars 732 ETP	500,1 millions de dollars 701 ETP
Industrie concurrentielle et collectivités durables					
4. Appliquer des cadres stratégiques dans les secteurs industriels prioritaires ayant une incidence importante sur l'économie canadienne 5. Travailler avec les Canadiens afin qu'ils puissent profiter des possibilités économiques, appuyer le développement des entreprises et la croissance à long terme et promouvoir le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de la politique — Développement économique • Secteur des opérations — Développement économique • Secteur de l'industrie — Développement économique • Secteur du STIT — Développement économique 	Permanente et antérieure	Atteint	532,3 millions de dollars 961 ETP	510,3 millions de dollars 804 ETP

¹ Le type de priorité indique s'il s'agit d'une priorité « nouvelle », « permanente » ou « antérieure ». « Nouvelle » signifie que la priorité a été introduite au cours de la période visée par le présent rapport sur le rendement. « Permanente » signifie que la priorité n'a pas de date de clôture. « Antérieure » signifie que la priorité a déjà été mentionnée dans un RPP ou un RMR précédent.

² Le résultat en ce qui concerne le rendement peut être « atteint », « non atteint » ou « dépassé ».

Les priorités d'Industrie Canada

Priorité n° 1 : Continuer de moderniser l'encadrement du marché à l'appui d'une économie très concurrentielle et novatrice, profitable à tous les Canadiens

Le Ministère s'est engagé à réduire progressivement la réglementation, à favoriser le libre jeu du marché et à abaisser les obstacles à l'entrée dans le secteur des télécommunications. Au cours de l'exercice écoulé, Industrie Canada a poursuivi un ambitieux programme stratégique en vue de doter le secteur des télécommunications canadien d'un cadre réglementaire rationalisé, plus moderne, souple et efficace. Le nouveau programme stratégique et la déréglementation subséquente des services téléphoniques locaux devraient contribuer à rendre le marché des télécommunications canadien plus concurrentiel, ce qui offrira aux consommateurs plus de choix, de meilleurs produits et services et des prix plus bas.

Parmi les autres activités menées par Industrie Canada en 2006-2007, mentionnons la présentation d'un projet de loi en vue d'assurer la protection des droits de propriété intellectuelle à des mots, symboles et emblèmes associés aux Jeux olympiques et paralympiques de 2010. Cette législation renforce les droits exclusifs du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (le COVAN) sur les principaux mots, symboles et emblèmes olympiques et paralympiques. Cela l'aidera à recueillir les fonds nécessaires pour accueillir les jeux avec brio et en faire la vitrine du Canada aux yeux du monde entier. La *Loi sur les marques olympiques et paralympiques* est entrée en vigueur le 22 juin 2007. Industrie Canada a par ailleurs proposé des modifications au *Règlement sur les médicaments brevetés* (avis de conformité) relevant de la *Loi sur les brevets*. Grâce à ces modifications, entrées en vigueur le 5 octobre 2006, il est plus facile pour les entreprises pharmaceutiques qui produisent des médicaments génériques de prévoir le moment où elles pourront mettre en marché une version moins coûteuse d'un médicament breveté novateur. Cette mesure accélérera l'entrée sur le marché de médicaments génériques après l'expiration des brevets pertinents.

En 2006-2007, le ministre de l'Industrie a en outre rencontré ses homologues provinciaux et territoriaux pour discuter des façons de renforcer l'union économique du pays. Cette rencontre a abouti à une entente importante sur la mobilité de main-d'œuvre, qui entrera intégralement en vigueur d'ici 2009.

Au cours de l'exercice, Industrie Canada a également collaboré avec le Comité consultatif sur l'allègement du fardeau de la paperasserie en vue de réduire le fardeau réglementaire et administratif pesant sur les petites entreprises. Le travail a été fructueux puisque le gouvernement s'est engagé, dans son budget de 2007, à demander aux principaux ministères et organismes fédéraux à vocation réglementaire de dresser un inventaire des exigences administratives et des obligations d'information que doivent respecter les entreprises, et de parvenir d'ici novembre 2008 à une réduction de 20 p. 100 de ce fardeau.

Enfin, Industrie Canada a joué un rôle déterminant dans l'élaboration par le ministère de la Justice Canada du projet de loi C-26, *Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel)*, qui a reçu la sanction royale le 3 mai 2007. Le but de cette loi est de faire en sorte que les provinces et territoires aient la possibilité de mettre en place des mesures de protection pertinentes pour les consommateurs qui ont recours à des prêts sur salaire. La Loi est le fruit de vastes discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les autres ministères fédéraux, et elle reflète la détermination d'Industrie Canada à renforcer la protection des consommateurs dans le cadre du marché.

Au bout du compte, ces activités ont renforcé la capacité du Ministère à atteindre le résultat stratégique « Un marché équitable, efficace et concurrentiel ». La Section 2 – Analyse des activités de programme par résultat stratégique, fournit de plus amples précisions.

Priorité n° 2 : Veiller à investir stratégiquement les ressources

Le financement adéquat des projets de recherche et d'innovation constitue un élément clé d'une économie novatrice. En 2006-2007, Industrie Canada a collaboré avec le ministère des Finances Canada à l'élaboration de la stratégie des sciences et de la technologie — *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*. La stratégie, qui fait fond sur la solide assise économique du Canada, tire parti de la capacité de recherche en place et fait en sorte que les investissements fédéraux en sciences et en technologie jouent un rôle significatif pour créer de la richesse et assurer le bien-être des Canadiens. La stratégie reflète également l'importance que le gouvernement du Canada accorde aux sciences et à la technologie et fournit un cadre pour orienter la prise de décision du fédéral à l'appui des sciences et de la technologie au cours des années à venir.

La stratégie souligne que les sciences et la technologie sont à l'origine de trois avantages clés distincts : l'*Avantage entrepreneurial* pour valoriser les connaissances et en faire des applications commerciales qui seront une source de richesse pour les Canadiens; l'*Avantage du savoir* pour faire du Canada un chef de file dans la production d'idées nouvelles et d'innovations; et l'*Avantage humain* pour faire du Canada un pôle d'attraction pour les gens hautement qualifiés et créer une économie dotée de l'effectif le plus instruit, compétent et souple du monde. Le gouvernement a souligné son engagement à l'égard de la stratégie en annonçant dans le budget de 2007 l'octroi de 1,9 milliard de dollars pour soutenir les initiatives en sciences et en technologie. La capacité d'Industrie Canada à allouer de manière stratégique les ressources sur une base permanente montre sa contribution au résultat stratégique « Une économie innovatrice ». La Section 2 – Analyse des activités de programme par résultat stratégique, fournit de plus amples précisions.

Priorité n° 3 : Appuyer la création et la commercialisation de connaissances

Pour que le Canada soit à la hauteur de son potentiel d'innovation, il doit continuer à favoriser la création de connaissances, en plus d'appuyer le transfert au secteur privé des progrès scientifiques et technologiques rendus possibles par la recherche universitaire et gouvernementale. En 2006-2007, Industrie Canada a appuyé cette priorité en assurant un leadership, en travaillant avec les autres ministères fédéraux et en mettant en chantier de nouvelles initiatives dans différents domaines, tels que la fabrication, les marchés publics, le développement durable, les énergies renouvelables, la nanotechnologie et la biotechnologie.

Grâce aux efforts d'Industrie Canada en 2006-2007, le budget de 2007 a annoncé que le gouvernement continuerait de contribuer à l'exploitation et au développement de CANARIE, réseau de recherche de pointe, en octroyant une subvention conditionnelle sur cinq ans de 120 millions de dollars à la société à but non lucratif CANARIE Inc. (www.canarie.ca). Les chercheurs des universités, collèges, instituts de recherche et laboratoires publics canadiens auront ainsi la capacité de conduire des travaux de recherche concertée à l'échelle mondiale dans tous les domaines de la science, au profit des Canadiens. La capacité d'Industrie Canada à appuyer la production et la commercialisation des connaissances à titre permanent illustre sa contribution au résultat stratégique « Une économie innovatrice ». La Section 2 – Analyse des activités de programme par résultat stratégique, fournit de plus amples précisions.

Priorité n° 4 : Appliquer des cadres stratégiques dans les secteurs industriels prioritaires ayant une incidence importante sur l'économie canadienne

Industrie Canada a mené diverses initiatives pour aider les entreprises à demeurer concurrentielles et veiller à ce que les Canadiens acquièrent des compétences en demande auprès d'entreprises innovantes en pleine croissance. En 2006-2007, Industrie Canada a tiré parti de sa connaissance spécialisée du contexte des entreprises canadiennes pour renforcer le processus décisionnel du gouvernement et les activités de développement de l'industrie, et contribuer ainsi à créer les conditions qui aideront le Canada à exploiter ses connaissances. Ainsi, le Ministère a montré l'exemple dans une large gamme de questions ayant une incidence sur le secteur manufacturier. Il a collaboré avec les intervenants pour s'attaquer aux questions

stratégiques soulevées par la Coalition des manufacturiers du Canada et d'autres experts de l'industrie. Le Ministère a également pris la tête d'un réseau du secteur manufacturier pour renforcer la capacité du gouvernement à analyser, examiner et améliorer les décisions de politique publique ayant une incidence sur le secteur manufacturier canadien.

En 2006-2007, Industrie Canada a aidé à coordonner et à superviser les initiatives fédérales, tant au pays qu'à l'échelle internationale, dans plusieurs secteurs, notamment celui de l'hydrogène et des piles à combustible, dans la perspective globale de parvenir à la commercialisation à grande échelle et de faire davantage connaître les entreprises canadiennes. Au bout du compte, la capacité d'Industrie Canada de mettre en œuvre cette priorité de façon soutenue témoigne de ses progrès à l'appui du résultat stratégique « Industrie concurrentielle et collectivités durables ». La Section 2 – Analyse des activités de programme par résultat stratégique, fournit de plus amples précisions.

Priorité n° 5 : Travailler avec les Canadiens afin qu'ils puissent profiter des possibilités économiques, appuyer le développement des entreprises et la croissance à long terme et promouvoir le développement durable

Le développement durable, au même titre que la productivité, l'emploi et la croissance du revenu, fait partie intégrante de l'essor d'une économie dynamique. En tant que promoteur du développement durable, Industrie Canada s'est attaché à sensibiliser davantage l'industrie canadienne, les institutions et les collectivités à la responsabilité sociale des entreprises et aux pratiques favorisant le développement durable.

En 2006-2007, Industrie Canada, par l'intermédiaire des activités de FedNor, a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires pour créer un environnement propice à la fois à l'essor des collectivités, à la croissance des entreprises et à la prospérité des citoyens eux-mêmes. FedNor a engagé près de 6,5 millions de dollars au cours de l'exercice pour mener à bien des projets de technologie de l'information et des communications afin de permettre au Nord de l'Ontario de participer pleinement à l'économie du savoir. Ces fonds ont amélioré la connectivité dans les collectivités rurales du Nord de l'Ontario et favorisé le développement d'applications comme l'enseignement à distance, la télésanté, les cyberentreprises et les portails Web.

Le projet PerLE d'Industrie Canada concourt par ailleurs à la réalisation des objectifs du gouvernement du Canada consistant à réduire la paperasserie et la bureaucratie réglementaire, ce qui favorise la compétitivité des entreprises canadiennes. Le projet a reçu différents prix prestigieux et fait figure de modèle en matière de coopération intergouvernementale et de réforme réglementaire. Le budget de 2006 a octroyé 6 millions de dollars sur deux ans à l'initiative PerLE pour accélérer son essor.

Au cours de l'exercice, Industrie Canada s'est employé à sensibiliser davantage aux principes de la responsabilité sociale des entreprises en facilitant l'adoption de pratiques et d'outils novateurs pour privilégier le développement durable au sein des industries canadiennes. Ces pratiques aident les entreprises à être plus sensibles aux besoins sociaux, environnementaux et économiques des collectivités où elles évoluent, contribuent à réduire les risques tout en renforçant la valeur de leur marque, leur réputation et leur bilan financier, et par conséquent leur permettent de conserver – voire d'améliorer – leur compétitivité.

L'aptitude d'Industrie Canada à renforcer de façon soutenue la capacité dans des secteurs industriels clés illustre ses progrès à l'appui de la mise en place du résultat stratégique « Industrie concurrentielle et collectivités durables ». La Section 2 – Analyse des activités de programme par résultat stratégique, fournit de plus amples précisions.

Tableau 1.5 Harmonisation par rapport aux résultats du gouvernement du Canada

Activités de programme d'Industrie Canada	Résultats stratégiques d'Industrie Canada	Harmonisation par rapport au secteur de résultats du gouvernement du Canada
Secteur de la politique — Marché Secteur des opérations — Marché Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications (STIT) — Marché Bureau de la consommation Bureau de la concurrence Office de la propriété intellectuelle du Canada	Un marché équitable, efficace et concurrentiel	Affaires économiques : un marché équitable et sécurisé
Secteur de la politique — S-T et innovation Secteur du STIT — S-T et innovation Centre de recherches sur les communications Canada Partenariat technologique Canada	Une économie innovatrice	Affaires économiques : une économie axée sur l'innovation et le savoir
Secteur de la politique — Développement économique Secteur des opérations — Développement économique Secteur de l'industrie — Développement économique Secteur du STIT — Développement économique	Industrie concurrentielle et collectivités durables	Affaires économiques : une croissance économique forte

Comme l'illustre le tableau 1.5, les activités de programme et les résultats stratégiques d'Industrie Canada concourent aux trois secteurs de résultats du gouvernement du Canada dans le secteur de dépenses des affaires économiques. Les activités d'Industrie Canada qui contribuent expressément à ces trois secteurs de résultats du gouvernement du Canada sont indiquées ci-après.

Résultat du gouvernement du Canada : Affaires économiques — Un marché équitable et sécurisé

Les activités de programme à l'appui du premier résultat stratégique d'Industrie Canada concourent au résultat du gouvernement du Canada énoncé ci-dessus grâce aux interventions suivantes :

- veiller à ce que le Ministère dispose d'outils réglementaires modernes et efficaces;
- gérer les biens publics (p. ex., spectre de radiofréquences) dans l'intérêt public;
- maintenir des réseaux de télécommunications fiables et à l'abri de l'activité criminelle;
- informer les consommateurs et les entreprises des activités frauduleuses sur le marché;
- favoriser l'affectation efficace des ressources à l'appui de la recherche;

- développer des connaissances nouvelles et les commercialiser;
- assurer le maintien d'un régime de propriété intellectuelle moderne qui encourage la créativité et l'innovation.

Résultat du gouvernement du Canada : Affaires économiques — Une économie axée sur l'innovation et le savoir

Les activités de programme à l'appui du second résultat stratégique d'Industrie Canada concourent au résultat du gouvernement du Canada énoncé ci-dessus grâce aux interventions suivantes :

- entreprendre de la recherche-développement sur les technologies importantes pour le Canada;
- assurer un appui financier à la recherche-développement dans les domaines où Industrie Canada ne peut réaliser les travaux à l'interne;
- recueillir des données sur le milieu des entreprises canadiennes et le climat de commercialisation et mettre en évidence les débouchés futurs;
- encourager les pratiques de développement durable au sein des entreprises canadiennes.

Résultat du gouvernement du Canada : Affaires économiques — Une croissance économique forte

Les activités de programme à l'appui du troisième résultat stratégique d'Industrie Canada concourent au résultat du gouvernement du Canada énoncé ci-dessus grâce aux interventions suivantes :

- évaluer les propositions d'investissement pour s'assurer qu'elles représentent un avantage net pour le Canada;
- élaborer des lois qui lèvent les obstacles au déplacement des biens, des services, des personnes et des investissements au Canada;
- travailler avec d'autres partenaires fédéraux pour améliorer l'accès du Canada aux marchés étrangers;
- offrir un financement aux collectivités et à des groupes cibles particuliers, y compris les jeunes, les femmes et les petites entreprises, pour faire en sorte qu'ils aient accès aux ressources nécessaires pour devenir prospères.

Section 2

Analyse des activités de programme par résultat stratégique

2.1 Résultat stratégique : Un marché équitable, efficace et concurrentiel

Le résultat stratégique « Un marché équitable, efficace et concurrentiel » renvoie à un marché qui protège les intérêts des entreprises et des consommateurs, impose un fardeau réglementaire minimal et favorise une concurrence équitable. Cet élément tire son importance du fait qu'un marché canadien adapté et attrayant stimule l'innovation et la croissance économique, ce qui aide les citoyens canadiens eux-mêmes. Tout un éventail d'activités mises en œuvre par le Ministère visent à atteindre ce résultat stratégique, notamment l'amélioration des programmes et services axés sur le marché, une sensibilisation et une information accrues ainsi qu'une plus grande conformité aux règles et règlements du marché et le renforcement des activités d'exécution. Le Ministère s'attache également à harmoniser le système réglementaire pour réduire les doubles emplois et les chevauchements.

La déréglementation de l'industrie des télécommunications donne une bonne idée du travail d'Industrie Canada en 2006-2007 visant expressément à moderniser les cadres du marché. Le 4 avril 2007, le ministre de l'Industrie a annoncé que le gouvernement du Canada accélérerait la déréglementation des services téléphoniques locaux. Cette annonce faisait suite aux efforts déployés par le Ministère pour faire comprendre la nécessité d'une infrastructure concurrentielle au sein des services téléphoniques locaux. De plus, en raison des processus réglementaires, des cadres et des structures stratégiques mis en place par le Ministère, le Canada est l'un des pays de pointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques en ce qui concerne la performance dans le secteur des télécommunications.

En 2006-2007, Industrie Canada a formulé des recommandations qui ont conduit à des modifications au *Règlement sur les médicaments brevetés* (avis de conformité) en vertu de la *Loi sur les brevets*. Grâce à ces modifications, entrées en vigueur le 5 octobre 2006, il est plus facile pour les entreprises pharmaceutiques qui produisent des médicaments génériques de prévoir le moment où elles pourront mettre en marché une version moins coûteuse d'un médicament breveté novateur. Cette mesure accélérera l'entrée sur le marché de médicaments génériques après l'expiration des brevets pertinents, tout en donnant aux entreprises commercialisant des médicaments novateurs une période minimale d'exclusivité du marché qui soit concurrentielle à l'échelle internationale. Enfin, en 2006-2007, Industrie Canada a travaillé au renouvellement du Cadre de la politique canadienne du spectre, qui est à la base du Programme de gestion du spectre.

La section qui suit fournit des précisions sur les moyens déployés par Industrie Canada à l'appui d'un marché équitable, efficace et concurrentiel grâce à l'efficacité de ses activités de programme. Pour obtenir d'autres renseignements, consultez ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00291f.html.

Six activités de programme permettent d'atteindre ce résultat stratégique :

- Secteur de la politique — Marché
- Secteur des opérations — Marché
- Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — Marché
- Bureau de la consommation — Marché
- Bureau de la concurrence — Marché
- Office de la propriété intellectuelle du Canada — Marché

Analyse par activité de programme

2.1.1 Activité de programme : Secteur de la politique — Marché

Le Secteur de la politique — Marché élabore la politique qui régit l'encadrement du marché.

Activités de sous-programme : Cinq activités de sous-programme appuient le Secteur de la politique — Marché :

- Direction générale des politiques-cadres du marché
- Direction générale de la politique stratégique
- Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique
- Direction générale de la politique de la petite entreprise
- Direction générale des affaires internationales et intergouvernementales

Résultat prévu

Élaboration et coordination de politiques-cadres favorisant un marché équitable, efficace et concurrentiel

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce à l'indicateur suivant :

Indicateur	Progrès en 2006-2007
Mesures législatives déposées et approuvées, visant à améliorer l'encadrement général du marché (p. ex., droits d'auteur, insolvabilité, propriété intellectuelle, politique de la concurrence)	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du <i>Règlement sur les médicaments brevetés</i> (avis de conformité) en vertu de la <i>Loi sur les brevets</i> • Modification de l'annexe 1 de la <i>Loi sur les brevets</i> • Présentation du projet de loi C-47, <i>Loi sur les marques olympiques et paralympiques</i>, à la Chambre des communes • Modification par voie de règlement pour clarifier le sens de « Contrats financiers admissibles » dans les lois du secteur des finances et de l'insolvabilité

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Poursuivre la mise à jour des cadres et des politiques relatifs au marché.
- Établir des règles prévisibles et stables pour la protection des brevets dans les industries à forte concentration de connaissances.
- Promouvoir la compétitivité et la prospérité des petites entreprises en réduisant le fardeau réglementaire qui leur est imposé.

Résultats obtenus

Cadres et politiques relatifs au marché

En 2006-2007, le Secteur de la politique, en partenariat avec d'autres secteurs, a entrepris plusieurs initiatives pour mettre à jour les cadres et les politiques relatifs au marché. Ces initiatives sont décrites en détail ci-après :

- Le Secteur de la politique a formulé des recommandations qui ont conduit à des modifications au *Règlement sur les médicaments brevetés* (avis de conformité) en vertu de

la *Loi sur les brevets*. Grâce à ces modifications, entrées en vigueur le 5 octobre 2006, il est plus facile pour les entreprises pharmaceutiques qui produisent des médicaments génériques de prévoir le moment où elles pourront mettre en marché une version moins coûteuse d'un médicament breveté novateur. Cette mesure accélérera l'entrée sur le marché de médicaments génériques après l'expiration des brevets pertinents. Ces modifications ont été adoptées en même temps qu'une autre série de règlements parrainés par Santé Canada, qui accorderont aux nouveaux médicaments novateurs une période minimale d'exclusivité du marché qui soit concurrentielle à l'échelle internationale.

- Le Secteur de la politique a également proposé une modification à l'annexe 1 de la *Loi sur les brevets*, qui est entrée en vigueur le 21 septembre 2006. Cette modification ajoute les médicaments de la trithérapie contre le VIH-SIDA à la liste des produits pharmaceutiques brevetés qui peuvent être exportés dans des pays en développement en vertu du Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM).
- En novembre 2006, un document de consultation sur le RCAM a été diffusé par le Secteur de la politique, sollicitant les commentaires sur la façon dont le régime peut donner suite de la meilleure façon possible à l'engagement pris par le Canada d'améliorer l'accès à des médicaments moins coûteux qui s'avèrent de la plus haute nécessité dans les pays en développement et les pays les moins développés, sans compromettre les obligations du Canada à l'égard du commerce international et l'intégrité de son système national de brevets. Environ 30 mémoires, émanant principalement des membres de l'industrie pharmaceutique, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universitaires et de parlementaires ont été reçus par suite de la diffusion du document. Ces mémoires sont affichés dans le site Web du RCAM (camr-rcam.hc-sc.gc.ca). Entretemps, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes a décidé d'entreprendre une étude parallèle du RCAM. Les représentants du Secteur de la politique ont participé à un atelier organisé par une ONG pour entendre directement les porte-parole de pays en développement et de pays les moins développés parler des obstacles auxquels ils se heurtent dans l'importation de médicaments en vertu du RCAM. Le Secteur de la politique a mené à terme son examen de tous les mémoires présentés au sujet du RCAM et il collabore avec d'autres ministères à la préparation du rapport à déposer au Parlement par le ministre de l'Industrie, comme l'exige la *Loi sur les brevets*.
- Le Secteur de la politique a également présenté un projet de loi qui assure la protection des droits de propriété intellectuelle à certains mots, symboles et emblèmes dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques. Le projet de loi C-47, *Loi sur les marques olympiques et paralympiques*, prévoit une protection spéciale et adéquate de la propriété intellectuelle, d'une durée limitée, pour des termes tels que : « Jeux olympiques », « Olympiques », « Olympie » et « Canada 2010 »; de courtes expressions comme « plus vite, plus haut, plus fort » et « l'esprit en mouvement »; ainsi que des images comme celle des anneaux olympiques et le logo inukshuk de Vancouver 2010 (une sculpture inuite traditionnelle en pierre), en prévision des Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre des communes le 2 mars 2007 et a reçu la sanction royale le 22 juin 2007. La législation renforce les droits exclusifs du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver sur ces mots et symboles et améliore la capacité du Comité à négocier des ententes de commandite avec les entreprises intéressées à s'associer avec lui dans le cadre des Jeux d'hiver de 2010.
- La partie 9 de la *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget*, déposée au Parlement le 19 mars 2007, a introduit des modifications concernant les « contrats financiers admissibles » qui ont été élaborées de concert avec les représentants du ministère des Finances Canada. Les « contrats financiers admissibles » sont des instruments financiers utilisés pour se protéger contre le risque, notamment le risque de fluctuation des taux de change. Par suite de ces modifications, la définition des contrats financiers admissibles, qui figure dans les lois, sera retirée et intégrée à leur règlement, ce qui permettra d'apporter des mises à jour assez facilement à mesure que les marchés financiers évoluent. En outre, les modifications confèrent aux parties le droit de résilier un contrat financier admissible en cas d'insolvabilité et de percevoir l'argent sur des sûretés réelles. Toutes ces réformes visent à maintenir la compétitivité du marché canadien par

rapport au marché américain et à celui de l'Union européenne et à faire en sorte que les détenteurs de contrats financiers admissibles ne subissent pas de préjudice en cas de dépôt d'une procédure d'insolvabilité. Ces modifications ont obtenu la sanction royale après la fin de l'exercice 2006-2007.

Commerce intérieur

- En septembre 2006, le Comité fédéral-provincial-territorial des ministres responsables du commerce intérieur a convenu de mettre en œuvre une stratégie pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre de façon à ce que, d'ici le 1^{er} avril 2009, les Canadiens soient en mesure d'obtenir la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles et de travailler partout au Canada. Le ministre de l'Industrie est le représentant du gouvernement fédéral à ce comité, qui est composé des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Secteur de la politique fait le travail préparatoire utile au ministre dans les efforts de celui-ci pour supprimer les obstacles au commerce intérieur dans le cadre des réunions du comité.
- Le Secteur de la politique a formulé des recommandations au ministre de l'Industrie pour accélérer les progrès dans la rédaction d'un chapitre sur l'énergie pour l'Accord sur le commerce intérieur. À une réunion de septembre 2006, forts de l'appui du ministre de l'Industrie, les ministres provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur ont accepté de mener à bien ce travail.

Compétitivité des petites entreprises

- Le Secteur de la politique s'est également engagé à améliorer la compétitivité des petites entreprises en évaluant et en réduisant le fardeau de la paperasserie. Les activités de 2006-2007 ont mis l'accent sur la mesure du fardeau de la conformité pour les entreprises, mais les résultats préliminaires indiquent que les progrès à l'égard de ce résultat sont lents. La Direction générale de la politique de la petite entreprise d'Industrie Canada a publié le premier document d'information concernant l'Enquête sur le coût de la conformité à la réglementation en novembre 2006. D'après les résultats, il appert que malgré les nombreux efforts de rationalisation des gouvernements, seulement une très petite proportion d'entreprises canadiennes (3 p. 100) perçoivent une diminution des coûts de conformité à la réglementation. Qui plus est, la plupart des entreprises ont l'impression qu'il leur en coûte davantage pour se conformer à la réglementation, en raison principalement de la complexité croissante des formalités. Or, Industrie Canada n'a pas ménagé ses efforts en vue de réduire le coût de la conformité puisque plusieurs initiatives visent expressément à rationaliser les interactions avec les clients, notamment le dépôt électronique, la mise à jour des règles et des exigences, ainsi que la simplification des formulaires.

Secteur de la politique – Marché	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	9,0 millions de dollars	7,4 millions de dollars	6,2 millions de dollars
Ressources humaines	86 ETP	—	71 ETP

2.1.2 Activité de programme : Secteur des opérations — Marché

Le Secteur des opérations — Marché est chargé de l'élaboration des instruments d'encadrement du marché et de conformité, en vue de favoriser l'instauration d'un climat propre à attirer l'investissement, à encourager l'innovation et à protéger l'intérêt public.

Activités de sous-programme : Quatre activités de sous-programme appuient le Secteur des opérations — Marché :

- Opérations régionales — Spectre
- Mesures Canada
- Bureau du surintendant des faillites Canada
- Corporations Canada

Résultat prévu

Protéger l'équité, l'intégrité et l'efficacité du marché par la réglementation et la promotion dans les domaines de l'insolvabilité, des poids et mesures, de la constitution en société de régime fédéral et de la gestion du spectre

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce aux indicateurs suivants :

Indicateurs	Progrès en 2006-2007
Confiance du public à l'endroit du système d'insolvabilité	Niveau de conformité des syndicats <ul style="list-style-type: none"> • 92,3 p. 100 des dossiers d'administration sommaire sont ouverts depuis moins de trois ans • 60,2 p. 100 des dossiers d'administration ordinaire sont ouverts depuis moins de trois ans
Rétroaction à partir des examens sectoriels où les mesures sont à la base des opérations financières	De vastes consultations auprès des intervenants – fabricants, entreprises, consommateurs et autres ministères fédéraux – ont abouti à la formulation de recommandations reposant sur un consensus, qui concernent la façon de parvenir à une exactitude des mesures dans les secteurs des pêches et de l'exploitation forestière et de surveiller cette exactitude.
Nombre de constitutions en société de régime fédéral, comparativement à l'exercice précédent	21 247 entreprises constituées en société ont reçu leur statut en vertu de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> en 2006-2007, soit 372 de plus qu'en 2005-2006; 84 p. 100 de ces constitutions en société ont été réalisées en ligne.
Nombre d'enquêtes sur la radiocommunication menées ou réglées par les régions, comparativement à l'exercice précédent	<ul style="list-style-type: none"> • 1 015 enquêtes dirigées, soit 215 de plus qu'en 2005-2006 • 776 enquêtes sur la radiocommunication, soit 56 de moins qu'en 2005-2006 (Note : Les enquêtes donnent suite à des plaintes et ne sont pas entreprises par le Ministère sans raison.)

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Moderniser les instruments d'encadrement du marché et leur utilisation par le recours à des organismes de services axés sur le marché (OSM) (p. ex., Mesures Canada, Corporations Canada, le Bureau du surintendant des faillites).
- S'assurer que le marché est sensible aux besoins des intervenants.
- Participer activement aux efforts du gouvernement du Canada visant à réduire le fardeau réglementaire.
- Mener à bien une autre phase du système de dépôt électronique (Bureau du surintendant des faillites).
- Se préparer en vue de l'examen par le Parlement de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (Corporations Canada).

Résultats obtenus

- Les unités fonctionnelles du Secteur des opérations ont été la cheville ouvrière d'un marché équitable, efficace et concurrentiel dans les domaines suivants : insolvabilité, constitution en société de régime fédéral, poids et mesures, et gestion du spectre. Pour ce faire, elles ont eu recours à des instruments d'encadrement clés déjà en place ou nouveaux, tels que les règlements, les lois, les politiques et les procédures.
- Les instruments d'encadrement du Ministère et leur utilisation ont été modernisés grâce au travail des OSM. Plusieurs formulaires nécessaires à l'administration de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ont été modifiés pour faciliter les transactions électroniques dans le système d'insolvabilité. Corporations Canada a rationalisé les formulaires servant à demander des modifications aux statuts ou la reconstitution d'une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin de réduire le nombre de demandes rejetées. Mesures Canada a signé l'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) de l'Organisation internationale de métrologie légale concernant l'approbation des appareils de pesage à fonctionnement non automatique. Grâce à cet ARM, Mesures Canada pourra maintenant accepter les résultats d'essais des autres pays lorsqu'il approuvera l'usage de ces appareils sur le marché canadien. D'autres résultats découlant de chacun des ARM sont précisés ci-après.

Mesures Canada

- En 2006-2007, Mesures Canada a jeté les bases de ses futures consultations en vue de l'examen législatif majeur de la *Loi sur les poids et mesures* et de la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*. On consultera sous peu différents intervenants – fabricants d'instruments de mesure, entreprises, consommateurs, services publics et autres parties clés – en vue de leur demander leur point de vue sur la réforme de ces lois.
- À l'issue de vastes consultations, des recommandations s'appuyant sur un consensus concernant la façon de parvenir à une exactitude des mesures et des contrôles dans les secteurs des pêches et de l'exploitation forestière ont été élaborées et acceptées par Mesures Canada. La mise en œuvre des recommandations débutera en 2007-2008.
- Mesures Canada a commencé à adopter les modifications à la prestation de programmes et de services (y compris le recours à des fournisseurs de services agréés et la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle pour faciliter l'exécution de services prévus par la loi) en vue d'assurer l'exactitude systématique des mesures sur le marché à un coût raisonnable. En 2006-2007, 21 entreprises ont obtenu l'autorisation de mener des inspections pour le compte de Mesures Canada. L'organisme a en outre signé un accord international de reconnaissance mutuelle pour les appareils de pesage à fonctionnement non automatique et les cellules de pesée.

Corporations Canada

- Corporations Canada a réussi à introduire le changement visant la période de dépôt du rapport annuel des sociétés régies par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, changement qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2006. Afin qu'il y ait le moins de confusion possible, la stratégie de communication de Corporations Canada comprenait l'élaboration d'un calculateur de date de dépôt du rapport annuel, offert en ligne. Cet outil a été jugé très utile par de nombreuses sociétés.
- Pour accroître le taux de conformité des entreprises de régime fédéral qui déposent un rapport annuel, Corporations Canada a offert de leur faire parvenir un avis de rappel par courriel. La réaction a été positive et plus de 40 p. 100 des sociétés en activité ont choisi cette solution. L'initiative a également accru le pourcentage de rapports annuels présentés en ligne, qui est passé de moins de 65 p. 100 à près de 80 p. 100.
- Il est important pour le fonctionnement du marché de disposer de renseignements fiables et à jour sur les sociétés. Corporations Canada joue un rôle à cet égard en donnant accès aux données qu'il recueille sur les sociétés de régime fédéral. Les résultats d'un sondage

réalisé auprès des usagers de ces données montrent que tous les répondants jugent les données fiables (83 p. 100 les considèrent comme très fiables et 17 p. 100 les jugent fiables). Leur opinion a donné tout son sens aux efforts déployés par Corporations Canada pour s'assurer que les données recueillies sont fiables et à jour.

- La province de la Saskatchewan participe désormais, au même titre que les provinces de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador, au système commun d'enregistrement en direct des entreprises. Proposé et mis en place au départ par Corporations Canada et les trois provinces partenaires dans le cadre d'une initiative de Gouvernement en direct, ce programme permet aux entreprises canadiennes qui ont choisi de se constituer en société de régime fédéral en ligne, de satisfaire au besoin les exigences complémentaires d'enregistrement auprès du gouvernement des provinces participantes. Environ 8 000 nouvelles sociétés ont eu recours au système commun d'enregistrement en direct des entreprises pour satisfaire aux exigences de dépôt de leur province. En vue de se préparer pour l'examen quinquennal de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* par le Parlement, Corporations Canada a effectué des recherches et produit un rapport sur les dispositions de la Loi en fonction des questions soulevées par les intervenants. Corporations Canada est prêt à fournir ces renseignements au Parlement lorsque celui-ci entreprendra son examen.

Bureau du surintendant des faillites

- Les organismes de services axés sur le marché ont entrepris une enquête préliminaire sur les possibilités de réduction de la paperasserie, et Corporations Canada ainsi que le Bureau du surintendant des faillites (BSF) ont participé à titre expérimental à l'essai d'une méthode de comptabilité envisagée.
- En janvier 2007, le BSF a rendu son système de dépôt électronique obligatoire pour les faillites de particuliers et les propositions de consommateur. Au 31 mars 2007, 97 p. 100 des syndic utilisaient le système de dépôt électronique, ce qui montre à quel point le système est entré dans les mœurs. Faisant fond sur le travail achevé à ce jour dans le cadre de la restructuration organisationnelle, le BSF a continué d'adopter une démarche proactive, axée sur le risque, dans le cadre de ses activités à l'appui de la conformité des débiteurs et des syndic. Il s'est attaché à améliorer le service à la clientèle ainsi que la capacité de liaison avec les intervenants, les clients et les partenaires. Le BSF a également continué à renforcer la conformité aux règles et règlements du marché, ainsi que leur exécution, en élaborant un Module d'évaluation du niveau de risque des syndic.

Spectre et télécommunications

- Par l'intermédiaire du Programme du spectre et des télécommunications, les bureaux régionaux d'Industrie Canada doivent veiller à ce que leurs clients, y compris les citoyens canadiens, le secteur privé et les organisations du secteur public, aient accès à un spectre de radiofréquences de qualité au sein du cadre réglementaire canadien. À cette fin, le programme régional se concentre sur trois types d'activités :
 - Premièrement, les bureaux régionaux offrent à leurs clients un accès en temps opportun au spectre de radiofréquences. En 2006-2007, le gouvernement a approuvé 25 163 demandes de licence et a répondu à 97 p. 100 de ces demandes dans les délais prescrits par les normes de service. Un plus grand nombre de clients présentent désormais leurs demandes d'autorisation radio par l'intermédiaire des services électroniques du Ministère (sd.ic.gc.ca/frndoc/main.jsp), ce qui leur donne accès plus rapidement au spectre de radiofréquences.
 - Deuxièmement, le Ministère est chargé d'assurer la conformité des usagers du spectre de radiofréquences à la *Loi sur la radiocommunication* et à son règlement d'application. Chaque année, les bureaux régionaux d'Industrie Canada effectuent diverses enquêtes sur les radiocommunications aux quatre coins du pays. Ces enquêtes assurent la conformité à la loi, aux règlements, aux politiques et aux conditions régissant les licences, et garantissent en conséquence un spectre de radiofréquences de qualité pour tous les clients. En 2006-2007, les bureaux régionaux ont effectué 776 enquêtes sur des plaintes faisant état d'un brouillage préjudiciable aux systèmes de

radiocommunication autorisés par licence. Ils ont par ailleurs mené une enquête sur la conformité aux licences, qui a montré que 70 p. 100 des stations inspectées respectaient les paramètres autorisés.

- Troisièmement, les bureaux régionaux influent sur le cadre réglementaire du Ministère en représentant les besoins des clients et en rendant compte des points de vue régionaux dans l'élaboration des politiques et règlements applicables au spectre. Au cours de l'exercice, les bureaux régionaux d'Industrie Canada ont participé à l'élaboration de la politique sur l'installation des pylônes d'antenne de radiodiffusion et de radiocommunication, ainsi que de la politique sur l'utilisation du spectre de 700 MHz pour les systèmes de sécurité publique et pour l'accès Internet à large bande des collectivités rurales et éloignées.

Secteur des opérations — Marché	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	87,0 millions de dollars	87,5 millions de dollars	86,5 millions de dollars
Ressources humaines	1 357 ETP	—	1 258 ETP

2.1.3 Activité de programme : Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — Marché

Le Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications (STIT) — Marché est chargé de l'élaboration des règlements, politiques, procédures et normes qui régissent les industries du spectre et des télécommunications canadiennes, ainsi que l'économie numérique. Il met en place un cadre stratégique et réglementaire moderne pour les télécommunications et gère avec efficacité le spectre de radiofréquences avec le souci de l'intérêt public, afin de satisfaire les besoins de tous les Canadiens en matière de communication et d'encourager l'adoption de technologies habilitantes dans tous les secteurs de l'économie.

Activités de sous-programme : Deux activités de sous-programme appuient le Secteur du STIT— Marché :

- Programme du spectre et des télécommunications
- Direction générale du commerce électronique

Résultat prévu

Un cadre stratégique et réglementaire pour régir l'infrastructure de radiocommunication et de télécommunications du Canada, en vue de répondre aux exigences du marché et de façonner l'économie numérique

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce à l'indicateur suivant :

Indicateur	Progrès en 2006-2007
Degré de satisfaction des clients à l'endroit du marché canadien, compte tenu du cadre stratégique et réglementaire actuel	Activités en vue du renouvellement de la législation et du cadre réglementaire, notamment par la transmission d'instructions – ce qui ne s'était jamais fait – au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en vertu de la <i>Loi sur les télécommunications</i> . Les instructions données au CRTC exigent que l'organisme donne le plus possible libre cours aux forces du marché. Dans l'ensemble, la réaction de l'industrie et des médias a été positive.

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Publier un nouveau Cadre de la politique canadienne du spectre pour superviser le Programme de gestion du spectre.
- Assurer le suivi du plan de mise en œuvre de la transférabilité des numéros sans fil par l'Association canadienne des télécommunications sans fil.
- Veiller à ce que le Canada soit à l'avant-garde pour ce qui est des nouveaux services et appareils de télécommunications.
- Évaluer l'incidence des restrictions sur les investissements étrangers dans les télécommunications.
- Mettre à jour les procédures du Ministère relatives à l'emplacement des pylônes d'antenne.
- Élaborer le programme de politique des télécommunications du gouvernement.
- Veiller à ce que les réseaux de communication canadiens soient sûrs et sécurisés.

Résultats obtenus**Gestion du spectre**

- L'un des principaux objectifs d'Industrie Canada est de veiller à ce que le spectre de radiofréquences — ressource publique limitée, utilisée par les opérateurs du sans-fil pour une gamme croissante de services de télécommunications et de radiodiffusion, de sécurité publique, d'urgence ainsi que des usages commerciaux et privés — soit géré de manière équitable, efficiente et efficace.
- La publication du nouveau *Cadre de la politique canadienne du spectre*, qui est le fondement stratégique du Programme de gestion du spectre, a été annoncée à la fin du printemps 2007. Le nouveau cadre est une mise à jour et une modernisation en temps opportun du document actuel qui transmet les principes sous-jacents sur lesquels s'appuient le Ministère et le ministre dans l'exercice de leurs pouvoirs en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* afin de gérer la ressource du spectre de radiofréquences au Canada. Le nouveau cadre sera rationalisé, abrégé et mis à jour, et il adoptera une nouvelle orientation conforme aux pratiques actuelles et à la politique du gouvernement en place.
- Industrie Canada a lancé en juillet 2006 une initiative de délivrance de licences pour autoriser le développement de services par satellite propres à améliorer les services de radiodiffusion et de télécommunications s'adressant aux entrepreneurs et aux consommateurs canadiens. Le processus de consultation a été mené à bien en janvier 2007 et le Ministère a formulé une recommandation à l'intention du ministre de l'Industrie concernant l'attribution des licences au printemps 2007.
- Dans le domaine de la gestion du spectre, on a amorcé un processus de consultations publiques sur le cadre d'une vente aux enchères du spectre dans la bande de 2 GHz, y compris le spectre pour des services sans fil évolués. L'avis a été publié le 24 février 2007 dans la *Gazette du Canada*. Cette consultation constitue la première étape d'un processus menant à une vente aux enchères de licences du spectre, qui devrait se dérouler au début de 2008. En tout, 105 MHz de spectre seront offerts.

Transférabilité du numéro sans fil

- La possibilité de conserver son numéro sans fil dans les principales collectivités urbaines du pays a été annoncée le 14 mars 2007. Cela signifie que les abonnés d'un service de téléphone sans fil pourront changer d'opérateur tout en conservant leur numéro de téléphone. Cette possibilité permet également aux consommateurs de passer d'un abonnement de téléphone fixe à un abonnement de cellulaire, et vice versa, sans changer de numéro.

Emplacement des pylônes

- Le Ministère a étudié le rapport final de l'Examen de la politique nationale sur les pylônes d'antenne et travaille actuellement à la rédaction d'une mise à jour de ses procédures. En parachevant ces procédures, le Ministère prend en compte les recommandations du rapport, de même que les commentaires reçus à l'issue de la consultation publique. L'approbation et la mise en œuvre des procédures mises à jour auront lieu au cours de la période visée par le rapport sur le rendement de 2007-2008.

Politique des télécommunications

- Industrie Canada a effectué une évaluation et une analyse de la partie du rapport du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications concernant les restrictions à l'investissement étranger dans le secteur des télécommunications et a formulé un avis ministériel sur cette question.
- Le Ministère a joué un rôle déterminant en représentant sur la scène internationale les intérêts du spectre et des télécommunications du Canada. En 2006-2007, Industrie Canada a réussi à atteindre tous les objectifs du Canada à la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Les objectifs canadiens ont été élaborés après consultation de l'industrie canadienne et des autres ministères fédéraux et ils ont été atteints grâce à une négociation compétente dans le cadre de la conférence. Les objectifs canadiens étaient les suivants :
 - Faire réélire le Canada au Conseil de l'UIT;
 - Faire élire un candidat canadien au Comité du Règlement des radiocommunications, afin de permettre au Canada d'influer sur l'arbitrage des questions et des différends relatifs au *Règlement des radiocommunications*;
 - Parvenir à une entente sur un éventail de mesures afin d'accroître la transparence et l'efficacité des activités d'établissement du budget et de gestion de l'UIT;
 - Réussir à faire adopter le point de vue des Canadiens sur les questions orientant le travail de l'UIT et de ses secteurs au cours des quatre prochaines années, y compris les préparatifs en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 et de l'Assemblée des radiocommunications 2007.
- Industrie Canada joue également un rôle important dans le façonnement de l'économie numérique. Le Ministère élabore des cadres juridiques et stratégiques efficaces qui stimulent la croissance du marché en ligne au Canada ainsi que le commerce électronique et les cyberentreprises dans tous les secteurs de l'économie. D'après les données récentes de Statistique Canada tirées de l'Enquête sur le commerce électronique et la technologie (ECET, 2006), la croissance du chiffre d'affaires en ligne des entreprises est de 50 p. 100 par an depuis 2001. La valeur du marché canadien en ligne en 2006 s'élevait à 50 milliards de dollars environ. Ces résultats montrent que le travail du Ministère dans ce secteur — notamment des politiques efficaces en matière de protection des renseignements personnels, la coopération avec le secteur privé pour régler le problème des pourriels et les menaces connexes grâce au Groupe de travail sur le pourriel, et l'appui à de nouvelles plateformes du commerce électronique — a réellement stimulé la croissance du marché en ligne.

Sécurité des communications

- À l'appui de la structuration de l'économie numérique, Industrie Canada travaille également avec ses partenaires pour renforcer la confiance dans le marché en protégeant les renseignements des particuliers et en faisant obstacle aux menaces qui pèsent sur Internet et les marchés en ligne. Les principales mesures dirigées par le Ministère en 2006-2007 étaient les suivantes :
 - Entreprendre l'examen obligatoire de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE). Le Ministère a formulé des arguments auprès du comité parlementaire chargé d'examiner la LPRPDE. Cette loi établit les règles régissant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels utilisés à des fins commerciales, lesquelles obligent les organisations à prendre des mesures pour protéger les renseignements personnels des Canadiens dans la manipulation des données personnelles.
 - La mise sur pied de Stop Spam Alliance, association internationale d'organisations à vocation stratégique et réglementaire qui ont convenu de travailler ensemble pour renforcer la coopération en matière de lois et d'exécution de celles-ci afin de faire obstacle aux pourriels et aux menaces connexes pesant sur Internet et sur les marchés en ligne. L'Alliance et d'autres formes de coopération transnationale aideront à accroître l'efficacité des lois et des politiques au Canada et dans les autres pays pour ce qui est de s'attaquer au problème du pourriel.

Secteur du STIT — Marché	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	59,9 millions de dollars	68,9 millions de dollars	67,0 millions de dollars
Ressources humaines	375 ETP	—	342 ETP

2.1.4 Activité de programme : Bureau de la consommation — Marché

Le Bureau de la consommation du Canada joue un rôle dans l'élaboration de politiques et d'outils non réglementaires à l'appui de la protection des consommateurs et dans les enquêtes auprès des consommateurs. À cette fin, il collabore avec d'autres ministères et pouvoirs publics, des organisations vouées à la protection des consommateurs, l'industrie et les universités.

Activités de sous-programme : Deux activités de sous-programme appuient le programme du Bureau de la consommation :

- Politique de la consommation
- Information des consommateurs et coordination

Résultat prévu

Intervention consolidée sur le plan des questions de consommation

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce à l'indicateur suivant :

Indicateur	Progrès en 2006-2007
Nombre d'initiatives prises en vue de régler des questions de consommation auxquelles participe activement le Bureau de la consommation	Trente initiatives ont été prises en vue de régler des questions de consommation auxquelles le Bureau de la consommation a participé activement.

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Explorer les actions appropriées face à la croissance rapide de l'industrie du prêt sur salaire et au problème du vol d'identité.
- Explorer les domaines suivants de recherche interne en matière de politique : consommateurs virtuels, consommation durable et consommateurs vulnérables.
- Continuer de rechercher des méthodes non réglementaires rentables pour s'attaquer à des questions relatives à la consommation telles que les normes, les guides et les codes d'éthique.
- Continuer à améliorer le site Web d'information à l'intention des consommateurs et ses principaux outils pour le rendre aussi efficace que possible.
- Prendre connaissance des recommandations d'une évaluation réalisée en 2004-2005 concernant la gestion du Programme de contributions pour les organismes sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles.

Résultats obtenus

Prêt sur salaire et vol d'identité

- Le Bureau de la consommation a travaillé à des projets intergouvernementaux pour s'attaquer à des préoccupations communes, à savoir le prêt sur salaire, le vol d'identité et les rapports sur le crédit. Une campagne conjointe d'information des consommateurs sur le vol d'identité et ciblant les organismes d'application de la loi a été menée. Au cours de cette campagne, 20 000 exemplaires de la *Liste de vérification concernant le vol d'identité* ont été distribués partout au Canada. Cette publication est accessible à www.cmcweb.ca.
- En ce qui concerne le prêt sur salaire, le projet de loi C-26, *Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel)*, a reçu la sanction royale en mai 2007. Les modifications incluent des dispositions s'attaquant expressément au prêt sur salaire et permettant aux provinces et territoires d'établir des limites aux coûts d'emprunt et de réglementer les pratiques des prêteurs sur salaire sur leur territoire. La Loi vient couronner plusieurs années de travail du Bureau de la consommation, en collaboration avec le ministère de la Justice Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Recherches internes en matière de politique

- Le Bureau de la consommation a axé ses recherches internes en matière de politique sur les consommateurs vulnérables, les consommateurs virtuels et la consommation durable. Les recherches internes sur les consommateurs vulnérables mettent l'accent sur les tendances d'endettement des consommateurs au Canada et s'inscrivent dans la foulée des travaux stratégiques menés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur le marché parallèle du crédit à la consommation. Les recherches internes sur les consommateurs virtuels ont été publiées dans l'édition d'automne 2006 de *Tendances en consommation — Mise à jour* affichée dans le site Web du Bureau de la consommation (accueil). L'article de cette publication, « L'expansion des services de téléphonie cellulaire » décrit de manière approfondie l'important marché de service de téléphone cellulaire qui s'offre aux consommateurs. Enfin, les analystes de la politique du Bureau de

la consommation ont entrepris une vaste analyse critique des politiques fédérales ayant une incidence sur les choix de consommation durable des Canadiens. Ce travail se poursuivra au cours du prochain exercice et il étayera les politiques nationales et internationales élaborées dans le domaine.

Conseils en consommation et sources d'information

- Le Bureau de la consommation a continué d'améliorer et d'étoffer sa série d'outils d'information à l'intention des consommateurs. L'édition de 2007 du *Guide du consommateur canadien* a été diffusée et on y trouve des informations nouvelles à l'intention des consommateurs qui s'adressent expressément aux personnes âgées et aux jeunes. Cette publication est accessible en ligne à www.cmcweb.ca. Le Bureau de la consommation a également diffusé la double publication *Choix de cellulaires pour les Canadiens – Un guide* et *Choix de cellulaires pour les Canadiens – Une liste de vérification*, à l'intention des consommateurs. Cette publication est accessible en ligne et en version imprimée. Les ressources en ligne relevant du Bureau de la consommation ont été améliorées afin qu'il soit plus facile pour les consommateurs de trouver l'information utile auprès de diverses sources gouvernementales et non gouvernementales. La navigation est plus aisée entre le site d'accueil du Bureau de la consommation et le site multipartenaire Passerelle d'information pour le consommateur canadien (www.infoconsommation.ca), qui procure un accès intégré aux sources d'information d'organisations fédérales, provinciales, territoriales et non gouvernementales s'adressant aux consommateurs.
- L'un des principaux outils sur le site partenaire, le Courriel des plaintes, a été mis à jour pour améliorer sa performance à l'égard des consommateurs et pour ajouter des types de plainte supplémentaires reflétant les nouveaux problèmes de consommation. En 2006-2007, le nombre de visiteurs des sites Web du Bureau de la consommation s'est établi en moyenne à 66 875 par mois. Par rapport à l'exercice précédent, on observe une augmentation de 67 p. 100 du nombre de visiteurs, rien que pour le site de la Passerelle d'information pour le consommateur canadien. Le Bureau de la consommation a également élaboré et mis en œuvre des stratégies fructueuses pour atteindre un plus grand nombre de consommateurs de manière rentable, grâce aux médias, mettant l'accent plus particulièrement sur la diffusion d'avis concernant les cellulaires et de conseils pour prévenir le vol d'identité. Une campagne directe par la poste à l'intention de 1 750 postes de police des différentes régions du Canada a également été lancée avec succès puisque plus de 30 000 listes de vérification concernant le vol d'identité ont été distribuées. Des articles publiés dans la presse ont entraîné la distribution de plus de 35 000 exemplaires de la liste de vérification pour les téléphones cellulaires.

Programme de contributions

- Le programme de contributions du Bureau de la consommation fournit aux organisations de protection des consommateurs et aux organisations de bénévoles les moyens de produire des travaux de recherche d'actualité et de qualité supérieure sur les problèmes de consommation qui ont une incidence sur le marché. Les améliorations apportées au programme à la suite de l'évaluation de 2004-2005 ont changé les choses. Le processus de sélection est devenu plus transparent; les procédures d'évaluation des projets assurent plus de cohérence et permettent de comparer les résultats d'évaluation; et l'on a désormais plus facilement accès au résumé de projets en consultant le Répertoire de la recherche sur les politiques en consommation, du Bureau de la consommation, offert en ligne.
- En 2006-2007, le programme de contributions a financé 30 projets de recherche visant à faire progresser la connaissance sur les tendances actuelles et nouvelles de la consommation et à étayer l'élaboration de la politique de consommation qui a une incidence sur une large gamme de questions, notamment le droit des consommateurs et son application, les consommateurs et l'environnement, les problèmes de consommation dans le Grand Nord et la lisibilité des étiquettes sur les aliments. On peut trouver de l'information sur ces projets dans le site Web du Bureau de la consommation.

- Dans le cadre du programme de contributions, quatre organisations ont présenté une demande de financement et ont reçu des fonds pour améliorer leur capacité de mener des enquêtes auprès des consommateurs et de soulever des problèmes de consommation dans diverses tribunes de politique publique et des médias. Le financement a permis à une organisation environnementale d'intégrer la consommation durable à son objectif organisationnel; il a aidé une coalition de groupes de consommateurs à élaborer des projets stratégiques et d'actions conjointes; il a amélioré l'accès Internet d'une revue indépendante s'adressant aux consommateurs et en a augmenté le nombre de lecteurs; et il a permis à une organisation de protection des consommateurs de remanier et d'améliorer son plan d'entreprise et de marketing.

Bureau de la consommation — Marché	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	5,6 millions de dollars	6,0 millions de dollars	5,9 millions de dollars
Ressources humaines	23 ETP	—	23 ETP

2.1.5 Activité de programme : Bureau de la concurrence — Marché

Le Bureau de la concurrence est responsable de la définition et du respect de l'encadrement du marché en ce qui concerne la concurrence.

Activités de sous-programme : Trois activités de sous-programme appuient le Bureau de la concurrence — Marché :

- Application de la réglementation
- Politique d'encadrement et promotion
- Services

Résultat prévu

Respect des lois relevant de la compétence du Bureau de la concurrence

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce à l'indicateur suivant :

Indicateur	Progrès en 2006-2007
Mesure dans laquelle les groupes cibles respectent les lois relevant de la compétence du Bureau de la concurrence	La Direction générale des pratiques loyales des affaires a recensé plus de 150 sites Web problématiques qui font la promotion de traitements frauduleux ou trompeurs contre le diabète. Elle a envoyé des avis aux sites qui posent le plus problème; 80 p. 100 des entreprises canadiennes contactées se sont conformées en retirant les allégations trompeuses.

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Contribuer à l'élaboration de la politique.
- Favoriser la concurrence dans les secteurs des télécommunications et de la santé.
- Poursuivre la modernisation de la *Loi sur la concurrence*.

- Lutter contre les fraudes par marketing de masse, notamment le télémarketing frauduleux et la diffusion massive de messages trompeurs.
- Promouvoir la sensibilisation des consommateurs et des entreprises à la fraude.
- Prendre des mesures d'exécution lorsque les entreprises ne donnent pas suite aux préoccupations du Bureau.
- Lutter contre les cartels nationaux et internationaux.
- Examiner les fusions et les acquisitions.

Résultats obtenus

Élaboration de la politique

- En 2006-2007, le Bureau de la concurrence a accordé une grande priorité à la déréglementation de l'industrie des télécommunications. Il a fourni des analyses et donné des conseils à l'appui de certaines décisions stratégiques importantes du gouvernement ainsi que de documents publiés au cours de l'exercice, par exemple :
 - le rapport du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications (www.telecomreview.ca/epic/site/tprp-gecrt.nsf/fr/h_rx00054f.html);
 - les instructions en matière de politique données par le ministre, indiquant de s'en remettre davantage au libre jeu du marché (www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/7b9e8b9e49be3274852564820068dc64/85256a5d006b97208525718c005b90af!OpenDocument);
 - l'ordonnance du ministre modifiant la décision du CRTC sur l'abstention de la réglementation (www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/64b063a453b4773c852564820068b20e/85256a5d006b972085257241007558b7!OpenDocument);
 - la présentation du projet de loi C-41, permettant d'imposer des sanctions pécuniaires aux entreprises qui abusent de leur position dominante dans le secteur des télécommunications;
 - l'étude du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes sur la déréglementation du secteur des télécommunications.
- Pour chacune des initiatives susmentionnées, le Bureau a fourni une analyse de la concurrence et donné des conseils sur les questions stratégiques, à la lumière de consultations menées auprès du public ou au sein du Ministère. Les décisions stratégiques définitives prises par le gouvernement prennent en compte l'information fournie par le Bureau.
- Afin que l'industrie des télécommunications puisse plus facilement passer d'un contexte de réglementation à un environnement où l'on s'en remet davantage au libre jeu du marché et à une supervision sous le régime de la *Loi sur la concurrence*, le Bureau a publié l'ébauche d'un bulletin d'information (www.competitionbureau.gc.ca/internet/index.cfm?itemID=2195&lg=f) sur son approche concernant la mise en application des dispositions sur l'abus de position dominante dans le secteur des télécommunications. Ce bulletin, élaboré par un groupe de travail conjoint du CRTC et du Bureau, fait état de commentaires reçus d'intervenants de l'industrie. En outre, le Bureau a formulé des commentaires au CRTC sur les problèmes de concurrence soulevés dans sa démarche en cours visant à examiner le cadre réglementaire pour les services de télécommunications de gros et la définition de la notion d'installations essentielles. Il continuera de mettre à la disposition du CRTC son expertise en analyse de la concurrence et en économie tout au long de cette importante démarche publique.

Promotion de la concurrence

- Par suite des activités de promotion du Bureau dans le secteur de la santé et auprès des professions autoréglementées, le gouvernement de l'Alberta a adopté une nouvelle réglementation faisant en sorte que les hygiénistes dentaires ne soient plus tenus travailler sous la supervision d'un dentiste. Ainsi, les hygiénistes dentaires de cette province pourront dorénavant offrir directement à leurs clients plusieurs services, dont le détartrage et le surfaçage radiculaire. Le nouveau règlement autorise aussi les hygiénistes et les dentistes à se livrer concurrence dans le domaine des services d'hygiène dentaire. Le fait que les hygiénistes dentaires pourront poser des actes de leur propre chef, ou fournir des services de façon autonome, sans restrictions imposées par leurs concurrents, aura vraisemblablement pour effet de rendre plus accessibles les services d'hygiène dentaire et de faire baisser les tarifs pratiqués en Alberta. Pour en apprendre davantage, consultez le site www.competitionbureau.gc.ca/internet/index.cfm?itemID=2225&lg=f.

Prévention et sensibilisation en matière de fraude

- En sa qualité de président du Forum sur la prévention de la fraude, le Bureau de la concurrence travaille en étroite collaboration avec plus de 75 partenaires des secteurs public et privé pour sensibiliser le public aux dangers de la fraude et le renseigner sur la façon de la déceler, de la signaler et de l'enrayer. Au cours du Mois de la prévention de la fraude, le Bureau a renseigné les consommateurs sur de nombreuses activités frauduleuses qu'ils ont intérêt à connaître, notamment les indications fausses ou trompeuses concernant la perte de poids, les présumées cures miracles ainsi que les allégations selon lesquelles un produit peut entraîner des bienfaits prodigieux sur la santé, les fausses possibilités d'emploi et les arnaques relatives aux fournitures de bureau.

Application de la réglementation de la concurrence

- La diffusion de renseignements fidèles et exacts sur le marché constitue une priorité permanente du Bureau. L'enregistrement d'un règlement auprès du Tribunal de la concurrence, sous la forme d'un consentement précisant que le fabricant canadien de vêtements Grafton-Fraser Inc. avait contrevenu à une disposition de la *Loi sur la concurrence*, constitue à cet égard une réalisation clé du Bureau en 2006-2007. À la lumière d'une enquête, le Bureau a conclu que Grafton-Fraser avait gonflé considérablement le prix ordinaire de certains vêtements en vente dans ses magasins, ce qui avait donné lieu à une exagération des économies offertes aux consommateurs lors des soldes visant ces vêtements. Pour obtenir plus d'information, consultez le site www.competitionbureau.gc.ca/internet/index.cfm?itemID=2147&lg=f.
- Le Bureau a transféré des ressources à ses bureaux régionaux, répartis dans l'ensemble du pays, pour lutter contre les cartels plus près du lieu des crimes. Il renforce ses techniques d'enquête, établit de solides contacts à l'échelle locale et mène des activités de sensibilisation. Au cours de la dernière année, ses bureaux régionaux ont organisé 50 colloques sur la façon de déceler et de prévenir le truquage d'offres.
- On ne peut prêter de vertus pro-concurrentielles aux cartels, mais la situation est beaucoup plus nuancée en ce qui a trait à l'examen des fusions. Le Bureau cherche toujours à faire obstacle aux fusions anticoncurrentielles sans pour autant imposer un fardeau abusif aux transactions appropriées. En 2006-2007, il a publié plusieurs documents d'information et bulletins techniques pour aider les entreprises à prendre des décisions et pour assurer la transparence et la prévisibilité pour le milieu des affaires.

Bureau de la concurrence — Marché	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	48,1 millions de dollars	49,3 millions de dollars	42,1 millions de dollars
Ressources humaines	406 ETP	—	399 ETP

2.1.6 Activité de programme : Office de la propriété intellectuelle du Canada — Marché

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) est chargé d'administrer le régime de la propriété intellectuelle (PI) au pays, à savoir en ce qui concerne les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés. En plus de concéder et d'enregistrer les droits de PI, cet organisme de service spécial d'Industrie Canada diffuse de l'information à cet égard à l'intention des entreprises, des établissements d'enseignement et du grand public. L'OPIC, doté d'un fonds renouvelable, s'efforce d'accélérer le développement économique du pays.

Résultat prévu

Offrir des produits et des services de qualité au moment opportun et accroître la compréhension et l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce aux indicateurs suivants :

Indicateurs	Progrès en 2006-2007
Temps de réponse pour : <ul style="list-style-type: none"> • les brevets • les marques de commerce • les dessins industriels • les droits d'auteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de 77 p. 100 des demandes d'examen en moins de 27 mois • Traitement des demandes dans un délai de 5,5 mois suivant la date de dépôt • Traitement des demandes dans un délai de 11,1 mois suivant la date de réception • Traitement des demandes dans un délai de 2,3 jours suivant la date de réception
Pourcentage d'augmentation de la sensibilisation à la propriété intellectuelle et de son utilisation (petites et moyennes entreprises)	36 p. 100 des PME sont bien renseignées sur la propriété intellectuelle (valeur de référence)

Industrie Canada a pris l'engagement suivant pour 2006-2007 :

- Poursuivre la modernisation du régime de la propriété intellectuelle pour encourager la créativité et l'innovation et permettre aux Canadiens d'avoir accès aux nouvelles connaissances à un prix abordable.

Résultats obtenus

Modernisation du régime de la propriété intellectuelle

- En 2006-2007, l'OPIC a proposé des modifications à l'égard de cinq règlements sur la propriété intellectuelle pour rendre le régime de la propriété intellectuelle du Canada plus convivial, plus rentable et mieux adapté aux besoins des universités et des entreprises canadiennes. Ces modifications réglementaires visaient essentiellement à apporter des précisions sur le régime des petites entités (les entreprises de 50 employés ou moins et les universités) et à établir un mécanisme de recours à l'intention des demandeurs ou titulaires qui ont acquitté par erreur les droits applicables aux petites entités. Les modifications améliorent également le régime de la propriété intellectuelle en simplifiant les procédures et en réduisant les délais et les coûts de traitement, conformément aux principes législatifs de l'initiative de réglementation intelligente et de l'Initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie. Ces modifications entreront en vigueur en 2007-2008.

Autres réalisations

Amélioration des services

En 2006-2007, l'OPIC a continué de concentrer ses efforts sur les trois grands axes d'amélioration des services qui sont ressortis du sondage national mené auprès de sa clientèle en 2005, soit la communication, l'accessibilité et les délais de traitement. Les réalisations dans ces trois domaines sont résumées ci-après.

- L'OPIC a élargi les voies de communication avec les clients et les intervenants. Entre autres, il a intégré à son site Web une nouvelle page consacrée au service à la clientèle et il diffuse régulièrement des bulletins électroniques de nouvelles pour renseigner les clients sur les améliorations apportées aux initiatives et aux services. Comme en témoigne la forte augmentation du nombre d'abonnés au bulletin de nouvelles de l'OPIC, cet outil offre aux clients une précieuse mine de renseignements.
- Dans un souci d'amélioration de l'accessibilité, l'OPIC a mis en place un numéro sans frais visant à améliorer les services à la clientèle partout au pays. Il a par ailleurs facilité l'accès aux renseignements et perfectionné les fonctions de son site Web de manière à offrir davantage de services en ligne 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
- En ce qui a trait aux brevets et aux dessins industriels, l'OPIC a réalisé des progrès soutenus en réduisant les délais de traitement des demandes et le niveau de stock. Il mise constamment sur le recrutement et la formation pour réduire encore les délais d'exécution dans toutes les sphères de la propriété intellectuelle. Les efforts déployés pour fournir en temps opportun des droits de propriété intellectuelle de qualité jouent un rôle primordial pour l'établissement au Canada d'un climat plus propice à l'innovation.

Office de la propriété intellectuelle du Canada — Marché	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	(7,7 millions de dollars*)	88,7 millions de dollars	(28,5 millions de dollars*)
Ressources humaines	951 ETP	—	897 ETP

* Pour obtenir des renseignements financiers détaillés sur l'OPIC, voir le tableau 3, Postes votés et législatifs, à la page 68 et le tableau 7, Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, à la page 72.

2.2 Résultat stratégique : Une économie innovatrice

Le résultat stratégique « Une économie innovatrice » renvoie à l'instauration d'une économie qui assure la compétitivité à l'échelle internationale en appuyant la création de connaissances et leur utilisation efficace pour mettre au point des produits et des procédés nouveaux. Il s'agit d'un élément vital, car une économie innovatrice et concurrentielle est essentielle pour améliorer la qualité de vie, créer des emplois mieux rémunérés et réaliser les objectifs sociaux. Dans l'économie du savoir d'aujourd'hui, l'innovation est un moteur important de la création de richesse et de la croissance économique au profit des Canadiens. Le Ministère mène différentes activités qui contribuent à ce résultat stratégique. Par exemple, il favorise le développement de nouvelles technologies ainsi que leur application et leur diffusion et il aide à tirer parti des retombées socio-économiques de la recherche-développement (R-D).

Plus précisément, Industrie Canada était chargé en 2006-2007 de faire avancer plusieurs initiatives stratégiques qui stimulent la R-D dans des domaines clés en matière d'innovation — la commercialisation, les sciences de la santé, l'environnement et de nombreux autres. Le Ministère a préconisé, avec succès, que le budget de 2007 prévoie des fonds pour ces initiatives. Par ailleurs, le gouvernement du Canada a élaboré une stratégie sur les sciences et la technologie (S-T) — *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada* —, qui souligne l'importance des S-T pour le pays et fournit un cadre afin d'orienter le processus décisionnel fédéral en la matière au cours des prochaines années. Cette stratégie vise à renforcer la position du Canada en tant que chef de file de l'innovation en créant un contexte d'affaires propice à l'innovation, tout en soutenant l'excellence du pays en recherche. En outre, le Ministère a joué un rôle déterminant dans le développement de l'industrie canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible et a élaboré pour ce secteur un cadre national détaillé qui propose une vision à long terme de la commercialisation et définit clairement les possibilités et les priorités.

Parmi les autres réalisations de 2006-2007, mentionnons le renouvellement de l'appui au fonctionnement et à l'expansion du réseau de recherche de pointe de CANARIE — organisme à but non lucratif qui est le fer de lance de l'Internet évolué au Canada — pour favoriser de nouveaux progrès dans l'industrie canadienne des systèmes intelligents et de la robotique de pointe. En 2006-2007, Industrie Canada a également mis en œuvre un vaste projet de démonstration portant sur un réseau de communications tactiques expérimental mettant en évidence de nouvelles capacités offertes par l'utilisation de technologies avancées sans fil et réseau. Grâce à ce type de projet, d'autres ministères, comme la Défense nationale, peuvent prendre des décisions plus éclairées concernant leurs approvisionnements liés aux communications.

La section ci-après donne plus de détails sur les mesures prises par Industrie Canada pour créer une économie innovatrice. Pour obtenir plus d'information, consultez le site ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00291f.html#5.2.2.

Cinq activités de programme appuient ce résultat stratégique :

- Secteur de la politique — S-T et innovation
- Secteur de l'industrie — S-T et innovation
- Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — S-T et innovation
- Centre de recherches sur les communications Canada — S-T et innovation
- Partenariat technologique Canada — S-T et innovation

Analyse par activité de programme

2.2.1 Activité de programme : Secteur de la politique — S-T et innovation

L'innovation ainsi que les sciences et la technologie sont les principaux moteurs de la croissance économique qui appuient la productivité et la compétitivité à long terme de l'économie canadienne. En outre, c'est sur les S-T que repose la capacité du gouvernement à aborder les questions de politique publique intéressant les Canadiens, notamment les soins de santé, l'environnement et l'énergie durable.

Activités de sous-programme : Quatre activités de sous-programme et six activités de sous-sous-programme appuient le Secteur de la politique — S-T et innovation :

- Secrétariat du Conseil consultatif des sciences et de la technologie
- Direction générale de la politique stratégique
- Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique
- Direction générale de la politique d'innovation
 - Institut canadien de recherches avancées
 - Fondation Pierre Elliott Trudeau
 - Fondation canadienne pour l'innovation
 - Fondation pour la recherche et le développement industriels Canada-Israël (la responsabilité de ce programme a été transférée à Affaires étrangères et Commerce international Canada)
 - Conseil des académies canadiennes
 - Fonds pilote pour la commercialisation de la recherche des universités et laboratoires fédéraux

Résultat prévu

Élaboration et coordination de politiques-cadres favorisant une économie innovatrice

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce à l'indicateur suivant :

Indicateur	Progrès en 2006-2007
Propositions de politiques appuyant les éléments qui font progresser une économie innovatrice et qui témoignent d'une approche coordonnée fondée sur les outils disponibles dans le secteur	<p>Le Secteur de la politique a présenté plusieurs propositions visant à favoriser la création d'une économie innovatrice et fait des pressions pour qu'elles soient prises en compte dans le budget. En fait, le budget de 2007 a prévu des investissements d'environ 1,9 milliard de dollars dans les S-T, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 195 millions au cours des deux prochaines années à l'appui des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, qui aideront le Canada à s'imposer en tant que chef de file mondial dans les domaines de recherche prioritaires; • 85 millions par an, par l'entremise des conseils subventionnaires fédéraux, dans la recherche axée sur des priorités clés : les sciences de la santé, les ressources naturelles et l'énergie, l'environnement, les technologies de l'information et des communications, de même que la gestion, les affaires et les finances; • 510 millions à la Fondation canadienne pour l'innovation, afin de lui permettre de lancer un autre important concours avant 2010 (on prévoit de verser 70 millions aux établissements en 2008-2009); • 100 millions en 2006-2007 à Génome Canada pour maintenir le financement des centres régionaux de génomique et des plateformes technologiques connexes, poursuivre des projets de recherche prometteurs et appuyer la participation du Canada à des projets stratégiques de collaboration internationale en recherche.

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Élaborer une stratégie sur les S-T prévoyant un large éventail de mesures de soutien du gouvernement à la recherche.
- Poursuivre les recherches et l'analyse sur des questions intéressant les petites entreprises canadiennes.
- Entreprendre un examen de la reddition de comptes des organismes subventionnaires et de la rentabilité de leurs activités.

Résultats obtenus**Stratégie sur les sciences et la technologie**

- En 2006-2007, le gouvernement du Canada a élaboré une stratégie sur les sciences et la technologie — *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada* —, qui souligne l'importance des S-T pour le pays et fournit un cadre pour le processus décisionnel fédéral en la matière au cours des prochaines années. Cette stratégie vise à renforcer la position du Canada en tant que chef de file de l'innovation en créant un contexte d'affaires propice à l'innovation, tout en soutenant l'excellence du pays en recherche.
- Pour atteindre cet objectif, la stratégie relève trois avantages distincts des S-T : un *avantage entrepreneurial*, afin de traduire les connaissances en applications commerciales qui créeront de la richesse pour les Canadiens; un *avantage du savoir*, afin d'aider le Canada à s'imposer comme chef de file en matière d'idées nouvelles et d'innovation, ainsi qu'un *avantage humain*, afin d'attirer au Canada les personnes hautement qualifiées dont le pays a besoin pour prospérer dans l'économie mondiale d'aujourd'hui avec la main-d'œuvre la plus instruite, la plus compétente et la plus souple du monde. Le gouvernement a concrétisé son engagement à l'égard de la stratégie en annonçant des nouvelles ressources de 1,9 milliard de dollars dans le budget de 2007 à l'appui des initiatives en sciences et en technologie.

Recherche et analyse

- Le Secteur de la politique a mené diverses recherches en 2006-2007, notamment des études de cas portant sur la R-D et la commercialisation qui ont fait ressortir les difficultés inhérentes aux efforts concertés à l'appui de l'innovation, par exemple pour ce qui est d'attirer du personnel clé, d'obtenir du financement et de prévoir les besoins des clients. Il a aussi fait de la recherche et effectué des analyses auprès des intervenants en ce qui a trait à l'offre de capital de risque au Canada. Ces travaux ont mis en évidence plusieurs difficultés, notamment les barrières fiscales qui empêchent les entreprises canadiennes d'avoir accès aux sources de capital étranger. Ces travaux ont appuyé l'engagement du gouvernement à mettre à jour la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière d'impôts, afin d'éliminer les obstacles. La recherche, qui a aussi donné une indication de l'ampleur de l'investissement informel canadien, explore les raisons à l'origine de la faiblesse relative du rendement des investissements en capital de risque au Canada.

Examen des organismes subventionnaires

- En septembre 2006, conformément à un engagement pris dans le budget de mai 2006, Industrie Canada a commandé un examen des organismes canadiens qui subventionnent la recherche. Cet examen portait sur deux organismes — le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont été exclus, car ils avaient récemment fait l'objet d'un examen quinquennal prévu par la loi effectué par un groupe international de spécialistes. Selon un constat clé de l'évaluation,

la recherche financée par le CRSH et le CRSNG représente une contribution essentielle et de plus en plus importante pour la plupart des aspects de la vie nationale du Canada, en particulier une économie concurrentielle sur la scène internationale et une société forte et diversifiée.

Secteur de la politique — S-T et innovation	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	46,2 millions de dollars	11,5 millions de dollars	10,6 millions de dollars
Ressources humaines	76 ETP	—	83 ETP

2.2.2 Activité de programme : Secteur de l'industrie — S-T et innovation

La prospérité du Canada repose de plus en plus sur sa capacité à tirer profit au maximum des connaissances. En tant que plaque tournante de l'analyse des secteurs industriels et des connaissances à ce chapitre, le Secteur de l'industrie met à profit son expertise dans le milieu canadien des affaires pour améliorer au sein du gouvernement la prise de décisions et les activités de développement de l'industrie et contribuer à la création d'un contexte où le Canada pourra mettre ses connaissances à profit. Le Ministère a entrepris plusieurs activités en 2006-2007 pour créer les conditions propres à stimuler la R-D et l'innovation et renforcer par le fait même l'avantage du savoir dont jouit le Canada.

Activités de sous-programme : Huit activités de sous-programme et deux activités de sous-sous-programme appuient le Secteur de l'industrie — S-T et innovation :

- Direction générale des industries de la fabrication
- Direction générale de l'énergie et des industries environnementales
 - Économie de l'hydrogène
- Direction générale des industries de services
- Direction générale de l'aérospatiale, de la défense et de la marine
- Direction générale des sciences de la vie
 - Génome Canada
- Direction générale de l'analyse industrielle et des services sectoriels
- Direction générale de l'automobile et des matériaux industriels
- Secrétariat canadien de la biotechnologie

Résultat prévu

Une économie du savoir plus performante dans tous les secteurs de l'industrie

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce à l'indicateur suivant :

Indicateur	Progrès en 2006-2007
Dépenses de R-D d'industries manufacturières et de services sélectionnées	Dépenses intra-muros en recherche-développement des entreprises (DIRDE) de toutes les industries : 14,85 milliards de dollars pour 2006, soit une hausse de 1,3 p. 100 par rapport à 2005

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Accroître la capacité de recherche et d'analyse du Ministère, afin de cerner les difficultés auxquelles se heurte le secteur de la fabrication et les possibilités qui s'offrent à lui.
- Examiner la Politique des retombées industrielles et régionales et d'autres initiatives pour améliorer les décisions relatives aux marchés publics fédéraux.
- Donner suite aux engagements pris par le gouvernement du Canada en matière de développement durable en élaborant à cette fin la quatrième Stratégie de développement durable d'Industrie Canada.
- Mener à bien l'élaboration de cartes routières technologiques.
- Examiner le rôle qui convient le mieux à Génome Canada et à d'autres organismes pour ce qui est d'appuyer la recherche en génomique.
- Veiller à ce que le secteur de l'énergie renouvelable bénéficie de possibilités de développement soutenues.
- Veiller à ce que la stratégie de commercialisation du gouvernement fédéral reflète les intérêts de l'industrie canadienne.

Résultats obtenus**Fabrication**

- Le Secteur de l'industrie a assuré le leadership dans un large éventail de dossiers qui influent sur le secteur de la fabrication et il a travaillé avec les intervenants pour aborder les questions stratégiques soulevées par la Coalition des manufacturiers du Canada, Manufacturiers et Exportateurs du Canada et d'autres spécialistes de l'industrie. Le Secteur a aussi élaboré des indicateurs de rendement pour les entreprises de fabrication ainsi que de l'information sur les pratiques de fabrication durable et il a dirigé un « réseau de fabrication » réunissant différentes organisations fédérales pour renforcer la capacité du gouvernement d'analyser, d'examiner et d'améliorer les politiques publiques sur les questions qui touchent le secteur canadien de la fabrication.
- En 2006-2007, le Secteur de l'industrie a prôné l'adoption de principes et de pratiques de fabrication durable et sans gaspillage grâce au *Guide canadien de ressources sur les processus de fabrication de haute performance* (strategis.ic.gc.ca/epic/site/crghpm-gcrpfhp.nsf/fr/h_at00000f.html) et à ses activités de promotion. Il s'est associé avec Environnement Canada et le Conseil national de recherches du Canada pour tenir un atelier pilote sur la fabrication propre et sans gaspillage visant à former des spécialistes et des porte-parole en matière de fabrication sans gaspillage. Le Secteur de l'industrie a par ailleurs commencé à élaborer un examen des paramètres de rendement en matière de fabrication sans gaspillage afin d'établir des points de référence pour l'excellence opérationnelle et les pratiques exemplaires.
- Afin de sensibiliser l'industrie aux pratiques de fabrication durable, le Secteur a publié une ressource intitulée *Viser vert : guide du fabricant pour une production écologique et économique*, qui a été élaborée par un spécialiste canadien des pratiques durables, en collaboration avec Environnement Canada.

Marchés publics

- Le Secteur de l'industrie a continué d'évaluer sur une base permanente la Politique des retombées industrielles et régionales pour s'assurer qu'elle demeure adaptée aux changements observés sur le marché. Pour obtenir plus d'information, consultez le site www.strategis.ic.gc.ca/rir.

- Le Secteur de l'industrie a accru les retombées économiques pour le Canada des décisions fédérales concernant l'approvisionnement dans les domaines qui présentent un intérêt industriel stratégique comme l'aérospatiale, la défense et l'industrie navale. Les retombées industrielles et régionales permettent de commercialiser les innovations et d'améliorer ainsi la compétitivité des entreprises canadiennes en offrant des possibilités dans les chaînes d'approvisionnement des entrepreneurs. Des niveaux sans précédent de retombées industrielles et régionales s'appliqueront aux marchés publics portant sur des « premières canadiennes » dans le secteur de la défense, que le gouvernement a annoncés en ce qui concerne notamment le Projet de Système de véhicule de soutien moyen (camions logistiques), les hélicoptères de transport moyen et lourd, les navires de soutien interarmées et le transport aérien stratégique et tactique.
- Le Secteur de l'industrie a aussi collaboré avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) tout au long de 2006-2007 dans le cadre de plusieurs initiatives axées sur les marchés publics, entre autres en co-parrainant un atelier sur les petites et moyennes entreprises (PME), l'innovation et les marchés publics. Cet atelier, qui a réuni des représentants du Ministère chargés de la promotion de l'innovation et des employés de TPSGC, mettait l'accent sur le processus d'approvisionnement et, plus particulièrement, sur les PME dans le cadre de ce processus. Par la suite, on prévoit d'offrir les ateliers dans plusieurs secteurs industriels pour mieux comprendre leurs préoccupations et leur point de vue concernant les marchés publics et l'innovation.

Quatrième Stratégie de développement durable

- Industrie Canada fait partie des 30 ministères et organismes fédéraux qui ont présenté au Parlement leur quatrième Stratégie de développement durable (SDD IV) le 13 décembre 2006. Plusieurs activités ont été menées aux fins de l'élaboration de la SDD IV, notamment une analyse des questions internes et une analyse des questions externes, une évaluation à mi-parcours de la SDD III (activité terminée), ainsi que des consultations publiques.
- La SDD IV donne les grandes lignes des priorités établies par Industrie Canada en matière de développement durable pour 2006-2009 dans le but d'atteindre les résultats stratégiques suivants : technologies et commercialisation axées sur la durabilité; outils, pratiques, recherche et sensibilisation liés à la durabilité; pratiques et activités axées sur la durabilité à Industrie Canada. La SDD IV favorise la compétitivité de l'économie canadienne en plaçant le Ministère comme un chef de file pour ce qui est d'appuyer les technologies et les pratiques de développement durable chez les entreprises et les consommateurs. La SDD IV d'Industrie Canada peut être consultée à www.strategis.gc.ca/dd.

Cartes routières technologiques

- Avec 26 cartes à son actif, le Secteur de l'industrie a atteint un niveau de compétence reconnu sur la scène internationale en ce qui concerne l'élaboration de cartes routières technologiques (CRT). Grâce à cet outil stratégique, les secteurs industriels peuvent établir leurs priorités en matière de technologie et de compétences dans le cadre d'un horizon de cinq à dix ans. Par ailleurs, les CRT aident à mettre en évidence les accords de R-D concertée qui sont essentiels à la compétitivité à long terme des industries canadiennes.
- En partenariat avec l'industrie, le Secteur a élaboré cinq CRT en 2006-2007 — transformation de l'aluminium; industrie biopharmaceutique; soudage et assemblage; industrie de la langue; ainsi que capture et stockage du dioxyde de carbone. Pour obtenir plus d'information sur les CRT, consultez le site www.strategis.ic.gc.ca/crt.

- Par l'intermédiaire du groupe de travail interministériel sur les cartes routières technologiques, le Secteur a dirigé des activités de planification stratégique en faveur de la compétitive sectorielle. Il a aussi conclu avec Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) un protocole d'entente prévoyant notamment l'élaboration de CRT en collaboration avec les conseils sectoriels de RHDSC. Ce jumelage de la technologie et des compétences améliore à la fois la productivité et la compétitivité des entreprises canadiennes.

Génome Canada

- Un examen a été effectué pour déterminer le rôle qui convient le mieux à Génome Canada et à d'autres organismes pour ce qui est d'appuyer la recherche en génomique. Dans le budget de 2005, le gouvernement s'est engagé à favoriser la recherche au Canada en octroyant à Génome Canada (www.genomecanada.ca) un montant supplémentaire de 165 millions de dollars pour la recherche en génomique. Grâce à cet investissement, Génome Canada a lancé un troisième concours à l'issue duquel il a investi dans 33 projets de recherche novateurs et plateformes de S-T évoluées dans l'ensemble du Canada, dans des domaines clés comme l'agriculture, l'environnement, les pêches, les forêts et la santé.

Énergie renouvelable

- Le Secteur de l'industrie a mieux fait valoir les compétences du Canada dans le secteur de l'énergie renouvelable auprès des intervenants canadiens et internationaux en réalisant la première phase d'une étude sur le transfert de technologie de l'énergie éolienne. Cette étude avait pour but de recenser les entreprises et d'appuyer la mise sur pied de chaînes d'approvisionnement en énergie éolienne au Canada. Le Secteur a également appuyé une séance de réseautage internationale portant sur la recherche d'investissement, dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association canadienne de l'énergie éolienne. Par ailleurs, il joue un rôle primordial dans le développement de l'industrie canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible et il a élaboré à cet égard un cadre national détaillé qui propose une vision à long terme pour la commercialisation et présente les grandes lignes des possibilités et priorités évidentes pour ce secteur.

Commercialisation

- Un objectif important visé par le Secteur de l'industrie consiste à faire en sorte que le Canada mette à profit ses connaissances pour obtenir des succès commerciaux. À cette fin, il donne des conseils et assure la commercialisation de technologies et de produits nouveaux en plus grand nombre au bénéfice de tous les Canadiens. Le Secteur a aidé à coordonner et à superviser les initiatives fédérales dans le secteur de l'hydrogène et des piles à combustible, au pays et sur la scène internationale, dans le but de parvenir à une commercialisation à grande échelle.

Autres réalisations

Biotechnologie

- Le Secteur de l'industrie a mis l'accent sur les difficultés auxquelles les entreprises de biotechnologie se heurtent et sur les possibilités qui s'offrent à elles dans le secteur de la santé ainsi que dans la mise au point et l'utilisation des produits et des procédés issus de la biotechnologie dans les industries nouvelles et traditionnelles. Le Secteur s'est également efforcé de favoriser l'acquisition de capacités permanentes au sein du portefeuille de l'Industrie et d'autres programmes fédéraux pour mieux coordonner les programmes de commercialisation en place.
- Grâce aux efforts déployés au sein du Ministère et à la collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Secteur de l'industrie a aidé à améliorer l'évaluation comparative de la capacité du Canada à développer et à utiliser des produits de santé novateurs issus de la biotechnologie destinés aux humains ainsi qu'à contribuer au recensement et à l'élaboration des pratiques exemplaires et mécanismes internationaux

pour concrétiser les avantages de ces produits sur le plan de la santé et des coûts. Avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et industriels, il a été en mesure de cerner les conditions propres à encourager les autres industries — par exemple celles de l'agriculture, des forêts, des produits chimiques et de l'énergie — à adopter la biotechnologie et de déterminer les possibilités à cet égard.

Nanotechnologie

- Le Secteur de l'industrie a facilité la promotion et l'adoption de la nanotechnologie grâce à des activités ciblées, à l'élaboration d'un répertoire des entreprises exerçant des activités dans le domaine et au recensement des produits issus de la nanotechnologie qui sont fabriqués au Canada. Ces travaux ont pour but de déterminer le niveau d'activité actuel au pays et d'appuyer les efforts déployés à l'appui de la commercialisation de résultats de recherche particuliers. Le Secteur y est parvenu en établissant des partenariats avec des ministères fédéraux et provinciaux ainsi que des groupes régionaux comme NanoQuébec et l'Institut national de nanotechnologie.

Secteur de l'industrie — S-T et innovation	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	19,4 millions de dollars	5,0 millions de dollars	4,9 millions de dollars
Ressources humaines	100 ETP	—	129 ETP

2.2.3 Activité de programme : Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — S-T et innovation

Le Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications (STIT) — S-T et innovation appuie la recherche appliquée et de pointe dans l'industrie canadienne des technologies de l'information et des communications en faveur du développement de technologies novatrices.

Activités de sous-programme : Une activité de sous-programme et deux activités de sous-sous-programme appuient le Secteur du STIT — S-T et innovation :

- Direction générale des technologies de l'information et des communications
 - CANARIE
 - Precarn

Résultat prévu

Amélioration de la capacité de recherche et de la commercialisation des technologies de l'information et des communications (TIC)

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce à l'indicateur suivant :

Indicateur	Progrès en 2006-2007
Accessibilité de la recherche de pointe à l'échelle nationale	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau de recherche de pointe de CANARIE constitue un bien public qui offre une infrastructure de réseau essentielle grâce à laquelle les universités et les laboratoires de toutes les régions du pays peuvent mener des recherches dans tous les domaines scientifiques qui profitent aux Canadiens, notamment la physique, les sciences de la vie et l'environnement. Precarn appuie des innovations dans le cadre de projets de TIC dictés par le marché dans le domaine des systèmes intelligents et de la robotique.

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

En fournissant du financement :

- Permettre aux chercheurs canadiens de faire des travaux de pointe dans toutes les régions du Canada et ailleurs dans le monde;
- Promouvoir des progrès supplémentaires dans l'industrie canadienne des systèmes intelligents et de la robotique de pointe.

Résultats obtenus**Recherche de pointe**

- Comme l'annonçait le budget de 2007, Industrie Canada a réussi à renouveler l'appui au fonctionnement et à l'expansion du réseau de recherche de pointe de CANARIE. Le Ministère est chargé d'administrer la subvention conditionnelle de 120 millions de dollars sur cinq ans accordée à la société à but non lucratif CANARIE inc. (www.canarie.ca). Grâce à cette infrastructure de réseau essentielle, les chercheurs des universités, des collèges, des établissements de recherche et des laboratoires publics du Canada peuvent mener des travaux en collaboration avec des partenaires du monde entier dans tous les domaines de la science qui profitent aux Canadiens, notamment la physique, les sciences de la vie et l'environnement.

Systèmes intelligents et robotique de pointe

- Precarn Inc. (www.precarn.ca) appuie les projets de R-D préconcurrentielle dans le domaine des systèmes intelligents et de la robotique de pointe. Afin de faire progresser l'industrie canadienne, ce consortium national à but non lucratif, piloté par l'industrie elle-même, a reçu en 2005-2006 une subvention conditionnelle de 20 millions de dollars sur cinq ans pour la phase 4 de son programme. En 2006-2007, Precarn a investi dans 21 projets à la grandeur du pays, soit un montant total de 4,4 millions de dollars. Industrie Canada est chargé d'administrer l'accord de financement avec Precarn Inc.

Secteur du STIT — S-T et innovation	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	2,9 millions de dollars	25,4 millions de dollars	24,1 millions de dollars
Ressources humaines	4 ETP	—	4 ETP

2.2.4 Activité de programme : Centre de recherches sur les communications Canada — S-T et innovation

Le Centre de recherches sur les communications Canada (CRC) est le centre d'excellence fédéral pour la R-D dans le domaine des télécommunications. En vertu de son mandat, le CRC constitue une source indépendante de conseils techniques à l'appui des décisions en matière de politique publique et des règlements (p. ex., la gestion du spectre et la politique des télécommunications), contribue aux normes en matière de télécommunications, appuie la technologie répondant aux besoins de la santé publique, de la sécurité, de l'environnement et de la défense, et favorise le développement économique et social. Le CRC mène des recherches sur les technologies de l'information et des télécommunications d'avant-garde afin d'assurer une source indépendante de conseils pour la politique publique et d'appuyer la mise au point de produits et services nouveaux pour le secteur des TIC.

Activités de sous-programme : Trois activités de sous-programme appuient le CRC :

- Recherches du CRC sur les communications sans fil et la photonique
- Recherche-développement du CRC pour la défense
- Soutien à la recherche menée au CRC

Résultats prévus

Bâtir et maintenir une expertise de haute qualité et des connaissances approfondies en matière de technologies importantes pour le secteur des télécommunications du Canada

Excellent soutien à la clientèle gouvernementale et industrielle par le truchement de la R-D et de conseils

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ces résultats, en partie, grâce aux indicateurs suivants :

Indicateurs	Progrès en 2006-2007
Nombre de publications scientifiques (parues et présentées)	Articles de revues scientifiques : 93 Présentations dans le cadre de conférences : 155 Documents techniques : 18
Nombre de brevets	Brevets en vigueur dans le portefeuille du CRC : 237 <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles demandes de brevets en 2006-2007 : 18 • Nouveaux brevets accordés en 2006-2007 : 8
Nombre de partenariats de recherche	Accords de collaboration avec l'industrie en vigueur : 33 (10 nouveaux accords en 2006-2007) Accords de collaboration avec les universités ou le gouvernement en vigueur : 45 (7 nouveaux accords en 2006-2007)
Contrats de R-D	Accords pour la prestation extérieure de services : 58 (48 nouveaux accords en 2006-2007) <ul style="list-style-type: none"> • Revenus : 1,15 million de dollars
Nombre de licences de propriété intellectuelle	Licences de propriété intellectuelle : 401 (42 nouvelles licences) <ul style="list-style-type: none"> • Revenus : 1,16 million de dollars

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Faire de la R-D sur les technologies des communications importantes pour le Canada, notamment la radio, les satellites, la radiodiffusion et les fibres optiques.
- Réaliser des travaux de R-D et offrir des programmes, sur une base de recouvrement des coûts, à l'intention de partenaires clés comme la Défense nationale et l'Agence spatiale canadienne.
- Collaborer avec ses partenaires clés pour élaborer des normes aidant à fournir des services de télécommunications et de radiodiffusion efficaces.
- Donner des conseils stratégiques et apporter une aide directe pour l'élaboration de la politique, des règlements et des normes dans le secteur des télécommunications.
- Donner des conseils techniques indépendants en matière de gestion du spectre, de politique des communications et de décisions réglementaires.

Résultats obtenus

Recherche-développement

- En 2006-2007, le CRC a continué de faire de la R-D sur les technologies des communications importantes pour le Canada, notamment la radio, les satellites, la radiodiffusion et les fibres optiques. Ces travaux ont donné lieu à 248 publications scientifiques ou techniques externes, à 18 nouvelles demandes de brevets, à 42 nouvelles licences autorisant des entreprises à utiliser les technologies du CRC et à 48 nouveaux accords pour la prestation extérieure de services.
- À l'appui de la Défense nationale, le CRC a réalisé en 2006-2007, sur une base de recouvrement des coûts, des projets de recherche totalisant 5,3 millions de dollars. Au cours du dernier exercice, il a mené à terme un vaste projet de démonstration portant sur un réseau de communications tactiques expérimental, qui a mis en évidence de nouvelles capacités liées aux technologies de communications sans fil et de réseau de pointe. Grâce à ce type de projet, la Défense nationale peut prendre des décisions plus éclairées concernant les marchés publics en matière de communications pour répondre à ses besoins opérationnels actuels et futurs.

Télécommunications et radiodiffusion

- Pour aider à assurer l'accès de tous les Canadiens aux réseaux de données à large bande, en particulier les habitants des régions rurales non desservies, le CRC a poursuivi en 2006-2007 les travaux entrepris en collaboration avec l'Institute of Electrical and Electronics Engineers pour élaborer une norme sur la radio cognitive qui permettrait de fournir des services à large bande sans fil en tirant parti des canaux de télévision inutilisés dans les régions peu densément peuplées. Grâce aux progrès accomplis récemment sur ce front, la Federal Communications Commission des États-Unis est convaincue que l'on peut mettre cette technologie en œuvre sans nuire aux titulaires de licence actuels offrant des services dans les bandes de fréquence utilisées pour la télévision. Il s'agit d'une étape importante en vue de l'approbation d'une norme internationale en 2008, ce qui permettrait de produire en grandes quantités (et, par conséquent, à moindre coût) des appareils donnant accès aux services à large bande.
- Le CRC a par ailleurs collaboré avec l'Agence spatiale canadienne en 2006-2007 pour accroître les services Internet à large bande au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. Des terminaux terrestres haute fréquence reliés au satellite Anik F2 ont été installés à Pond Inlet et à Arviat dans le cadre du Programme de recherches et d'essais sur les applications multimédias par satellite (SMART) du CRC. Ce programme montre la faisabilité et les avantages liés aux services de communications à large bande par satellite, par exemple l'accès à Internet et la vidéoconférence dans le Nord canadien, pour permettre aux organismes des administrations locales et au secteur privé de prendre des décisions concernant le déploiement de ces applications.
- Après huit années de R-D, le CRC a lancé en novembre 2006 une nouvelle boîte d'outils de développement pour la radio réalisée par logiciel (RRL), que l'on peut adapter à tous les protocoles de communications et à toutes les bandes de fréquences simplement en téléchargeant le logiciel approprié dans le matériel radio choisi. La nouvelle boîte d'outils accélérera l'adoption de cette technologie dans les marchés civils, notamment les industries de l'espace, de l'avionique, de l'automobile, de la sécurité publique et des produits électroniques de consommation. La RRL présente de nombreux avantages indéniables, puisqu'elle permettrait par exemple aux ambulanciers, aux policiers, aux pompiers et aux autres membres du personnel affecté aux urgences de reconfigurer rapidement leur radio pour utiliser un protocole de communications commun, ce qui assurerait l'interopérabilité pour les communications en cas de catastrophe.

Centre de recherches sur les communications Canada — S-T et innovation	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	44,1 millions de dollars	54,7 millions de dollars	50,6 millions de dollars
Ressources humaines	412 ETP	—	385 ETP

2.2.5 Activité de programme : Partenariat technologique Canada — S-T et innovation

Partenariat technologique Canada (PTC) investit dans des projets de recherche stratégique, de développement et de démonstration qui engendrent des retombées économiques, sociales et environnementales pour les Canadiens. Le 31 décembre 2006, les modalités s'appliquant à PTC ont pris fin et le programme a cessé d'accepter les demandes. Industrie Canada ne conclut plus d'accords de contribution avec PTC, mais il continuera de gérer le portefeuille de 3,5 milliards de dollars de l'organisme au cours des 27 prochaines années.

Activités de sous-programme : Deux activités de sous-programme appuient Partenariat technologique Canada — S-T et innovation :

- Programme d'appui à la recherche-développement de PTC
- Programme des adhérents pionniers h2 (APh2) de PTC

Résultat prévu

Commercialisation encouragée par des partenariats stratégiques sur le plan de la recherche-développement innovatrice

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce à l'indicateur suivant :

Indicateur	Progrès en 2006-2007
Nombre total de projets (qui représente le nombre de partenariats stratégiques)	<ul style="list-style-type: none"> • En 2006-2007, PTC a investi dans 20 projets évalués au total à 497,2 millions de dollars. • Secteur de l'aérospatiale et de la défense : 9 projets d'une valeur globale de 416,4 millions de dollars; technologies habilitantes : 6 projets d'une valeur globale de 34,9 millions de dollars; technologies environnementales : 5 projets d'une valeur globale de 45,9 millions de dollars.

Industrie Canada a pris l'engagement suivant pour 2006-2007 :

- Par l'intermédiaire du Programme de projets stratégiques industriels (PPSI), continuer de contribuer à la réalisation des objectifs du Canada, à savoir stimuler la croissance économique, créer des emplois et de la richesse et appuyer le développement durable.

Résultats obtenus

Programme de projets stratégiques industriels

- Les investissements de PTC ont aidé les entreprises partenaires à obtenir des investissements nouveaux ou supplémentaires représentant près de quatre dollars pour chaque dollar investi par l'organisme. Les contributions remboursables accordées par PTC ont aidé les Canadiens à développer des technologies nouvelles et à concevoir des innovations tout en enrichissant nos connaissances. En date du 31 mars 2007, les remboursements cumulatifs versés à PTC totalisaient plus de 224,2 millions de dollars.
- L'Office des technologies industrielles (OTI) administrera le portefeuille hérité de PTC, le Programme des adhérents pionniers h2 (APh2) et le Programme de projets stratégiques industriels (PPSI) de même que l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD), qui a été lancée le 2 avril 2007. Le PPSI continue de gérer les projets en place et il mène actuellement des négociations pour d'autres projets d'investissements éventuels dans le secteur de l'automobile.
- Le Programme APh2 avait pour but d'encourager le développement de technologies de l'hydrogène et de technologies compatibles avec l'hydrogène, comme les piles à combustible et les technologies servant à produire, à stocker et à distribuer l'hydrogène. Il n'a investi dans aucun nouveau projet en 2006-2007 et n'accepte plus de demandes de financement. Ce programme prendra fin le 31 mars 2008.

Partenariat technologique Canada — S-T et innovation	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	510 millions de dollars	459,8 millions de dollars	409,9 millions de dollars
Ressources humaines	142 ETP	—	100 ETP

2.3 Résultat stratégique : Industrie concurrentielle et collectivités durables

Le résultat stratégique « Industrie concurrentielle et collectivités durables » signifie que l'industrie canadienne doit pouvoir soutenir la concurrence mondiale pour les ressources et les clients et offrir aux collectivités canadiennes les compétences et les ressources qui garantiront leur succès. La capacité des industries canadiennes à rivaliser sur la scène mondiale revêt une importance particulière étant donné que le Canada est un pays axé sur le commerce. Par ailleurs, les nombreux Canadiens qui vivent en milieu rural et dans le Nord doivent absolument avoir accès aux mêmes possibilités que les habitants des grandes villes. Industrie Canada mène différentes activités pour atteindre ce résultat stratégique. Ainsi, il présente clairement les intérêts des entreprises canadiennes dans les négociations commerciales internationales, élabore des politiques qui réduiront le fardeau administratif imposé aux entreprises et offre des programmes permettant à certains groupes communautaires d'acquérir les compétences requises pour soutenir la concurrence dans le marché d'aujourd'hui.

Plus précisément, en 2006-2007, Industrie Canada a collaboré avec d'autres ministères pour influencer le programme commercial du pays. Il a contribué à veiller à la représentation des intérêts des entreprises canadiennes au sein des tribunes multilatérales comme la ronde actuelle de Doha des négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que les pourparlers commerciaux régionaux avec l'Association européenne de libre-échange et la Corée du Sud.

Le Ministère a aussi continué d'offrir en 2006-2007 une panoplie de programmes et de services visant à aider les petites et moyennes entreprises (PME) à gérer leur fardeau réglementaire et administratif. Entreprises Canada, service d'information gouvernementale axé sur différents modes de prestation de services qui s'adresse aux entreprises et aux entrepreneurs en démarrage, et PerLE, service en ligne qui simplifie le processus des permis et licences d'affaires, sont deux initiatives qui ont continué d'accroître leur portée et leurs services en 2006-2007. La réaction des clients à ces programmes a été extrêmement favorable.

Industrie Canada reconnaît que les collectivités durables sont mieux en mesure de prospérer. En 2006-2007, il a continué de stimuler le développement des collectivités en faisant des investissements considérables, par l'intermédiaire de FedNor, pour aider le Nord de l'Ontario à participer à l'économie du savoir.

On trouvera à la prochaine section plus de détails sur les mesures prises par Industrie Canada pour favoriser une industrie concurrentielle et des collectivités durables grâce à ses activités de programme. Pour obtenir plus d'information sur les initiatives et programmes mentionnés ci-après, consultez ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00291f.html#5.2.3.

Quatre activités de programme appuient ce résultat stratégique :

- Secteur de la politique — Développement économique
- Secteur des opérations — Développement économique
- Secteur de l'industrie — Développement économique
- Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — Développement économique

Analyse par activité de programme

2.3.1 Activité de programme : Secteur de la politique — Développement économique

Le Secteur de la politique — Développement économique est responsable de l'élaboration de la politique industrielle et de la politique commerciale internationale.

Activités de sous-programme : Quatre activités de sous-programme et une activité de sous-sous-programme appuient le Secteur de la politique — Développement économique :

- Affaires internationales et intergouvernementales
- Direction générale de la politique stratégique
 - Stratégie de développement durable
- Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique
- Direction générale de la politique de la petite entreprise

Résultat prévu

Élaboration et coordination de politiques-cadres favorisant une industrie concurrentielle et des collectivités durables

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce à l'indicateur suivant :

Indicateur	Progrès en 2006-2007
Progression de la surveillance et de l'élaboration des politiques et des programmes dans le but d'accroître la compétitivité de l'industrie	Comme en témoignent les résultats de différents programmes, la surveillance et l'élaboration continues des politiques et des programmes ont été menées à bien.

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Élaborer et coordonner les politiques-cadres.
- Favoriser le développement durable au sein du Ministère et à l'extérieur.
- Encourager d'autres ministères fédéraux à progresser dans les initiatives commerciales et assurer une coordination à cet égard.
- Veiller à ce que les investissements proposés par les non-Canadiens présentent des avantages nets pour le pays.
- Effectuer de la recherche et des analyses pour répondre aux besoins de financement des petites et moyennes entreprises.
- Diriger le volet prospérité du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

Résultats obtenus

Élaboration et coordination des politiques

- Le Secteur de la politique a fait progresser des programmes à l'appui du mandat conféré au Ministère par la loi. Il faut présenter de manière claire et concise les initiatives découlant de recherches économiques et stratégiques et les propositions émanant des administrateurs des programmes existants. Les propositions doivent démontrer non seulement qu'elles

comblent des lacunes, notamment celles créées par un marché en évolution ou des pressions internationales, mais aussi qu'elles y remédient aussi efficacement que possible. Le Secteur de la politique a donné des conseils et une orientation aux partenaires qui élaborent ces propositions et il leur a formulé des recommandations. Certaines propositions ont été examinées, évaluées et prises en compte en vue de leur éventuelle inclusion dans les budgets et les mises à jour financières du gouvernement.

Développement durable

- Industrie Canada, qui prône le développement durable, a déployé des efforts pour faire connaître les pratiques de durabilité et de responsabilité sociale des entreprises (RSE) au sein de l'industrie, des institutions et des collectivités du pays. Il s'est efforcé d'étoffer l'information sur la RSE et de renforcer la sensibilisation à cet égard en appuyant les activités suivantes : les Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les industries extractives canadiennes dans les pays en développement tenues sous l'égide d'Affaires étrangères et Commerce international Canada; la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie consacrée aux marchés financiers et à la durabilité; et la Conférence nationale sur la responsabilité sociale des entreprises organisée par le Conference Board du Canada. Toutes ces activités ont permis d'améliorer la capacité en matière de connaissances ainsi que la promotion de pratiques et d'outils novateurs à l'appui de la durabilité au sein des industries canadiennes. Ces pratiques peuvent aider les entreprises non seulement à être davantage à l'écoute des besoins sociaux, environnementaux et économiques des collectivités où elles exercent leurs activités, mais aussi à réduire leurs risques d'exploitation et à améliorer la valeur de leur marque commerciale, leur réputation et leur résultat net. En outre, le Secteur de la politique a travaillé à l'intégration des principes de durabilité dans le processus décisionnel du Ministère en donnant une formation et des séminaires de sensibilisation sur le développement durable et en renouvelant l'orientation des évaluations environnementales stratégiques pour les politiques, les plans et les programmes du Ministère.

Politique commerciale

- Le Secteur de la politique a continué d'élaborer et d'expliquer la position du Ministère sur un large éventail de questions relatives à la politique publique qui touchent Industrie Canada. En 2006-2007, il a appuyé directement le programme du Canada en matière de commerce international par différents moyens :
 - en donnant des conseils stratégiques sur les questions industrielles à Affaires étrangères et Commerce international Canada et à d'autres ministères, notamment le ministère des Finances Canada, Santé Canada, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada;
 - en participant à des pourparlers commerciaux en vertu du mandat de la ronde actuelle de Doha des négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce;
 - en participant aux négociations sur les questions de commerce et d'investissement qui touchent le Ministère et les secteurs industriels canadiens, et ce, sur une base régionale avec des partenaires comme l'Association européenne de libre-échange et sur une base bilatérale dans le contexte des négociations sur le libre-échange avec la Corée du Sud et de celles sur l'investissement avec le Pérou.
- Par ailleurs, le Secteur de la politique a donné des conseils aux responsables d'Industrie Canada aux fins de l'harmonisation du financement, pour les projets sous le régime de Partenariat technologique Canada et du Mécanisme de financement structuré, avec les règles commerciales internationales, notamment celles prévues dans l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires de l'Organisation mondiale du commerce.

Examen des investissements

- En 2006-2007, la Division de l'examen des investissements du Ministère a continué d'administrer la *Loi sur Investissement Canada* pour s'assurer que les investissements proposés par des non-Canadiens présentent des avantages nets pour le pays. Le ministre de l'Industrie a approuvé 39 demandes par suite des examens menés par la Division. En outre, la Division a effectué 30 examens après mise en œuvre pour s'assurer que les investisseurs avaient respecté leurs engagements.

Recherche et analyse

- Le Secteur de la politique a mené différentes recherches en 2006-2007, notamment des études de cas portant sur la R-D et la commercialisation qui ont fait ressortir les difficultés inhérentes aux efforts concertés à l'appui de l'innovation, par exemple pour ce qui est d'attirer du personnel clé, d'obtenir du financement et de prévoir les besoins des clients. Il a aussi fait de la recherche et effectué des analyses auprès des intervenants en ce qui a trait à l'offre de capital de risque au Canada. Ces travaux ont mis en évidence plusieurs difficultés, notamment les barrières fiscales qui empêchent les entreprises canadiennes d'avoir accès aux sources de capital étranger. Ces travaux ont appuyé l'engagement du gouvernement à mettre à jour la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière d'impôts pour éliminer des obstacles. La recherche, qui a aussi donné une indication de l'ampleur de l'investissement informel canadien, explore les raisons à l'origine de la faiblesse relative du rendement des investissements en capital de risque au Canada.
- Les responsables du Ministère ont travaillé en étroite collaboration avec la Banque de développement du Canada (BDC) pour s'assurer que ses activités continuent de concorder avec son mandat en matière de politique publique et le programme d'action du gouvernement. Ils ont également dirigé la démarche menée pour commander un rapport indépendant intitulé *Analyse des activités et des stratégies de BDC capital de risque*, qui évalue la stratégie et les activités de la BDC en matière de capital de risque ainsi que son rôle dans le marché canadien. Comme elle l'a fait par le passé, la Banque continuera de mettre à profit les constats du rapport pour peaufiner ses stratégies concernant ses activités dans le domaine.
- Le programme de recherche et d'analyse portant sur les problèmes de financement auxquels se heurtent les PME s'est poursuivi en 2006-2007. Cinq rapports de recherche consacrés à différents aspects du financement des PME exportatrices et plusieurs profils de financement ont été établis et distribués aux intervenants du secteur de la petite entreprise. Ces travaux ont aidé Industrie Canada à comprendre les besoins de ces entreprises en matière de financement en montrant que les jeunes PME exportatrices ont plus de difficulté que les entreprises bien établies à obtenir des prêts commerciaux. Cette information est affichée dans le site Web du Programme de recherche sur le financement des PME à www.pme-prf.gc.ca.
- Les analyses économiques réalisées par la Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique appuient les activités du Secteur de la politique. Les recherches et analyses de cette direction générale contribuent à établir le fonds de connaissances requis pour se doter de politiques micro-économiques judicieuses propres à renforcer la vigueur de l'économie du pays et à assurer aux Canadiens un niveau de vie élevé. En 2006-2007, la Direction générale a tenu plusieurs ateliers et conférences de grande envergure sur diverses questions économiques actuelles et émergentes, notamment la productivité, la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés et la compétitivité industrielle. Par ailleurs, elle a réalisé ou commandé de nombreuses études sur un éventail de questions micro-économiques. Ces ateliers, conférences et études établissent une assise pour les conseils stratégiques donnés par le Ministère en vue de moderniser les cadres du marché au Canada, à l'appui d'une économie fortement concurrentielle. De surcroît, ces activités aident à diffuser les résultats de la recherche et contribuent à éclairer le débat public sur des questions clés touchant la politique micro-économique telles que la

productivité, la commercialisation, l'investissement et l'innovation. Les études et documents de recherche publiés sont affichés dans le site Strategis d'Industrie Canada à strategis.ic.gc.ca/epic/site/eas-aes.nsf/fr/h_ra01874f.html.

Prospérité

- En 2006-2007, le gouvernement du Canada a accueilli une réunion ministérielle trilatérale du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP). Ce partenariat lancé en mars 2005 fournit un cadre permettant d'améliorer la compétitivité en Amérique du Nord et de veiller à ce que les citoyens bénéficient de normes rigoureuses en matière de santé, de sécurité et de gestion conjointe de l'environnement. La réunion, qui a eu lieu le 23 février 2007, a facilité les discussions entre les intervenants du Partenariat et a permis de dégager un consensus sur les nouvelles priorités et les prochaines étapes concernant les grandes questions du PSP. Les participants ont élaboré un projet d'ordre du jour en vue du sommet des leaders nord-américains réunissant le premier ministre du Canada et les présidents respectifs des États-Unis et du Mexique, qui a eu lieu sous l'égide du Canada en août 2007.

Secteur de la politique — Développement économique	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	11,5 millions de dollars	14,0 millions de dollars	12,2 millions de dollars
Ressources humaines	82 ETP	—	84 ETP

2.3.2 Activité de programme : Secteur des opérations — Développement économique

Le Secteur des opérations — Développement économique est responsable de l'exécution de programmes et de la transmission de renseignements sur les possibilités d'investissement et les possibilités technologiques à l'intention du milieu des affaires. Il propose, au nom du gouvernement du Canada, un guichet unique multivoies s'adressant aux entreprises et encourage la prestation et la conception de services axés sur la clientèle.

Activités de sous-programme : Neuf activités de sous-programme et trois activités de sous-sous-programme appuient le Secteur des opérations — Développement économique :

- Programme de financement des petites entreprises du Canada
- FedNor
 - Programme de développement des collectivités
 - Programme de développement du Nord de l'Ontario
 - Programme de développement de l'Est de l'Ontario
- Direction générale des stratégies et services sectoriels / Programme d'infrastructures Canada-Ontario
- Entreprise autochtone Canada (ce programme a été transféré à Affaires indiennes et du Nord Canada en décembre 2006)
- Application régionale
- Article 41 de la *Loi sur les langues officielles*
- Services aux entreprises : Stratégie et innovation
- Entreprises Canada — Secrétariat national
- Étudiants bien branchés

Résultat prévu

Meilleur accès au capital et aux renseignements pour les PME et les collectivités ciblées par les programmes du Secteur des opérations

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce aux indicateurs suivants :

Indicateurs	Progrès en 2006-2007
Nombre de prêts enregistrés auprès du programme FPEC comparativement à l'exercice précédent	<u>Prêts enregistrés</u> 2006-2007 : 9 621 2005-2006 : 10 840 2004-2005 : 11 143
Nombre de PME créées ou renforcées par l'entremise de FedNor ou d'Entreprise autochtone Canada comparativement à l'exercice précédent	Le Ministère a créé ou renforcé 3 652 PME grâce à FedNor par l'entremise du fonds d'investissement des sociétés d'aide au développement des collectivités, soit 381 PME de plus qu'en 2005-2006. Entreprise autochtone Canada a été transféré à Affaires indiennes et du Nord Canada le 1 ^{er} décembre 2006.
Pourcentage de la population de l'Ontario ayant bénéficié des investissements en vertu du Programme d'infrastructures Canada-Ontario	83 p. 100
Pourcentage de communautés de langue officielle en situation minoritaire ayant bénéficié d'investissements en vertu du programme de l'article 41	Selon un rapport produit en 2004-2005, les investissements sont proportionnels au poids démographique des communautés de langue officielle en situation minoritaire; une étude est en cours pour mettre à jour ces résultats.
Augmentation du nombre de PME desservies par les centres de services d'Entreprises Canada (utilisation des services)	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres ont servi 237 915 clients en utilisant les modes de prestation assistés (c.-à-d., téléphone, visites en personne, courriel, poste et télécopieur), soit une augmentation de 1,1 p. 100 par rapport à 2005-2006 • Les sites Web du Réseau Entreprises Canada (exception faite de la Colombie-Britannique) ont enregistré 5,5 millions de consultations.

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Collaborer avec ses partenaires pour aider à créer un environnement où les collectivités peuvent prendre leur essor et les gens peuvent prospérer dans les régions rurales et le Nord de l'Ontario.
- Élargir la portée du projet pilote de syndication de contenu d'Entreprises Canada.
- Aider le gouvernement du Canada à réaliser les objectifs de l'Initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie et de l'initiative de réglementation intelligente par l'intermédiaire de PerLE.
- Assurer une formation sur le commerce électronique et Internet à l'intention des PME.
- Continuer de fournir des services adaptés aux besoins des femmes d'affaires.
- Assumer les responsabilités qui incombent à Industrie Canada en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Résultats obtenus

Développement des entreprises et développement communautaire

- En 2006-2007, FedNor a investi 68 millions de dollars dans des entreprises et des organismes communautaires, ce qui a permis d'obtenir auprès d'autres sources plus de 72 millions de dollars supplémentaires. Ensemble, ces fonds ont stimulé le développement des entreprises et la croissance économique à long terme dans les régions rurales et le Nord de l'Ontario.
- Afin d'assurer la participation efficace du Nord de l'Ontario à l'économie du savoir, FedNor a investi près de 6,5 millions de dollars en 2006-2007 dans des projets de TIC, entre autres le développement d'applications comme l'enseignement à distance, la télésanté, le commerce électronique et les portails Internet. Ces activités aident les habitants des régions rurales et du Nord de l'Ontario à surmonter les obstacles liés à l'éloignement pour assurer la compétitivité des entreprises et la durabilité des collectivités.
- FedNor a par ailleurs investi plus de 3,5 millions de dollars par l'intermédiaire de son programme Jeunes stagiaires pour financer 135 stages et permettre ainsi à de jeunes diplômés d'acquérir une précieuse expérience de travail pouvant les mener à un emploi permanent dans le Nord de l'Ontario. Soixante-dix pour cent des stagiaires qui ont trouvé un emploi grâce à ce programme depuis 1998 travaillent encore dans le Nord de l'Ontario, ce qui aide la région à garder en poste et à perfectionner un personnel hautement qualifié et contribue ainsi à la compétitivité des entreprises et à la durabilité des collectivités.
- Par l'entremise du Programme de développement des collectivités, FedNor a aussi continué d'appuyer un réseau de 61 sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) en Ontario, qui ont aidé les PME en leur fournissant une panoplie de services, notamment des services de planification et de mise en œuvre stratégiques communautaires ainsi qu'un financement remboursable accordé aux entreprises locales. En 2006-2007, plus de 56 millions de dollars ont été investis en vertu de prêts accordés par les SADC à des entreprises des régions rurales, ce qui a permis d'obtenir auprès d'autres sources plus de 101 millions de dollars supplémentaires et ainsi aidé à créer ou à maintenir 3 652 emplois.
- FedNor a aussi administré le Programme de développement de l'Est de l'Ontario, qui stimule le développement socio-économique en milieu rural dans la région. En 2006-2007, 10 millions de dollars ont été investis par l'intermédiaire des 15 SADC de la région dans cinq domaines prioritaires : développement des entreprises et développement communautaire, perfectionnement des compétences, accès au capital, possibilité d'attirer et de retenir des jeunes, et progrès technologiques. Ces investissements ont contribué à renforcer les capacités locales de développement et à créer les conditions nécessaires pour accroître les débouchés commerciaux et les possibilités d'emploi.

Aide aux entreprises canadiennes

- Le Ministère a modifié les règlements du Programme de financement des petites entreprises du Canada à la lumière des commentaires des intervenants. Le but était de réduire le fardeau administratif imposé aux prêteurs et d'harmoniser le Programme avec les pratiques actuelles d'octroi des prêts. Un programme de recherche a aussi été mis en œuvre pour amorcer les préparatifs en vue de l'examen détaillé prévu par la loi en 2009. Par ailleurs, un examen du Projet pilote de location-acquisition a révélé que l'on peut répondre sur le marché à la grande majorité des besoins des petites entreprises canadiennes en la matière sans aide gouvernementale. Par suite de l'examen, Industrie Canada a décidé de ne pas prolonger le Projet pilote et de ne pas faire de la location-acquisition un volet permanent du Programme.
- Entreprises Canada, service d'information gouvernementale multivoies qui s'adresse aux entrepreneurs et aux entreprises en démarrage, a continué d'offrir à ses clients des services et des renseignements clés par leur mode de prestation préféré. Il a mis en œuvre des procédures de conception et de développement centrées sur la clientèle pour améliorer

sur une base continue l'ensemble de son information et de ses applications en ligne, ce qui est un principe clé de la stratégie de prestation des services. Entreprises Canada, dont le site Web a enregistré 5,5 millions de consultations en 2006-2007, a traité environ 237 915 communications par téléphone, en personne ou par courriel avec des entrepreneurs canadiens au cours de cet exercice, soit une augmentation de 1,1 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

- Entreprises Canada a réalisé son premier sondage national sur la satisfaction de la clientèle englobant les 13 centres de services à la grandeur du pays. Les résultats ont montré que les clients sont très satisfaits des services : 83 p. 100 des clients se sont dits satisfaits de la qualité des services en général et 91 p. 100 n'avaient éprouvé de problème à l'égard d'aucun des aspects du service. Le sondage confirme qu'Entreprises Canada favorise le développement des entreprises et qu'il répond aux défis particuliers auxquels se heurtent les PME ainsi qu'aux possibilités qui s'offrent à elles.
- En 2006-2007, Entreprises Canada a aussi créé cinq nouveaux partenariats pilotes sur la syndication du contenu et accru l'ampleur du contenu. Il a ainsi amélioré la portée de son information et de ses services et les a rendus accessibles à un plus large éventail d'entreprises d'une manière rentable, en fournissant de l'information utile directement aux sites Web des partenaires.
- Un partenariat réunissant Entreprises Canada, le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario et le Réseau pour femmes entrepreneures a reçu une médaille d'or à la Foire de la qualité dans le secteur public de Toronto. Ce prix soulignait la communication d'information axée sur les clients et assurée de façon très efficace et à moindre coût, grâce à la syndication, directement d'Entreprises Canada au nouveau site Web du Réseau pour femmes entrepreneures.
- En 2006-2007, PerLE, qui simplifie l'accès à l'ensemble des procédures relatives aux permis et aux licences pour les entrepreneurs, les gouvernements et d'autres fournisseurs de services aux entreprises, a poursuivi son expansion. Le service, maintenant offert dans 5 provinces et 20 municipalités, est de plus en plus reconnu et a remporté plusieurs prix prestigieux, notamment le prix d'excellence diamant et le prix or du meilleur produit dans le cadre du Concours de l'informatique et de la productivité pour l'avenir, qui souligne l'excellence en matière de technologie de l'information et de mise en œuvre novatrice.

Étudiants bien branchés

- L'exercice 2006-2007 a marqué le 10^e anniversaire du programme Étudiants bien branchés, qui a franchi le cap des 200 000 clients ayant reçu une formation. Au cours des dix dernières années, plus de 6 400 jeunes ont acquis, en participant à Étudiants bien branchés, une précieuse expérience de travail et une connaissance directe des défis de l'entrepreneuriat auxquels se heurtent les PME et des possibilités qui s'offrent à elles. En 2006-2007, le programme (www.etudiantsbienbranches.ca) a donné une formation sur le commerce électronique et Internet à plus de 16 600 clients, excédant ainsi de plus de 10 p. 100 l'objectif fixé.

Évaluation environnementale

- Industrie Canada a continué d'assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* en effectuant l'examen préalable de 158 projets et en déclenchant l'étude approfondie de 4 projets du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario et du Programme d'infrastructures Canada-Ontario.

Services pour les femmes entrepreneures

- Grâce au Réseau pour femmes entrepreneures, un programme d'Industrie Canada offert par l'intermédiaire du Centre de services aux entreprises Canada-Ontario, les entrepreneures de cette province ont accès à l'information et aux services d'affaires. Le Réseau, qui ne cesse d'améliorer l'information affichée dans son site Web, a vu son achalandage passer de 7 646 visites et 6 256 visiteurs uniques en 2005-2006 à 53 757 visites et 48 113 visiteurs uniques en 2006-2007. De plus, en misant sur les

ressources existantes et en collaborant avec ses partenaires locaux, il a tenu 10 activités d'apprentissage dans l'ensemble de la province et a participé à 28 foires commerciales et activités de réseautage. Les commentaires reçus des organismes hôtes et des participants sont extrêmement favorables.

Autres réalisations

- En 2006-2007, les bureaux régionaux ont fourni une aide en matière de logistique et d'information pour plus de 95 activités et annonces faisant intervenir le ministre, le secrétaire d'État (Petite entreprise et Tourisme), d'autres ministres fédéraux et des cadres supérieurs du Ministère. En 2006, ces bureaux ont aussi apporté un appui sur place à une série de tables rondes ministérielles tenues dans toutes les régions du pays avec de hauts représentants du milieu de la recherche, de l'industrie, des syndicats et de l'éducation pour examiner des questions de commercialisation et de prospérité ainsi qu'une stratégie sur les sciences et la technologie.

Secteur des opérations — Développement économique	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	349,4 millions de dollars	353,1 millions de dollars	352,8 millions de dollars
Ressources humaines	465 ETP	—	328 ETP

2.3.3 Activité de programme : Secteur de l'industrie — Développement économique

Pour favoriser une croissance économique soutenue et assurer aux Canadiens une excellente qualité de vie à l'avenir, le Secteur de l'industrie a dirigé plusieurs initiatives qui aident les entreprises canadiennes à progresser dans la chaîne de valeur en devenant plus concurrentielles au pays et dans le monde. En 2006-2007, il a pris plusieurs mesures pour améliorer la souplesse des entreprises canadiennes et accroître leur part du marché mondial.

Activités de sous-programme : Sept activités de sous-programme et quatre activités de sous-sous-programme appuient le Secteur de l'industrie — Développement économique :

- Direction générale des industries de la fabrication
 - Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement
- Direction générale de l'énergie et des industries environnementales
 - Stratégie sur la qualité de l'air transfrontalier
- Direction générale des industries de services
 - Initiative de l'industrie de la langue
- Direction générale de l'aérospatiale, de la défense et de la marine
 - Mécanisme de financement structuré
- Direction générale des sciences de la vie
- Direction générale de l'analyse industrielle et des services sectoriels
- Direction générale de l'automobile et des matériaux industriels

Résultat prévu

Plus grand nombre d'entreprises concurrentielles sur les marchés internationaux

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ce résultat, en partie, grâce aux indicateurs suivants :

Indicateurs	Progrès en 2006-2007
Valeur monétaire des exportations	<ul style="list-style-type: none"> • 525,6 milliards de dollars • croissance de 1,1 p. 100
Nombre d'entreprises canadiennes présentes sur les marchés d'exportation par rapport à toutes les entreprises exploitées au Canada	<ul style="list-style-type: none"> • 2,00 p. 100 des entreprises canadiennes ont exporté des biens matériels en 2005, soit une augmentation par rapport au taux de 1,96 p. 100 en 2004
Valeur monétaire des investissements (au pays et à l'étranger)	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement direct canadien à l'étranger : <ul style="list-style-type: none"> • 523,3 milliards de dollars • croissance de 13,8 p. 100 • Investissement direct étranger au Canada : <ul style="list-style-type: none"> • 448,9 milliards de dollars • croissance de 10,1 p. 100

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Faire fond sur plusieurs initiatives pour mieux comprendre les nouvelles tendances concernant les chaînes de valeur mondiales ainsi que leurs répercussions économiques pour le Canada et continuer à faire en sorte que les initiatives stratégiques reflètent les réalités des chaînes d'approvisionnement mondiales d'aujourd'hui.
- Continuer à évaluer les initiatives portant sur la politique commerciale, afin de déterminer les défis auxquels les entreprises canadiennes peuvent se heurter et les possibilités qui peuvent s'offrir à elles et de renforcer la capacité du Ministère à analyser les questions touchant le commerce dans l'industrie.
- Faire progresser la stratégie de mise en œuvre de la réglementation intelligente et diriger un programme de recherche stratégique et d'analyse factuelle des initiatives en matière de réglementation, afin de promouvoir l'efficacité de la réglementation.
- Continuer à renforcer la position des entreprises canadiennes sur les marchés étrangers.

Résultats obtenus

Chaînes de valeur mondiales

- Le Secteur de l'industrie a accru son expertise en matière de chaînes de valeur mondiales grâce à des initiatives de recherche économique et stratégique, comme le projet sur la faisabilité du Groupe de données pour la recherche sur les politiques et l'initiative des principaux indicateurs de rendement pour la logistique et la gestion de ces chaînes de valeur, les études de cas sectorielles dans différentes industries (automobile et vêtement) ainsi que l'analyse de paramètres appropriés pour évaluer la participation du Canada aux chaînes de valeur mondiales.
- Le Secteur a également commencé à mettre en évidence les répercussions stratégiques des chaînes de valeur mondiales grâce à différents dossiers d'analyse et à élaborer une stratégie d'information pour mobiliser d'autres ministères et intervenants. Il représente par ailleurs le ministère de l'Industrie lors des réunions de comités et de groupes de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Commerce

- Pour faire progresser le programme du Canada en matière de politique commerciale, le Secteur de l'industrie a contribué aux négociations sur les accords de libre-échange en fournissant des conseils d'experts et une analyse sectorielle dans plusieurs domaines (produits pharmaceutiques et appareils médicaux, produits du bois, construction navale et automobile).
- Le Secteur a par ailleurs stimulé le flux d'échanges commerciaux et d'investissement qui profitent aux entreprises canadiennes en participant à des programmes de missions nationales et internationales et en diffusant des outils de commercialisation et de l'information. Parmi ses principales initiatives, mentionnons plusieurs grands salons commerciaux (BIO 2006, Interbuild, AMERICANA 2007 et Maintenance, réparation et révision des aéronefs) ainsi que des missions de promotion commerciale pour les entreprises canadiennes de matériel forestier respectueux de l'environnement et celles des industries du textile et de l'aérospatiale.
- Le Secteur de l'industrie a permis aux entreprises canadiennes de maintenir ou même d'intensifier leur présence sur le marché, d'avoir accès à de nouveaux marchés, de nouer des liens importants, de trouver des clients éventuels et des possibilités d'alliances stratégiques et de rechercher des investissements. Des représentants d'Industrie Canada ont participé à plusieurs conférences de premier plan, notamment AMERICANA 2007 — principale conférence internationale sur l'environnement tenue tous les deux ans, qui a eu lieu au Canada — et BIO 2006. La participation du Ministère à ces activités et conférences lui a permis de mettre en évidence les organisations canadiennes, de nouer des liens avec des représentants clés dans des industries importantes et de promouvoir l'investissement et le développement commercial au Canada. Le Secteur a aussi collaboré avec d'autres ministères pour élaborer une stratégie sur le commerce et l'investissement dans l'industrie automobile, et il a fourni une analyse économique à l'appui de l'élaboration du Programme de réglementation de la qualité de l'air.

Réglementation intelligente

- Depuis 2004-2005, le Secteur de l'industrie contribue à la stratégie de mise en œuvre de la réglementation intelligente, qui a pour objet de renforcer le rendement du Canada en matière de réglementation et d'établir une culture d'amélioration continue dans la gestion de la réglementation au sein de tous les ordres de gouvernement. Le Secteur de l'industrie a fait progresser cette stratégie en fournissant des recherches et des analyses qui ont aidé le gouvernement à mieux comprendre les répercussions sectorielles de la réglementation, notamment en coprésidant la table thématique interministérielle sur l'innovation, la productivité et le contexte d'affaires.
- Le Secteur a également mené une étude pour déterminer les principaux écarts entre la réglementation du Canada et celle des États-Unis dans des secteurs prioritaires, ce qui a enrichi notre fonds de connaissance et aidé à déterminer les priorités en vue d'une recherche et d'une analyse de la réglementation sectorielles plus approfondies. En outre, le Secteur de l'industrie a commencé à apporter des améliorations au système fédéral de réglementation en travaillant en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à l'élaboration d'un guide qui aidera les organismes de réglementation à analyser les répercussions des nouvelles dispositions réglementaires proposées sur les entreprises et les industries canadiennes.
- En 2006-2007, la stratégie de mise en œuvre de la réglementation intelligente a été remplacée par un plan d'action pour la mise en œuvre de la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation.

SourceCAN

- SourceCAN est un portail électronique protégé qui donne accès au cybermarché mondial. Cet outil relevant du Secteur de l'industrie jumelle, d'une part, les entreprises canadiennes et leurs produits et services et, d'autre part, les débouchés affichés chaque jour par 48 entreprises et administrations publiques canadiennes et étrangères. En 2006-2007, SourceCAN a été informé d'environ 850 000 occasions de soumissions et a généré 7,6 millions de jumelages. Pour obtenir plus d'information sur SourceCAN, consultez le site www.sourcecan.com/F/index.cfm.

Autres réalisations

Industrie touristique

- En décembre 2006, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé le cadre de la Stratégie nationale en matière de tourisme, qui encourage une intensification de la collaboration sur les questions qui nuisent à la compétitivité de l'industrie canadienne du tourisme. Dans le contexte de ce cadre, les administrations fédérale, provinciales et territoriales ont décidé de centrer les efforts sur six domaines prioritaires dans lesquels elles peuvent collaborer pour favoriser l'essor de l'industrie : passages frontaliers, infrastructure de transport, développement de produits, perfectionnement des ressources humaines, information et statistiques touristiques et marketing touristique.
- En outre, le Secteur de l'industrie a conclu un protocole d'entente avec la Commission canadienne du tourisme pour aider cette dernière à harmoniser ses activités avec la politique et les objectifs du gouvernement, tant au pays qu'à l'étranger.

Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité

- Le Secteur de l'industrie a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives au sein du Groupe de travail sur les produits manufacturés et la compétitivité sectorielle et régionale du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP).
- Le Secteur s'est efforcé de renforcer la compétitivité sectorielle du Canada en mettant à profit son expertise sectorielle et stratégique à l'appui du Partenariat et en élaborant le Cadre de coopération réglementaire avec les coresponsables de différents ministères fédéraux. Une stratégie trilatérale sur l'acier et une stratégie en vue de faire échec à la contrefaçon et au piratage figurent au nombre des autres initiatives importantes menées sous l'égide du Groupe de travail.

Programmes spéciaux

- Le Secteur de l'industrie a géré quelques interventions ciblées par lesquelles le gouvernement fédéral cherchait à encourager certaines industries canadiennes à devenir plus concurrentielles en dépit des pressions internationales particulièrement intenses, en investissant dans les immobilisations, l'équipement et les compétences.
- À titre d'exemple de ces interventions, mentionnons le Mécanisme de financement structuré, qui a stimulé l'activité économique dans le secteur canadien de la construction navale et maritime industrielle, ainsi que le Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement. Par ailleurs, le volet Efficacité de la production de textiles du Programme des textiles canadiens (CANtex) a aidé les fabricants de textiles du pays à améliorer leur productivité et à réorienter leurs activités de manière à produire des produits à plus forte valeur ajoutée destinés à des créneaux particuliers.

Secteur de l'industrie — Développement économique	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	95,5 millions de dollars	73,3 millions de dollars	68,4 millions de dollars
Ressources humaines	257 ETP	—	246 ETP

2.3.4 Activité de programme : Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — Développement économique

Le Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications (STIT) — Développement économique favorise le développement économique en veillant à ce que les Canadiens, les collectivités et les entreprises aient accès à une infrastructure de TIC moderne et fiable et acquièrent les compétences nécessaires pour participer pleinement à l'économie numérique. Il renforce l'entrepreneuriat et l'apprentissage continu en favorisant le développement d'applications et de technologies habilitantes de pointe. Enfin, le Secteur appuie le développement d'une industrie des TIC concurrentielle au Canada.

Activités de sous-programme : Deux activités de sous-programme et trois activités de sous-sous-programme appuient le Secteur du STIT — Développement économique :

- Direction générale des technologies de l'information et des communications
- Direction générale des applications de l'autoroute de l'information
 - Programme pilote sur les services à large bande pour le développement rural et du Nord
 - Franccommunautés virtuelles
 - Initiative nationale de satellite

Résultats prévus

Permettre aux Canadiens et aux collectivités de surmonter les obstacles à l'accès et à l'utilisation de l'infrastructure moderne des TIC

Faire en sorte que les entreprises canadiennes du secteur des TIC soient bien placées pour connaître une croissance sur le marché mondial

Industrie Canada mesure ses progrès à l'égard de ces résultats, en partie, grâce aux indicateurs suivants :

Indicateurs	Progrès en 2006-2007
Nombre de Canadiens et de collectivités ayant accès aux TIC et les utilisant	D'après l'enquête biennale de 2005 sur l'utilisation d'Internet au Canada, 68 p. 100 des Canadiens utilisaient Internet (58 p. 100 dans les régions rurales et les petites villes).
Degré de sensibilisation au sujet des possibilités, des lacunes et des obstacles à la croissance du secteur des TIC	Pour assurer une analyse sectorielle permanente, Industrie Canada a produit des rapports statistiques sur le rendement du secteur des TIC ainsi que des documents d'information sur d'autres questions cruciales et nouvelles tendances, notamment le personnel hautement qualifié, la recherche-développement, le transfert de propriété intellectuelle, la recherche scientifique et le développement expérimental, les sciences et la technologie ainsi que l'investissement et le commerce.

Industrie Canada a pris les engagements suivants pour 2006-2007 :

- Veiller à ce que les Canadiens aient accès aux TIC et à une infrastructure moderne en la matière.
- Effectuer les analyses économiques cruciales aux fins de l'établissement des priorités et de la prise de décisions pour le secteur des TIC.

Résultats obtenus**Accès aux technologies de l'information et des communications (TIC)**

- En 2006-2007, Industrie Canada a obtenu des crédits supplémentaires pour continuer d'appuyer différents programmes, comme le Programme d'accès communautaire et Ordinateurs pour les écoles, qui ont joué un rôle primordial en améliorant l'accès des Canadiens aux TIC et à une infrastructure moderne en la matière.
- En 2006-2007, le Programme d'accès communautaire a financé environ 4 000 sites publics d'accès à Internet, répartis dans l'ensemble des provinces et des territoires.
- Le programme Ordinateurs pour les écoles d'Industrie Canada a permis de remettre à neuf et de distribuer environ 800 000 ordinateurs, dont près de 86 000 en 2006-2007. Le système de remise à neuf conçu à cette fin est reconnu au Canada et ailleurs dans le monde en qualité de pratique exemplaire favorisant le développement durable.
- Des programmes d'Industrie Canada comme le Programme pilote sur les services à large bande pour le développement rural et du Nord et l'Initiative nationale de satellite ont aidé à offrir des services Internet haute vitesse dans des collectivités rurales ou éloignées. Le Programme pilote a permis de brancher 875 collectivités (14 p. 100 des collectivités canadiennes), dont 540 en 2006-2007.
- L'Initiative nationale de satellite d'Industrie Canada a par ailleurs aidé à offrir des services à large bande à 91 collectivités, dont 51 ont reçu ces services en 2006-2007.
- Le Ministère a également continué de mettre en œuvre le programme Franccommunautés virtuelles grâce au financement offert en vertu du Plan d'action pour les langues officielles. Ce programme encourage l'utilisation des TIC dans les collectivités francophones et acadiennes du pays en investissant dans des projets propres à accroître le contenu, les applications et les services en français dans Internet. Entre 2005 et 2007, il a appuyé 35 projets qui avaient été évalués et recommandés par le comité consultatif national du programme et approuvés par Industrie Canada. Comme il s'agit de projets pluriannuels, on ne peut distinguer les données se rapportant à l'exercice 2006-2007.

Analyse économique

- En 2006-2007, Industrie Canada a favorisé l'essor d'une industrie canadienne des TIC concurrentielle en publiant plusieurs rapports d'analyse sur ce secteur. Parmi les sujets abordés dans ces rapports, mentionnons le matériel de télécommunications sans fil ainsi que les industries de la télésanté, de la cybersécurité et des cyberjeux (e-gaming). Ces rapports analysent les composantes de l'industrie, son rendement passé et actuel, les tendances technologiques mondiales, les possibilités d'affaires, les points forts du Canada, le contexte et les principaux enjeux actuels en matière de politiques ainsi que les défis actuels et futurs. Le Ministère a par ailleurs favorisé l'essor d'une industrie concurrentielle des TIC en abordant des questions importantes — par exemple, le personnel hautement qualifié, la recherche scientifique et le développement expérimental, le transfert de propriété intellectuelle et la commercialisation — dans les tribunes consacrées aux politiques et en recueillant de l'information dans ces domaines.

Autres réalisations

Le Ministère a également appuyé les efforts déployés par le secteur canadien des TIC pour soutenir la concurrence mondiale en trouvant 533 clients éventuels grâce à la coordination des pavillons du Canada dans le cadre de foires commerciales internationales et en organisant 31 visites d'entreprises axées sur des investissements ciblés. Ces activités contribuent à la croissance soutenue du secteur canadien des TIC et stimulent par le fait même la croissance économique et la création d'emplois pour les Canadiens.

Secteur du STIT — Développement économique	2006-2007		
	Dépenses et ressources prévues	Total des autorisations selon les Comptes publics	Dépenses et ressources réelles
Ressources financières	76,0 millions de dollars	81,5 millions de dollars	76,9 millions de dollars
Ressources humaines	165 ETP	—	146 ETP

Section 3

Renseignements supplémentaires

3.1 Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1 Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

(en millions de dollars*)	Dépenses réelles ² 2004-2005	Dépenses réelles 2005-2006	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Un marché équitable, efficace et concurrentiel						
Secteur de la politique — Marché	—	7,2	9,3	9,0	7,4	6,2
Secteur des opérations — Marché	—	110,2	87,2	87,0	87,5	86,5
Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — Marché	—	73,4	60,2	59,9	68,9	67,0
Secteur de l'agent principal de l'information — Marché ¹	—	0,6	—	—	—	—
Bureau de la consommation	—	5,6	5,6	5,6	6,0	5,9
Bureau de la concurrence	—	55,7	45,3	48,1	49,3	42,1
Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada ³	—	(27,6)	(7,7)	(7,7)	88,7	(28,5)
Total partiel	—	225,2	199,9	201,9	307,8	179,3
Une économie innovatrice						
Secteur de la politique — S-T et innovation	—	42,2	10,5	46,2	11,5	10,6
Secteur de l'industrie — S-T et innovation	—	172,5	19,5	19,4	5,0	4,9
Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — S-T et innovation	—	20,8	2,9	2,9	25,4	24,1
Centre de recherches sur les communications Canada	—	56,5	44,4	44,1	54,7	50,6
Partenariat technologique Canada	—	473,7	418,0	510,0	459,8	409,9
Total partiel	—	765,7	495,4	622,7	556,5	500,1
Industrie concurrentielle et collectivités durables						
Secteur de la politique — Développement économique	—	27,2	11,5	11,5	14,0	12,2
Secteur des opérations — Développement économique	—	377,4	347,7	349,4	353,1	352,8
Secteur de l'industrie — Développement économique	—	83,0	83,9	95,5	73,3	68,4
Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — Développement économique	—	119,6	59,3	76,0	81,5	76,9
Secteur de l'agent principal de l'information — Développement économique ¹	—	18,9	—	—	—	—
Total partiel	—	626,2	502,4	532,3	522,0	510,3
Budget principal des dépenses	1 376,6	1 617,0	1 197,6	1 356,9	1 386,3	1 189,7
Dépenses non budgétaires du budget principal des dépenses			0,8	0,8	2,8	—
Total	1 376,6	1 617,0	1 198,4	1 357,7	1 389,0	1 189,7
Moins : revenus non disponibles	(599,1)	(485,4)		(575,6)		(522,3)
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	77,9	79,8		79,7		84,8
Coût net pour le Ministère	855,4	1 211,4	1 198,4	861,7	1 389,0	752,3
Équivalents temps plein	5 739	5 683	s.o.	6 104	s.o.	5 521

* Les différences mineures sont attribuables aux arrondissements.

Note 1 : Étant donné que le Secteur de l'agent principal de l'information a cessé d'exister à partir de 2006-2007, les données ont été fournies pour 2005-2006 seulement.

Note 2 : Aucune ventilation n'est disponible pour l'exercice 2004-2005. Les résultats stratégiques et l'Architecture des activités de programme ont été introduits dans le système financier d'Industrie Canada en 2005-2006.

Note 3 : Les détails pour le Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada sont présentés au tableau 7 de la section 3.1.

Tableau 2 Ressources par activité de programme

2006-2007 (en millions de dollars*)

Activité de programme par résultat stratégique	Budgétaire							Plus : non budgétaire	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert	Total : dépenses budgétaires brutes	Moins : revenus disponibles	Total : dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	
Un marché équitable, efficace et concurrentiel									
Secteur de la politique —									
Marché									
Budget principal des dépenses	8,7	0,1	0,6	—	9,3	—	9,3	—	9,3
Dépenses prévues	8,4	0,1	0,6	—	9,0	—	9,0	—	9,0
Total des autorisations	6,7	0,1	0,6	—	7,4	—	7,4	—	7,4
Dépenses réelles	5,8	0,1	0,3	—	6,2	—	6,2	—	6,2
Secteur des opérations —									
Marché									
Budget principal des dépenses	125,6	2,0	—	—	127,6	(40,5)	87,2	—	87,2
Dépenses prévues	125,4	2,0	—	—	127,4	(40,5)	87,0	—	87,0
Total des autorisations	124,9	3,0	—	—	127,9	(40,5)	87,5	—	87,5
Dépenses réelles	124,7	2,7	—	—	127,4	(40,5)	86,5	—	86,5
Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications									
— Marché									
Budget principal des dépenses	51,4	1,9	6,9	—	60,2	—	60,2	—	60,2
Dépenses prévues	51,1	1,9	6,9	—	59,9	—	59,9	—	59,9
Total des autorisations	53,6	8,4	6,9	—	68,9	—	68,9	—	68,9
Dépenses réelles	52,5	8,3	6,2	—	67,0	—	67,0	—	67,0
Bureau de la consommation									
Budget principal des dépenses	3,8	0,1	—	1,7	5,6	—	5,6	—	5,6
Dépenses prévues	3,8	0,1	—	1,7	5,6	—	5,6	—	5,6
Total des autorisations	4,2	0,1	—	1,7	6,0	—	6,0	—	6,0
Dépenses réelles	4,1	0,1	—	1,7	5,9	—	5,9	—	5,9
Bureau de la concurrence									
Budget principal des dépenses	55,4	0,4	—	—	55,8	(10,5)	45,3	—	45,3
Dépenses prévues	58,2	0,4	—	—	58,6	(10,5)	48,1	—	48,1
Total des autorisations	56,7	3,1	—	—	59,8	(10,5)	49,3	—	49,3
Dépenses réelles	49,8	2,9	—	—	52,6	(10,5)	42,1	—	42,1
Office de la propriété intellectuelle du Canada									
Budget principal des dépenses	126,0	—	—	—	126,0	(133,7)	(7,7)	—	(7,7)
Dépenses prévues	126,0	—	—	—	126,0	(133,7)	(7,7)	—	(7,7)
Total des autorisations	222,5	—	—	—	222,5	(133,7)	88,7	—	88,7
Dépenses réelles	120,0	—	—	—	120,0	(148,5)	(28,5)	—	(28,5)
Total partiel — Marché									
Budget principal des dépenses	370,9	4,5	7,4	1,7	384,5	(184,7)	199,9	—	199,9
Dépenses prévues	372,9	4,5	7,4	1,7	386,5	(184,7)	201,9	—	201,9
Total des autorisations	468,5	14,8	7,4	1,7	492,5	(184,7)	307,8	—	307,8
Dépenses réelles	357,0	14,0	6,5	1,7	379,1	(199,9)	179,3	—	179,3
Une économie innovatrice									
Secteur de la politique — S-T et innovation									
Budget principal des dépenses	10,4	0,1	—	—	10,5	—	10,5	—	10,5
Dépenses prévues	16,0	0,1	—	30,1	46,2	—	46,2	—	46,2
Total des autorisations	11,4	0,1	—	—	11,5	—	11,5	—	11,5
Dépenses réelles	10,5	0,1	—	—	10,6	—	10,6	—	10,6
Secteur de l'industrie — S-T et innovation									
Budget principal des dépenses	19,5	0,1	—	—	19,5	—	19,5	—	19,5
Dépenses prévues	19,4	0,1	—	—	19,4	—	19,4	—	19,4
Total des autorisations	4,9	0,1	—	—	5,0	—	5,0	—	5,0
Dépenses réelles	4,9	0,1	—	—	5,0	—	5,0	—	5,0
Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications									
— S-T et innovation									
Budget principal des dépenses	2,9	—	—	—	2,9	—	2,9	—	2,9
Dépenses prévues	2,9	—	—	—	2,9	—	2,9	—	2,9
Total des autorisations	1,4	—	24,0	—	25,4	—	25,4	—	25,4
Dépenses réelles	0,1	—	24,0	—	24,1	—	24,1	—	24,1

* Les différences mineures sont attribuables aux arrondissements.

(Suite à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

2006-2007 (en millions de dollars*)

Activité de programme par résultat stratégique	Budgétaire							Plus : non budgétaire	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert	Total : dépenses budgétaires brutes	Moins : revenus disponibles	Total : dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	
Centre de recherches sur les communications Canada									
Budget principal des dépenses	50,1	3,0	—	—	53,1	(8,7)	44,4	—	44,4
Dépenses prévues	49,8	3,0	—	—	52,8	(8,7)	44,1	—	44,1
Total des autorisations	54,2	9,2	—	—	63,4	(8,7)	54,7	—	54,7
Dépenses réelles	51,3	8,2	—	—	59,5	(8,9)	50,6	—	50,6
Partenariat technologique Canada									
Budget principal des dépenses	42,2	2,4	—	373,5	418,0	—	418,0	—	418,0
Dépenses prévues	40,5	2,4	—	467,2	510,0	—	510,0	—	510,0
Total des autorisations	64,6	3,8	—	391,4	459,8	—	459,8	—	459,8
Dépenses réelles	64,3	3,4	—	342,2	409,9	—	409,9	—	409,9
Total partiel — S-T et innovation									
Budget principal des dépenses	125,1	5,5	—	373,5	504,0	(8,7)	495,4	—	495,4
Dépenses prévues	128,6	5,5	—	497,3	631,3	(8,7)	622,7	—	622,7
Total des autorisations	136,6	13,2	24,0	391,4	565,2	(8,7)	556,5	—	556,5
Dépenses réelles	131,0	11,8	24,0	342,2	509,1	(8,9)	500,2	—	500,2
Industrie concurrentielle et collectivités durables									
Secteur de la politique — Développement économique									
Budget principal des dépenses	11,4	0,1	—	—	11,5	—	11,5	—	11,5
Dépenses prévues	11,4	0,1	—	—	11,5	—	11,5	—	11,5
Total des autorisations	13,8	0,1	0,0	—	14,0	—	14,0	—	14,0
Dépenses réelles	12,1	0,1	0,0	—	12,2	—	12,2	—	12,2
Secteur des opérations — Développement économique									
Budget principal des dépenses	85,2	2,1	—	260,4	347,7	—	347,7	—	347,7
Dépenses prévues	86,8	2,1	—	260,5	349,4	—	349,4	—	349,4
Total des autorisations	89,1	3,0	—	261,0	353,1	—	353,1	—	353,1
Dépenses réelles	88,9	2,9	—	261,0	352,8	—	352,8	—	352,8
Secteur de l'industrie — Développement économique									
Budget principal des dépenses	41,0	0,5	—	42,4	83,9	—	83,9	0,8	84,7
Dépenses prévues	40,6	0,5	—	54,4	95,5	—	95,5	0,8	96,3
Total des autorisations	51,0	0,8	—	21,5	73,3	—	73,3	2,8	76,1
Dépenses réelles	50,1	0,7	—	17,5	68,4	—	68,4	—	68,4
Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — Développement économique									
Budget principal des dépenses	33,9	0,2	—	25,2	59,3	—	59,3	—	59,3
Dépenses prévues	35,0	0,2	—	40,8	76,0	—	76,0	—	76,0
Total des autorisations	22,2	0,3	—	59,1	81,5	—	81,5	—	81,5
Dépenses réelles	19,6	0,2	—	57,1	76,9	—	76,9	—	76,9
Total partiel — Développement économique									
Budget principal des dépenses	171,5	2,9	—	328,0	502,4	—	502,4	0,8	503,2
Dépenses prévues	173,8	2,9	—	355,7	532,3	—	532,3	0,8	533,1
Total des autorisations	176,1	4,2	0,0	341,6	522,0	—	522,0	2,8	524,7
Dépenses réelles	170,7	4,0	0,0	335,5	510,3	—	510,3	—	510,3
Total									
Budget principal des dépenses	667,5	12,9	7,4	703,1	1 390,9	(193,4)	1 197,6	0,8	1 198,4
Dépenses prévues	675,3	12,9	7,4	854,6	1 550,2	(193,4)	1 356,9	0,8	1 357,7
Total des autorisations	781,2	32,3	31,5	734,6	1 579,6	(193,4)	1 386,3	2,8	1 389,0
Dépenses réelles	658,7	29,9	30,5	679,5	1 398,5	(208,8)	1 189,7	—	1 189,7

* Les différences mineures sont attribuables aux arrondissements.

Tableau 3 Postes votés et législatifs

2006-2007 (en millions de dollars*)					
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1	Dépenses de fonctionnement	420,9	428,7	436,7	416,1
5	Dépenses en capital	12,9	12,9	32,3	29,9
10	Subventions et contributions	607,1	758,6	682,2	626,1
(L)	Ministre de l'Industrie – traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du Programme du développement industriel et régional	10,0	10,0	—	—
(L)	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada ¹	(7,7)	(7,7)	88,7	(28,5)
(L)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i> (LPPE)	4,0	4,0	2,5	2,5
(L)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> (LFPEC)	89,5	89,5	81,3	81,3
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	60,8	60,8	57,9	57,9
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	—	—	0,5	0,2
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	—	—	0,5	0,5
(L)	Montants adjugés par la cour	—	—	3,6	3,6
(L)	Pertes sur les opérations de change	—	—	—	—
(L)	Garanties de prêt conformément au paragraphe 14(1) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	—	—	—	—
(L)	Conseil des académies canadiennes	—	—	—	—
(L)	Subvention à Génome Canada	—	—	—	—
(L)	Subvention à Precarn Incorporated	—	—	—	—
(L)	Subvention à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs	—	—	—	—
	Total budgétaire	1 197,6	1 356,9	1 386,3	1 189,7
L15	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,3	0,3	0,3	—
L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,5	0,5	0,5	—
L97b	Avances aux bureaux régionaux et aux employés travaillant à l'étranger. <i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits</i> . Plafond de 1 950 000 \$ (net)	—	—	2,0	—
	Total non budgétaire	0,8	0,8	2,8	—
	Total pour le Ministère	1 198,4	1 357,7	1 389,0	1 189,7

* Les différences mineures sont attribuables aux arrondissements.

Note 1 : Les détails pour le Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada sont présentés au tableau 7 de la section 3.1.

Tableau 4 Services reçus à titre gracieux

(en millions de dollars*)	2006-2007
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	53,3
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), sauf pour les fonds renouvelables	25,6
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Ressources humaines et Développement social Canada	0,6
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	5,3
Total des services reçus à titre gracieux en 2006-2007	84,8

* Les différences mineures sont attribuables aux arrondissements.

Tableau 5 Prêts, investissements et avances (non budgétaires)

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2004-2005	Dépenses réelles 2005-2006	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Industrie concurrentielle et collectivités durables						
Secteur de l'industrie — Développement économique						
Paiement conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	—	—	0,3	0,3	0,3	—
Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	—	—	0,5	0,5	0,5	—
Secteur des opérations — Développement économique						
Avances aux bureaux régionaux et aux employés travaillant à l'étranger. <i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits.</i> Plafond de 1 950 000 \$ (net)	—	—	—	—	2,0	—
Total	—	—	0,8	0,8	2,8	—

Tableau 6 Sources des revenus disponibles et non disponibles**Revenus disponibles**

(en millions de dollars*)	Revenus réels 2004-2005	Revenus réels 2005-2006	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Revenus prévus	Total des autorisations	Revenus réels
Un marché équitable, efficace et concurrentiel						
Secteur des opérations — Marché						
Supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité	30,9	31,9	31,9	31,9	31,9	32,3
Réglementation sur les sociétés	7,5	7,9	8,6	8,6	8,6	8,6
Bureau de la concurrence						
Droit et politique de la concurrence	10,5	10,4	10,5	10,5	10,5	10,5
Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	127,2	137,3	133,7	133,7	133,7	148,5
Total partiel	176,1	187,5	184,7	184,7	184,7	199,9
Une économie innovatrice						
Centre de recherches sur les communications Canada						
Recherche sur les communications	7,9	8,4	8,7	8,7	8,7	8,9
Total partiel	7,9	8,4	8,7	8,7	8,7	8,9
Total des revenus disponibles	184,0	195,9	193,4	193,4	193,4	208,8

Revenus non disponibles

(en millions de dollars*)	Revenus réels 2004-2005	Revenus réels 2005-2006	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Revenus prévus	Total des autorisations	Revenus réels
Un marché équitable, efficace et concurrentiel						
Secteur des opérations — Marché						
Supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité	1,0	1,0	3,3	3,3	3,3	2,7
Réglementation sur les sociétés (y compris NUANS)	0,7	1,6	1,9	1,9	1,9	3,2
Réglementation des mesures commerciales	1,9	1,6	1,8	1,8	1,8	1,2
Remboursements des années antérieures, intérêts et divers	27,7	26,7	—	—	—	24,6
Bureau de la concurrence — Marché						
Amendes	8,5	8,1	—	—	—	6,6
Réglementation en matière d'étiquetage et de publicité à l'intention des consommateurs	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Remboursements des années antérieures, intérêts et divers	—	2,2	—	—	—	4,3
Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — Marché **	385,8	205,6	371,4	371,4	371,4	205,0
Total partiel	425,7	247,0	378,5	378,5	378,5	247,7

* Les différences mineures sont attribuables aux arrondissements.

** Les revenus réels pour 2005-2006 et 2006-2007 n'incluent pas la portion de revenu reporté réalisée dans l'année courante. Les revenus prévus incluent 171,1 millions de dollars liés à l'amortissement des revenus de frais de licence reçus les années précédentes.

(Suite de la page précédente)

(en millions de dollars*)	Revenus réels 2004-2005	Revenus réels 2005-2006	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Revenus prévus	Total des autorisations	Revenus réels
Une économie innovatrice						
Centre de recherches sur les communications Canada						
Recherche sur les communications	1,2	1,5	1,5	1,5	1,5	3,0
Partenariat technologique Canada – Organisme de service spécial						
Rentrées de fonds des contributions remboursables	37,3	79,9	76,7	76,7	76,7	92,0
Remboursement des années antérieures, intérêts et divers	—	11,3	—	—	—	22,9
Total partiel	38,5	92,8	78,2	78,2	78,2	117,9
Industrie concurrentielle et collectivités durables						
Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications — Développement économique						
	—	2,1	—	—	—	1,9
Secteur des opérations — Développement économique						
Frais de service en vertu de la LPPE et de la LFPEC	55,7	59,3	59,9	59,9	59,9	60,0
Rentrées de fonds des contributions remboursables	—	20,3	11,4	11,4	11,4	7,9
Revenus de placements	15,2	18,2	14,8	14,8	14,8	21,1
Remboursement des années antérieures, intérêts et divers	—	3,0	—	—	—	16,0
Secteur de l'industrie — Développement économique						
Rentrées de fonds des contributions remboursables	64,0	32,9	32,8	32,8	32,8	40,1
Remboursement des années antérieures, intérêts et divers	—	9,9	—	—	—	9,7
Total partiel	134,9	145,7	118,9	118,9	118,9	156,7
Total des revenus non disponibles	599,1	485,4	575,6	575,6	575,6	522,3
Total des revenus disponibles et non disponibles	783,1	681,4	769,0	769,0	769,0	731,1

* Les différences mineures sont attribuables aux arrondissements.

Tableau 7 Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

État des opérations

(en millions de dollars*)	Dépenses réelles 2004-2005	Dépenses réelles 2005-2006	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Revenus disponibles	115,6	124,7	129,3	129,3	129,3	138,3
Dépenses						
Fonctionnement :						
Salaires et avantages sociaux	68,7	75,1	87,5	87,5	87,5	81,5
Dépréciation	15,7	14,8	15,1	15,1	15,1	13,4
Réparations et entretien	1,1	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1
Services administratifs et de soutien	16,0	17,5	21,0	21,0	21,0	23,5
Services publics, matériel et fournitures	8,6	9,2	10,9	10,9	10,9	10,2
Marketing	—	—	—	—	—	—
Intérêts	—	—	—	—	—	—
Total des dépenses	110,1	117,8	135,6	135,6	135,6	129,7
Excédent (déficit) partiel	5,5	6,9	(6,3)	(6,3)	(6,3)	8,6
Assistance d'immobilisation reportée	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4
Excédent (déficit)	11,9	13,3	0,1	0,1	0,1	15,0

État de la situation financière

(en millions de dollars*)	Dépenses réelles 2004-2005	Dépenses réelles 2005-2006	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Excédent (déficit)	11,9	13,3	0,1	0,1	0,1	15,0
Ajouter les postes hors trésorerie :						
Dépréciation/amortissement	15,7	14,8	15,1	15,1	15,1	13,4
Assistance d'immobilisation reportée	(6,4)	(6,4)	(6,4)	(6,4)	(6,4)	(6,4)
Activités de placement :						
Acquisition de biens amortissables	(2,9)	(7,6)	(6,0)	(6,0)	(6,0)	(4,5)
Changement des actifs et des passifs à court et à long terme	13,9	13,5	4,9	4,9	4,9	11,0
Excédent de trésorerie (besoin)	32,2	27,6	7,7	7,7	7,7	28,5

Utilisation prévue des autorisations

(en millions de dollars*)	Dépenses réelles 2004-2005	Dépenses réelles 2005-2006	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Autorisation	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Réduction :						
Solde au 1 ^{er} avril	74,8	107,2	122,8	122,8	122,8	134,8
Crédit 5 du CT	0,2	—	—	—	—	0,3
Rajustement de l'autorisation non employée par l'intermédiaire du budget supplémentaire des dépenses « B »						0,4
Rjustement du Crédit 5 du CT — années antérieures						(1,8)
Compression des dépenses en vertu du budget de 2006						(50,0)
Excédent prévu (réduction)	32,2	27,6	7,7	7,7	7,7	28,5
	107,2	134,8	130,5	130,5	130,5	112,2
Solde prévu au 31 mars	112,2	139,8	135,5	135,5	135,5	117,2

* Les différences mineures sont attribuables aux arrondissements.

Tableau 8 Besoins en ressources par direction générale ou secteur

2006-2007				
Organisation (en millions de dollars*)	Un marché équitable, efficace et concurrentiel	Une économie innovatrice	Industrie concurrentielle et collectivités durables	Total
Secteur de la politique				
Budget principal des dépenses	9,3	10,5	11,5	31,3
Dépenses prévues	9,0	46,2	11,5	66,7
Total des autorisations	7,4	11,5	14,0	32,9
Dépenses réelles	6,2	10,6	12,2	29,0
Secteur des opérations				
Budget principal des dépenses	87,2	—	347,7	434,9
Dépenses prévues	87,0	—	349,4	436,4
Total des autorisations	87,5	—	353,1	440,5
Dépenses réelles	86,5	—	352,8	439,3
Secteur de l'industrie				
Budget principal des dépenses	—	19,5	84,7	104,2
Dépenses prévues	—	19,4	96,3	115,7
Total des autorisations	—	5,0	76,1	81,1
Dépenses réelles	—	4,9	68,4	73,3
Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications				
Budget principal des dépenses	60,2	2,9	59,3	122,4
Dépenses prévues	59,9	2,9	76,0	138,8
Total des autorisations	68,9	25,4	81,5	175,9
Dépenses réelles	67,0	24,1	76,9	167,9
Centre de recherches sur les communications Canada				
Budget principal des dépenses	—	44,4	—	44,4
Dépenses prévues	—	44,1	—	44,1
Total des autorisations	—	54,7	—	54,7
Dépenses réelles	—	50,6	—	50,6
Partenariat technologique Canada				
Budget principal des dépenses	—	418,0	—	418,0
Dépenses prévues	—	510,0	—	510,0
Total des autorisations	—	459,8	—	459,8
Dépenses réelles	—	409,9	—	409,9
Bureau de la consommation				
Budget principal des dépenses	5,6	—	—	5,6
Dépenses prévues	5,6	—	—	5,6
Total des autorisations	6,0	—	—	6,0
Dépenses réelles	5,9	—	—	5,9
Bureau de la concurrence				
Budget principal des dépenses	45,3	—	—	45,3
Dépenses prévues	48,1	—	—	48,1
Total des autorisations	49,3	—	—	49,3
Dépenses réelles	42,1	—	—	42,1
Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)				
Budget principal des dépenses	(7,7)	—	—	(7,7)
Dépenses prévues	(7,7)	—	—	(7,7)
Total des autorisations	88,7	—	—	88,7
Dépenses réelles	(28,5)	—	—	(28,5)
Total pour le Ministère				
Budget principal des dépenses	199,9	495,3	503,2	1 198,4
Dépenses prévues	201,9	622,6	533,2	1 357,7
Total des autorisations	307,8	556,5	524,8	1 389,0
Dépenses réelles	179,3	500,1	510,3	1 189,7

* Les différences mineures sont attribuables aux arrondissements.

3.2 Frais d'utilisation

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur les normes de service liées aux frais d'utilisation, consultez le site http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr2/06-07/index_f.asp

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Loi sur les frais d'utilisation

				2006-2007				
A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Coût total (en milliers de dollars)	Normes de service*	Résultats en ce qui concerne le rendement*
Frais de demande d'accès à l'information	Service réglementaire	<i>Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	1983	3	3	1 611	Cadre en cours d'élaboration par le Secrétariat du Conseil du Trésor	Conformité aux normes de service dans 95 p. 100 des cas
Total				3	3	1 611		
Années de planification								
Revenus prévus (en milliers de dollars)				Coût total estimatif (en milliers de dollars)				
2007-2008	2008-2009	2009-2010		2007-2008	2008-2009	2009-2010		
3	3	3		1 862	1 862	1 862		
B. Autres renseignements								
La <i>Loi sur l'accès à l'information</i> (LAI) stipule que toutes les demandes officielles doivent s'accompagner d'un droit de 5 \$ payable au Receveur général du Canada. Tous les frais prévus et perçus en vertu de la LAI sont versés au Trésor.								
Tous les frais perçus et visés par une exonération en vertu de la LAI doivent être indiqués dans le rapport annuel du Ministère concernant la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> déposé au Parlement.								
Les chiffres correspondent à l'affectation pour l'administration du droit à l'information et de la protection des renseignements personnels.								

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'introduction des frais correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas avoir fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas respecter toutes les exigences relatives à la mise en place d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes);
- les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* portant sur la réduction des frais d'utilisation pour insuffisance de rendement.

Programme de financement des petites entreprises du Canada

Loi sur les frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2006-2007			Normes de service	Résultats en ce qui concerne le rendement
				Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Coût total (en milliers de dollars)		
LFPEC Prêts (droits d'enregistrement et frais d'administration) Contrats de location-acquisition (droits d'enregistrement et frais d'administration)	Service réglementaire	<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada (LFPEC)</i>	Les frais ont été établis pour la LFPEC en avril 1999 et pour le projet pilote de location-acquisition en avril 2002	LFPEC : 58 300	LFPEC : 57 550	4 070	Les normes de service qui suivent ont été établies : Deux jours ou moins pour enregistrer les prêts ou les contrats de location-acquisition Vingt jours ou moins pour traiter les demandes de remboursement	Les résultats suivants ont été obtenus : La norme de deux jours ou moins pour enregistrer les prêts ou les contrats de location-acquisition a été respectée dans 100 p. 100 des cas Le temps requis pour traiter une demande de remboursement en 2006-2007 a été de 13 jours en moyenne La norme de 20 jours ou moins pour traiter les demandes de remboursement a été respectée dans 80 p. 100 des cas
LPPE Frais d'administration	Service réglementaire	<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE)</i>	Des frais d'administration de 1,25 p. 100 ont été fixés en 1995	LPPE : 1 600	LPPE : 1 582		La norme de service qui suit a été établie : Vingt jours ou moins pour traiter les demandes de remboursement	Les résultats suivants ont été obtenus : Le temps requis pour traiter une demande de remboursement en 2006-2007 a été de 13 jours en moyenne La norme de 20 jours ou moins pour traiter les demandes de remboursement a été respectée dans 80 p. 100 des cas
Total				59 900	59 132	4 070		
Années de planification								
Revenus prévus (en milliers de dollars)			Coût total estimatif (en milliers de dollars)					
2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010			
59 300	58 460	58 000	5 304	5 154	5 099			
B. Autres renseignements								
<p>Les chiffres sur le « coût total » représentent ce qu'il en coûte à la Direction du Programme de financement des petites entreprises du Canada pour administrer les programmes en vertu de la LFPEC et en vertu de la LPPE. Ne sont pas incluses dans le « coût total » les dépenses au titre des paiements effectués aux institutions financières en vertu des réclamations résultant de prêts ou de contrats de location-acquisition qui n'ont pas été honorés. Ces dépenses sont incluses dans les tableaux financiers relatifs aux programmes de paiements de transfert.</p>								

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'introduction des droits correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas avoir fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas respecter toutes les exigences relatives à la mise en place d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes);
- les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* portant sur la réduction des frais d'utilisation pour insuffisance de rendement.

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)

Loi sur les frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2006-2007						
				Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Coût total (en milliers de dollars)	Normes de service*	Résultats en ce qui concerne le rendement*		
Des droits sont facturés pour les services qui sont fournis par une autorité de réglementation	Service réglementaire L'OPIC accorde ou enregistre la propriété pour cinq types de propriété intellectuelle : les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés.	<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> <i>Loi sur les brevets</i> <i>Loi sur les marques de commerce</i> <i>Loi sur le droit d'auteur</i> <i>Loi sur les dessins industriels</i> <i>Loi sur les topographies de circuits intégrés</i> <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	1 ^{er} janvier 2004	Brevets : 99 107	Brevets : 108 165	123 272	Traitement de 80 p. 100 des demandes de brevet comportant une demande d'examen en moins de 27 mois	77 p. 100 des demandes de brevet comportant une demande d'examen ont été traitées en moins de 27 mois		
				Marques de commerce : 26 443	Marques de commerce : 26 394				Traitement des demandes dans les six mois de la date de dépôt au début de 2006-2007 et en moins de quatre mois à la fin de 2006-2007	Demandes traitées dans les 5,5 mois de la date de dépôt
				Dessins industriels : 2 681	Dessins industriels : 2 375				Traitement des demandes dans les 13 mois suivant la réception de la demande	Demandes traitées dans un délai de 11,1 mois à partir de la réception de la demande
				Droits d'auteur : 550	Droits d'auteur : 591				Traitement des demandes dans un délai de trois jours ouvrables à partir de la réception de la demande	Demandes traitées dans un délai de 2,3 jours ouvrables à partir de la réception de la demande
				Renseignements : 567	Renseignements : 686				Pourcentage de sensibilisation et d'utilisation accrues de la propriété intellectuelle (segment des PME)	36 p. 100 des interlocuteurs connaissent la propriété intellectuelle (niveau de référence)
Total				129 348	138 211	123 272				

Années de planification

Revenus prévus (en milliers de dollars)			Coût total estimatif (en milliers de dollars)		
2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
139 683	146 048	149 306	133 519	142 796	149 306

B. Date des dernières modifications

Les dernières modifications au barème de frais sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

C. Autres renseignements

Les délais de traitement pour l'examen des demandes de marque de commerce n'ont pas été à la hauteur des attentes en raison d'un taux d'attrition fort élevé inattendu en 2006-2007. Le recrutement de nouveaux examinateurs des demandes de marque de commerce rétablira la situation.

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'introduction des droits correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas avoir fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas respecter toutes les exigences relatives à la mise en place d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes);
- les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* portant sur la réduction des frais d'utilisation pour insuffisance de rendement.

Bureau de la concurrence

Loi sur les frais d'utilisation

				2006-2007				
A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Coût total (en milliers de dollars)	Normes de service*	Résultats en ce qui concerne le rendement*
Demandes regroupées d'avis de fusion et de certificats de décision préalable	Service réglementaire	<i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i> Politique du Bureau de la concurrence sur la tarification et les normes de service	1 ^{er} avril 2003	1 682	2 200	5 612	Transaction non complexe : 14 jours Transaction complexe : 10 semaines Transaction très complexe : 5 mois	94,5 p, 100 90,9 p, 100 66,7 p, 100
Avis de fusion	Service réglementaire			861	1 150	11 224	Transaction non complexe : 14 jours	94,5 p, 100
Demandes de certificat de décision préalable	Autres produits et services			8 307	10 625	1 870	Transaction complexe : 10 semaines Transaction très complexe : 5 mois	90,9 p, 100 66,7 p, 100
Opinions écrites : le commissaire peut fournir des opinions exécutoires sur la pratique commerciale proposée	Autres produits et services			53	81	412	Les normes de service varient de deux à dix semaines pour différents articles de la <i>Loi sur la concurrence</i>	77,3 p, 100
Numéro d'identification CA : fournir un numéro CA pour les étiquettes de vêtements	Autres produits et services	<i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	Novembre 1997	97	118	177	Il n'y a pas de norme de service pour ce service	La plupart des demandes obtiennent une réponse immédiate
Total				11 000	14 174	19 296		
Années de planification								
Revenus prévus (en milliers de dollars)			Coût total estimatif (en milliers de dollars)					
2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010			
13 125	13 125	13 125	21 365	21 365	21 365			

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'introduction des droits correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas avoir fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas respecter toutes les exigences relatives à la mise en place d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes);
- les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* portant sur la réduction des frais d'utilisation pour insuffisance de rendement.

Corporations Canada

Loi sur les frais d'utilisation

				2006-2007				
A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Coût total (en milliers de dollars)	Normes de service*	Résultats en ce qui concerne le rendement*
Corporations Canada propose plusieurs produits, notamment : enregistrement des statuts constitutifs, lettres patentes, enregistrement des statuts de prorogation, enregistrement de la déclaration de renonciation à dissolution, enregistrement de la déclaration annuelle, recherche de noms	Service réglementaire	<i>Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA), Loi sur les corporations canadiennes (LCC), Loi canadienne sur les coopératives (LCcoop)</i>	Aucune activité en 2006-2007 Les consultations les plus récentes remontent à 2000-2001, lorsque Corporations Canada a réduit les frais de constitution en société et les frais d'enregistrement de la déclaration annuelle	Demandes de constitution en société en vertu de la LCSA : 4 300	Demandes de constitution en société en vertu de la LCSA : 4 457	12 874	Internet : Les demandes de constitution en société en vertu de la LCSA reçues avant 13 h HNE par voie électronique sont traitées avant 17 h HNE En personne : Les clients qui se présentent à l'administration centrale entre 8 h 20 et 14 h 30 sont servis sur place en une heure. Lots : Les lots de cinq statuts ou plus sont traités le même jour s'ils sont reçus avant 8 h	91,5 p. 100 des demandes de constitution en société en vertu de la LCSA reçues par voie électronique ont été traitées dans le respect de la norme 100 p. 100 des demandes (constitutions en société en vertu de la LCSA et mises à jour) ont été traitées dans le respect de la norme 100 p. 100 des demandes ont été traitées dans le respect de la norme
				Demandes de constitution en société en vertu de la partie II de la LCC : 195	Demandes de constitution en société en vertu de la partie II de la LCC : 232		Les demandes de constitution en société en vertu de la partie II de la LCC sont traitées dans un délai de 20 jours ouvrables	100 p. 100 des demandes de constitution en société en vertu de la partie II de la LCC reçues par la poste ont été traitées dans le respect de la norme
				Dépôts de déclarations annuelles en vertu de la LCSA : 3 500	Dépôts de déclarations annuelles en vertu de la LCSA : 4 000		Les déclarations annuelles, en application de la LCSA sont traitées et affichées dans le site Web de Corporations Canada dans un délai de cinq jours ouvrables	99 p. 100 des déclarations annuelles reçues par la poste ont été affichées dans le site Web de Corporations Canada dans le respect de la norme
				Dépôt d'un sommaire annuel en vertu de la LCC : 390	Dépôt d'un sommaire annuel en vertu de la LCC : 336		Les sommaires annuels à déposer conformément à la LCC sont traités et affichés sur le site Web de Corporations Canada dans un délai de 20 jours ouvrables	99 p. 100 des sommaires annuels reçus par la poste ont été affichés dans le site Web de Corporations Canada dans le respect de la norme

(Suite à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

				Demandes de modification des statuts conformément à la LCSA 1 135	Demandes de modification des statuts conformément à la LCSA 1 523		Les demandes de modification des statuts en application de la LCSA reçues avant 13 h HNE par voie électronique sont traitées avant 17 h HNE	94,3 p. 100 des demandes de modification des statuts en application de la LCSA reçues par voie électronique ont été traitées dans le respect de la norme
				Autres services (reconstitution, certificat, photocopies) 980	Autres services (reconstitution, certificat, photocopies) 1 233		Les normes de service sont publiées dans le site Web de Corporations Canada à strategis.ic.gc.ca/epic/site/cd-dgc.nsf/tr/cs03510f.html	
Total				10 500	11 784	12 874		
Années de planification								
Revenus prévus (en milliers de dollars)			Coût total estimatif (en milliers de dollars)					
2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
10 500	10 500	10 500	12 823	12 366	12 366	12 823	12 366	12 366

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'introduction des droits correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas avoir fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas respecter toutes les exigences relatives à la mise en place d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes);
- les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* portant sur la réduction des frais d'utilisation pour insuffisance de rendement.

Mesures Canada

Loi sur les frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2006-2007				
				Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Coût total (en milliers de dollars)	Normes de service*	Résultats en ce qui concerne le rendement*
Certification des étalons de mesure et approbation des instruments et appareils de mesure	Service réglementaire	<i>Loi sur les poids et mesures</i>	1993	260	262	1 024	Délivrance du certificat d'étalonnage dans les 60 jours civils Publication de l'avis d'approbation dans les 90 jours civils si l'instrument ou l'appareil est conforme aux exigences	Conformité à la norme, en moyenne, dans 95 p. 100 des cas Conformité à la norme, en moyenne, dans 85 p. 100 des cas
Inspection des instruments et appareils de mesure	Service réglementaire	<i>Loi sur les poids et mesures</i>	1993	900	638	2 495	Inspection effectuée dans les dix jours civils suivant la réception d'une demande	Conformité à la norme, en moyenne, dans 80 p. 100 des cas
Certification des appareils de mesure et approbation des compteurs d'électricité et de gaz naturel	Service réglementaire	<i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i>	1995	160	161	630	Délivrance du certificat d'étalonnage dans les 60 jours civils Publication de l'avis d'approbation dans les 90 jours civils si l'appareil est conforme aux exigences	Conformité à la norme, en moyenne, dans 95 p. 100 des cas Conformité à la norme, en moyenne, dans 80 p. 100 des cas
Inspection des compteurs d'électricité et de gaz	Service réglementaire	<i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i>	1995	200	87	203	Inspection effectuée dans les dix jours civils suivant la réception d'une demande	Cible de rendement atteinte dans 80 p. 100 des cas
Accréditation pour l'électricité et le gaz	Service réglementaire	<i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i>	1995	110	77	179	Accréditation accordée dans le mois suivant une vérification montrant que le demandeur satisfait à toutes les exigences	Cible de rendement toujours atteinte
Total				1 630	1 225	4 530		

(Suite à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

Années de planification					
Revenus prévus (en milliers de dollars)			Coût total estimatif (en milliers de dollars)		
2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Certification des étalons de mesure et approbation des instruments et appareils de mesure					
260	260	260	1 016	1 016	1 016
Inspection des instruments et appareils de mesure					
900	900	900	3 519	3 519	3 519
Certification des appareils de mesure et approbation des compteurs d'électricité et de gaz naturel					
160	160	160	625	625	625
Inspection des compteurs d'électricité et de gaz					
200	200	200	782	782	782
Accréditation pour l'électricité et le gaz					
110	110	110	431	431	431
Total : 1 630	Total : 1 630	Total : 1 630	Total : 6 373	Total : 6 373	Total : 6 373

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'introduction des droits correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas avoir fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas respecter toutes les exigences relatives à la mise en place d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes);
- les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* portant sur la réduction des frais d'utilisation pour insuffisance de rendement.

Bureau du surintendant des faillites

Loi sur les frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2006-2007				
				Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Coût total (en milliers de dollars)	Normes de service*	Résultats en ce qui concerne le rendement*
Droits d'enregistrement	Service réglementaire	<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> et règles connexes	2001	9 268	9 336	13 281	Enregistrement des nouveaux dossiers en deux jours, dans 90 p. 100 des cas	99,9 p. 100 des dossiers ont été enregistrés dans le respect de la norme
Prélèvement du surintendant	Service réglementaire	<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> et règles connexes	2001	22 479	21 923	31 188	Émission des lettres de commentaires dans les 21 jours ouvrables suivant la réception du Bilan, dans 90 p. 100 des cas	92,7 p. 100 des lettres de commentaires ont été émises dans le respect de la norme
Frais pour la recherche de noms	Service réglementaire	<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> et règles connexes	2001	2 450	2 758	3 923	Réponse aux demandes par télécopieur dans les 24 heures	99,9 p. 100 des demandes par télécopieur ont obtenu une réponse dans le respect de la norme
Droits de licence des syndicats	Service réglementaire	<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> et règles connexes	2001	970	1 011	1 438	Pas de norme Les syndicats acquittent des droits annuels pour conserver leur licence, laquelle est révoquée en cas de non-paiement	s.o.
Total				35 167	35 027	49 830		
Années de planification								
Revenus prévus (en milliers de dollars)			Coût total estimatif (en milliers de dollars)					
2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010			
Droits d'enregistrement								
9 190	9 292	9 497	12 996	13 071	13 181			
Prélèvement du surintendant								
21 784	21 864	22 132	30 806	30 759	30 719			
Frais pour la recherche de noms								
2 751	2 751	2 751	3 890	3 870	3 818			
Droits de licence des syndicats								
1 000	1 000	1 000	1 414	1 407	1 388			
Total : 34 725	Total : 34 907	Total : 35 380	Total : 49 107	Total : 49 107	Total : 49 107			

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'introduction des droits correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas avoir fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas respecter toutes les exigences relatives à la mise en place d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes);
- les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* portant sur la réduction des frais d'utilisation pour insuffisance de rendement.

Gestion du spectre

Loi sur les frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2006-2007				
				Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Coût total (en milliers de dollars)	Normes de service*	Résultats en ce qui concerne le rendement*
Licences radio 1. Service mobile terrestre a) Prédéterminé (paramètres fixes) b) Non prédéterminé (nécessitant une assignation de fréquences et une étude de compatibilité électromagnétique) 2. Service fixe 3. Service satellitaire	Service réglementaire	<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> <i>Loi sur la radiocommunication</i> <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	Licences radio : 2 000	205 000	217 472	98 171	1a) Délai de traitement de trois semaines (15 jours ouvrables) par transaction 1b) Délai de traitement de sept semaines (35 jours ouvrables) par transaction 2. Délai de traitement de quatre semaines (20 jours ouvrables) par transaction 3. Délai de traitement de neuf semaines (45 jours ouvrables) par transaction	1a) Conformité à la norme de traitement de trois semaines, dans 98,1 p. 100 des cas 1b) Conformité à la norme de traitement de sept semaines, dans 96,2 p. 100 des cas 2. Conformité à la norme de traitement de quatre semaines, dans 93,6 p. 100 des cas 3. Conformité à la norme de traitement de neuf semaines, dans 99,1 p. 100 des cas
Approbation du matériel radio et terminal	Service réglementaire	<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	Le barème de droits a été modifié le 21 janvier 1998	1 000	1 537	2 351	De trois à cinq semaines	Conformité à la norme de traitement de douze jours civils en moyenne, de 35 jours au maximum, dans 85 p. 100 des cas
Total				206 000	219 009	100 521		
Années de planification								
Revenus prévus (en milliers de dollars)				Coût total estimatif (en milliers de dollars)				
2007-2008	2008-2009	2009-2010		2007-2008	2008-2009	2009-2010		
Licences radio								
210 000	210 000	210 000		93 447	93 447	93 447		
Approbation du matériel radio et terminal								
1 150	570	530		1 784	890	828		
Total : 211 150	Total : 210 570	Total : 210 530		Total : 95 231	Total : 94 337	Total : 94 275		

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'introduction des droits correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas avoir fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service, si elles sont fournies, peuvent ne pas respecter toutes les exigences relatives à la mise en place d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes);
- les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* portant sur la réduction des frais d'utilisation pour insuffisance de rendement.

3.3 Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations

Réponse à la vérificatrice générale du Canada (y compris à la commissaire à l'environnement et au développement durable)

Commissaire à l'environnement et au développement durable — Pétitions

Le processus de pétition en matière d'environnement permet à la population canadienne de porter à l'attention des ministres fédéraux, par voie officielle, leurs questions et préoccupations concernant l'environnement et le développement durable et d'obtenir une réponse dans les meilleurs délais.

Ce processus a été créé à l'issue d'une modification de la *Loi sur le vérificateur général* en 1995. Le commissaire à l'environnement et au développement durable assure la gestion du processus de pétition pour le compte du vérificateur général du Canada et supervise les réponses données en veillant à ce que les ministres fédéraux répondent bien aux questions et aux préoccupations soulevées par les Canadiens.

En 2006-2007, le ministre de l'Industrie a répondu aux pétitions suivantes :

Pétition n° 167 – *Loi sur les carburants de remplacement*

Pétition n° 170 – Les Amis de la Terre

Pétition n° 171 – Bio Vectra, Targeted Biopharmaceutical Solutions

Pétition n° 172 – Évaluation du degré d'exposition des quartiers résidentiels et analyse des risques

Pétition n° 174 – Stations de base pour la téléphonie cellulaire et *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

Vérifications ou évaluations internes

Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Grâce à ses services professionnels de vérification et d'évaluation interne et au soutien qu'ils procurent au Comité de vérification et d'évaluation, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation renforce les bonnes pratiques d'intendance et la qualité du processus décisionnel, et fournit des garanties au sous-ministre et au sous-ministre délégué. La Direction générale contribue également à faire d'Industrie Canada une organisation apprenante et appuie par ailleurs l'amélioration continue des activités ministérielles.

Les vérifications et évaluations qui suivent ont été approuvées par le Comité de vérification d'évaluation du Ministère en 2006-2007 :

Vérifications

Vérification du Cadre de contrôle de gestion, Programme du spectre et des télécommunications

www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/6b7aa7bc6c53f95c852571b1004f1be3!OpenDocument

Vérification des marchés à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/5b90add661052b07852571b1004f08aa!OpenDocument

Vérification des contrôles financiers ministériels

www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/fb9f45ae89cb2acd8525724b0059c420!OpenDocument

Vérification de la gestion des systèmes de bâtiment — Centre de recherches sur les communications Canada

www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/0ae1a471a81e1fe58525724b0059c41f!OpenDocument

Vérification de l'Initiative des villes durables

www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/a1af702ce14427d28525724b0059c421!OpenDocument

Vérification de la planification de la continuité des activités

www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/a3783b351d5e16c5852572a0005e1284!OpenDocument

Vérification du Programme des adhérents pionniers de l'hydrogène

www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/5411a482a6e90e3c852572a0005ee968!OpenDocument

Évaluations

Évaluation formative du Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO) de FedNor

www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/eff21272929c67fe852571b1004ec616!OpenDocument

Évaluation sommative du Fonds de développement économique du Nord de l'Ontario (FDENO)

www.ic.gc.ca/cmb/Welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/d771a70740155f3f852571b1004ed668!OpenDocument

Évaluation sommative du Programme de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie

www.ic.gc.ca/cmb/Welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/19a5aeb5f8766aa9852571b1004ee392!OpenDocument

Évaluation formative du programme Étudiants bien branchés

www.ic.gc.ca/cmb/Welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/4d60a0d84a8ffbc18525724b005b8825!OpenDocument

Évaluation mi-parcours de la Stratégie de développement durable d'Industrie Canada 2003-2006 (SDD III)

www.ic.gc.ca/cmb/Welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/73e749d4c3977f578525724b005b8826!OpenDocument

Évaluation formative du Plan d'action 2004-2008 d'Industrie Canada (Article 41) et du Développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire (DECLO)

www.ic.gc.ca/cmb/Welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/b4302b02cab76202852572a0005fc91b!OpenDocument

Évaluation formative de l'Initiative de l'industrie de la langue

www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/e9924e44287fe06c852572a00060bf5f!OpenDocument

Évaluation de l'Initiative des villes durables

www.ic.gc.ca/cmb/Welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/9d26465fb726c15a8525724b005b8824!OpenDocument

3.4 Stratégie de développement durable

Détails concernant la Stratégie de développement durable d'Industrie Canada	
1. Quels sont les principaux buts et objectifs, et quelles sont les finalités à long terme de la SDD?	En décembre 2006, Industrie Canada a déposé sa quatrième stratégie de développement durable pour 2006-2009 (SDD IV). Cette stratégie appuie une économie concurrentielle et vise à faire du Ministère un chef de file dans le soutien des technologies et des pratiques de développement durable au profit des entreprises et des consommateurs. Pour atteindre ces objectifs, la SDD IV vise trois résultats stratégiques : technologies et commercialisation axées sur la durabilité; outils, pratiques, recherche et sensibilisation liés à la durabilité; pratiques et activités axées sur la durabilité à Industrie Canada. Les résultats stratégiques représentent les retombées à long terme, pour les intervenants, qui peuvent découler de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable du Ministère.
2. Comment vos principaux buts et objectifs ainsi que les finalités à long terme concourent-ils aux résultats stratégiques du Ministère?	<p>Les résultats stratégiques de la SDD IV sont harmonisés avec les résultats stratégiques du Ministère. Celui-ci s'est engagé à mettre en place un marché équitable, efficace et concurrentiel qui contribue à la création d'un climat d'affaires solide, propre à encourager les investissements dans la R-D et l'esprit d'entreprise. Le résultat stratégique de la SDD IV intitulé « Outils, pratiques, recherche et sensibilisation liés à la durabilité » concourt à la mise en œuvre de stratégies propices à l'exploitation durable des entreprises et s'attachant à réduire le risque, à gérer les passifs, à améliorer la productivité et à répondre aux besoins des consommateurs en matière de produits et de services durables.</p> <p>Le Ministère s'est engagé à promouvoir une économie innovatrice qui stimule le progrès scientifique et technologique et fait en sorte que les découvertes faites au Canada contribuent à la qualité de vie de la population du pays. Le résultat stratégique de la SDD IV intitulé « Technologies et commercialisation axées sur la durabilité » soutient l'investissement dans la production et la commercialisation de connaissances, à l'appui du développement de technologies environnementales et habilitantes.</p> <p>Le ministre s'est engagé à appuyer la mise en place d'une industrie concurrentielle et de collectivités durables, ce qui favorise l'investissement et le développement des entreprises, la croissance à long terme et le développement durable. Le résultat stratégique de la SDD IV intitulé « Outils, pratiques, recherche et sensibilisation liés à la durabilité » favorise l'adoption d'outils de renforcement de la durabilité et de perfectionnement des procédés des entreprises, à l'appui du développement durable. Il fait suite à une demande accrue de produits et services plus durables de la part des consommateurs.</p> <p>Le troisième résultat stratégique de la SDD IV, « Pratiques et activités axées sur la durabilité à Industrie Canada », contribue à la fonction de gestion ministérielle d'Industrie Canada en faisant la promotion de systèmes et de procédés de gestion axés sur la durabilité, de programmes d'écologisation des activités, ainsi que d'initiatives de formation et de renforcement des capacités.</p>
3. Quelles sont les finalités pour la période du rapport?	La SDD IV est un plan panministériel de trois ans pour progresser dans la voie du développement durable. Le travail est réparti en fonction d'un plan d'action comportant 26 éléments à mener à bien de manière soutenue tout au long de la période de trois ans (2006-2009), afin d'atteindre les résultats prévus. Chacun des trois résultats stratégiques a une finalité particulière. La première finalité est de travailler en partenariat avec l'industrie et d'autres intervenants pour accroître le développement, la commercialisation, l'adoption et la diffusion de technologies énergétiques et environnementales, et de biotechnologies. D'ici décembre 2009, Industrie Canada aura mené à bien neuf éléments liés à cette finalité. La deuxième finalité vise à

	travailler en partenariat avec l'industrie, les consommateurs et d'autres en vue de convaincre les entreprises, les industries et les institutions d'opter pour des pratiques de développement durable et de responsabilité sociale, et de sensibiliser davantage les consommateurs aux enjeux du développement durable. D'ici décembre 2009, onze éléments auront été menés à bien à l'appui de la deuxième finalité. La troisième finalité est de renforcer la capacité des systèmes de gestion d'Industrie Canada en favorisant la mise en œuvre d'activités et de pratiques durables, ainsi que l'intégration des principes du développement durable à la planification ministérielle et au cadre de mesure et d'évaluation du rendement. D'ici décembre 2009, six éléments auront été mis en œuvre.
4. Quels sont les progrès à ce jour?	<p>Industrie Canada a réalisé des progrès au cours des dix dernières années à l'appui des finalités définies dans les SDD précédentes et le Ministère a bien l'intention de persévérer dans cette voie au cours de la période visée par la SDD IV. Ces efforts demeureront axés sur le soutien de la compétitivité à long terme par la diffusion d'informations, d'outils et de pratiques à l'industrie et aux consommateurs canadiens. Industrie Canada s'emploiera également à améliorer l'intégration des principes de développement durable à ses cadres de planification, de mesure et d'évaluation du rendement, et à améliorer ses résultats concernant l'écologisation de ses activités.</p> <p>La SDD IV renferme un plan d'action en 26 éléments qui concourent aux trois résultats stratégiques. Onze directions générales du Ministère sont chargées de la mise en œuvre de ces éléments. Les points saillants concernant la première période de déclaration (de décembre 2006 au 31 mars 2007) sont comme suit. Bioraffineries : la Direction générale des sciences de la vie a élaboré une carte routière technologique qui met l'accent sur la technologie permettant la fabrication de produits chimiques à valeur ajoutée à partir de matières sous-utilisées par le secteur forestier. Ordinateurs pour les écoles : la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information a mentionné que son programme avait détourné de la décharge quelque 1 505 tonnes (soit 1 659 tonnes anglaises) d'UCT par une revalorisation et une remise en service. Écologisation des activités : la Direction générale de la gestion des installations (responsable de la gérance environnementale) a sensibilisé davantage ses employés et fait la promotion de l'écologisation des activités en lançant une rubrique hebdomadaire en ligne intitulée « Pratiques écologiques ». Amélioration des évaluations environnementales stratégiques : la Direction générale de la politique stratégique a remanié son document d'orientation sur les évaluations environnementales stratégiques et a inauguré un site Web accessible au public comprenant une page de déclarations publiques. La direction générale a également organisé un cours de formation sur le développement durable à l'intention de 17 employés du Ministère.</p>
5. Quelles modifications avez-vous apportées au besoin? (Pour mieux replacer cette information dans son contexte, analysez comment les leçons apprises ont influencé vos modifications.)	La SDD IV renferme 26 éléments qui seront concrétisés au cours des trois années de la Stratégie. Nombre des initiatives permanentes de la SDD ont été modifiées pour tenir compte des changements dans les priorités et les ressources de chaque direction générale ainsi que des points de vue exprimés par les intervenants dans le cadre des consultations. En outre, de nouvelles initiatives ont été élaborées pour tenir compte des questions soulevées par les intervenants et des évaluations des stratégies antérieures. Ces modifications sont présentées par l'intermédiaire du système de surveillance et de rapports du Ministère. De même, des rapports d'étape semestriels sont présentés au Comité de la politique des directeurs généraux ainsi qu'au sous-ministre et les faits saillants sont affichés en ligne. À ce jour, la SDD IV a donné lieu à la présentation d'une série de rapports d'étape.

Section 4

Autres sujets d'intérêt

4.1 Article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

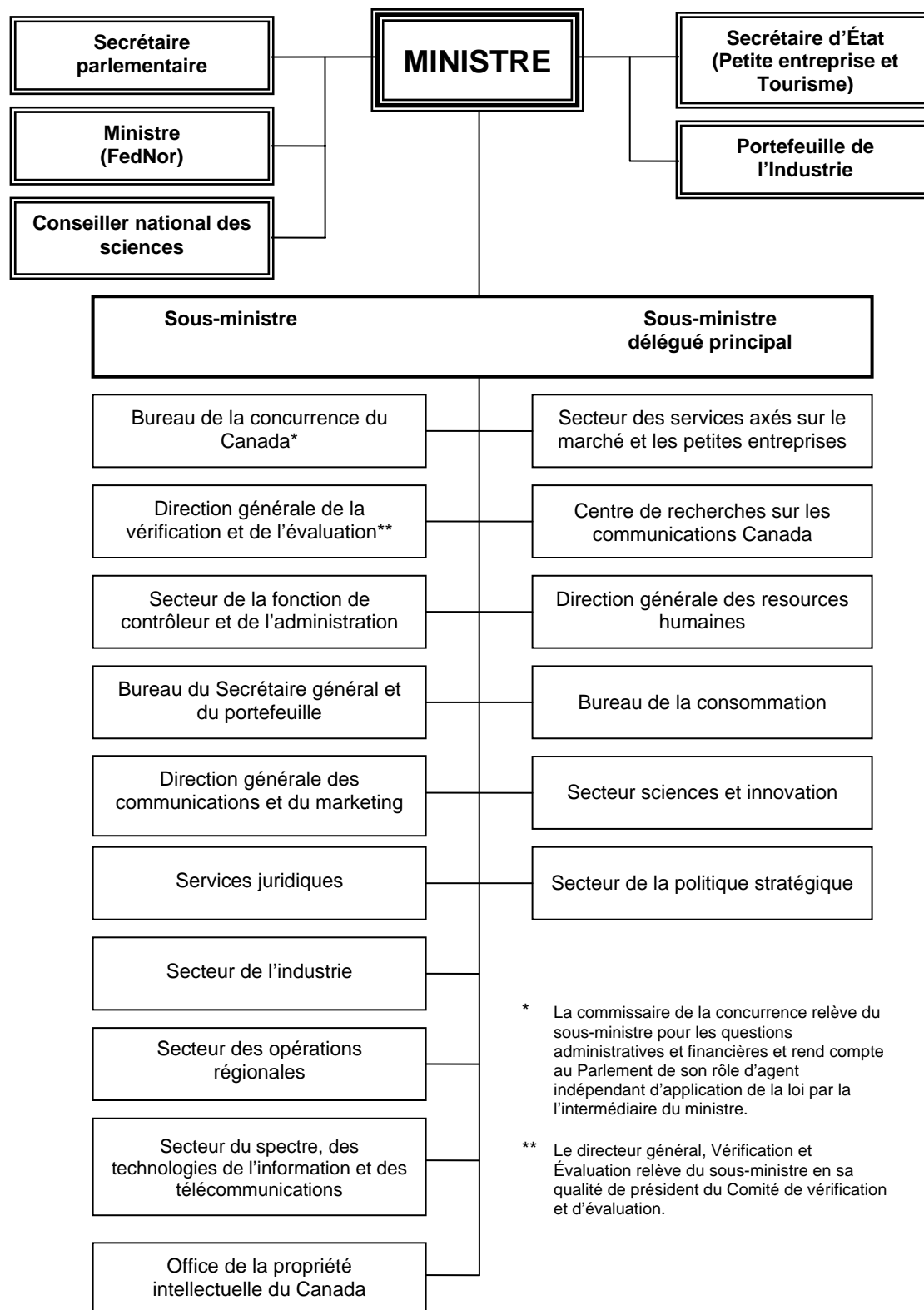
Le Ministère a établi un cadre stratégique concerté afin d'optimiser la participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux programmes et aux services fédéraux de développement économique. Ce cadre intègre le *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement. Industrie Canada et les quatre organismes de développement régional ont continué à mettre en œuvre ce plan en 2006-2007. En outre, les grands travaux de recherche sur les communautés minoritaires se sont poursuivis et les consultations ont abouti à un renforcement des partenariats avec ces communautés.

Au cours de l'exercice écoulé, Industrie Canada a réitéré son engagement à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire en lançant des activités clés. Le Ministère a poursuivi le dialogue de manière soutenue et à divers niveaux pour mieux comprendre les priorités et les difficultés rencontrées par ces communautés. C'est dans cette optique que le réseau de conseillers régionaux et de coordinateurs d'Industrie Canada, qui a pour vocation de travailler exclusivement avec ces communautés, a été renforcé grâce à de nouveaux outils de communication. Parallèlement, Industrie Canada s'est employé à sensibiliser les gestionnaires du Ministère et les leaders des communautés afin qu'ils soient informés des besoins des communautés et de l'évolution du programme. Une évaluation formative a été effectuée. Celle-ci porte sur tous les programmes, activités et projets du Ministère qui ont été menés à l'appui du développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les recommandations découlant de l'évaluation ont été acceptées et sont en cours d'application. Un DVD a été mis au point, à partir des données de Statistique Canada, montrant l'emplacement des communautés de langues officielles en situation minoritaire sur des cartes géographiques interactives, dans tout le pays. Cet outil donnera un portrait statistique plus précis des communautés et aidera le Ministère à déterminer de futures initiatives.

Tout au long de ces activités, de même que dans le cadre d'autres initiatives, Industrie Canada a renforcé les partenariats avec les organismes de développement régional pour assurer une présence concertée au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

4.2 Organigramme d'Industrie Canada

L'organigramme d'Industrie Canada décrit la structure de responsabilisation du Ministère.



4.3 Changements organisationnels au sein d'Industrie Canada

L'organigramme du Ministère présenté à la page précédente témoigne de plusieurs changements organisationnels récents, qui sont expliqués ci-après. Il est important de signaler que le *Rapport ministériel sur le rendement* de 2006-2007 ne reflète pas la nouvelle structure organisationnelle. Les changements organisationnels sont les suivants :

- Le **Secteur de la politique** : On a restructuré l'ancien **Secteur de la politique** pour créer un groupe plus ciblé, soit le **Secteur de la politique stratégique**, ainsi que le **Secteur sciences et innovation** qui mettra davantage l'accent sur la politique d'innovation dans son sens le plus large.
- Le **Secteur des opérations** : L'ancien **Secteur des opérations** a été scindé en deux secteurs distincts, soit le **Secteur des services axés sur le marché et les petites entreprises** et le **Secteur des opérations régionales**, par suite d'un remaniement du programme des opérations d'Industrie Canada.

4.4 Changements à l'appareil gouvernemental

En 2006-2007, les changements apportés à l'appareil gouvernemental ont touché Industrie Canada et son portefeuille de la manière suivante :

- **Entreprise autochtone Canada** — Entreprise autochtone Canada a été transféré d'Industrie Canada à Affaires indiennes et du Nord Canada en décembre 2006. Étant donné que ce changement s'est produit à la fin de l'exercice, il n'apparaît pas dans le Budget principal des dépenses de 2007-2008. Le transfert apparaîtra toutefois dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2007-2008 ainsi que dans le Budget principal des dépenses de 2008-2009.
- **Conseiller national des sciences** — Le Bureau du conseiller national des sciences a été transféré du Bureau du Conseil privé à Industrie Canada en mai 2006. En raison de la date à laquelle ce transfert est survenu, les ressources humaines et financières associées au Bureau du conseiller national des sciences sont incluses dans les Services ministériels et sont réparties entre tous les programmes et services.
- **Secrétaire d'État (Petite entreprise et Tourisme)** — Le secrétaire d'État (Petite entreprise et Tourisme) a été nommé le 4 janvier 2007. Il est notamment responsable des relations externes avec les principaux intervenants et les associations de gens d'affaires comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et l'Association de l'industrie touristique du Canada. Le secrétaire d'État est épaulé par Industrie Canada dans ses efforts pour s'attaquer aux grandes priorités se rapportant à la petite entreprise et au tourisme.

Section 5

Information accessible en ligne

5.1 Liste des tableaux accessibles en ligne

- 5.1.1 Tableau sommaire des priorités par résultat stratégique
ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00290f.html
- 5.1.2 Renseignements supplémentaires sur les frais d'utilisation (tableau B)
publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr2/06-07/index_f.asp
- 5.1.3 Progrès accomplis au regard du Plan de réglementation du Ministère
publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr2/06-07/index_f.asp
- 5.1.4 Renseignements sur les dépenses de projets
www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/06-07/index_f.asp
- 5.1.5 Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/06-07/index_f.asp
- 5.1.6 Subventions conditionnelles (fondations)
www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/06-07/index_e.asp
- 5.1.7 Initiatives horizontales
www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp
- 5.1.8 États financiers du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00292f.html
- 5.1.9 États financiers du ministère de l'Industrie
ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00293f.html
- 5.1.10 Achats et marchés publics
publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr2/06-07/index_f.asp
- 5.1.11 Service axé sur le client
publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr2/06-07/index_f.asp
- 5.1.12 Politiques sur les voyages
publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr2/06-07/index_f.asp
- 5.1.13 Réservoirs de stockage
publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr2/06-07/index_f.asp

5.2 Renseignements sur les résultats pour les activités de sous-programme et de sous-sous programme par résultat stratégique

- 5.2.1 Un marché équitable, efficient et concurrentiel
ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00291f.html
- 5.2.2 Une économie innovatrice
ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00291f.html#5.2.2
- 5.2.3 Industrie concurrentielle et collectivités durables
ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00290f.html#5.2.3

Annexe

Rattacher le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP)* d'Industrie Canada au *Rapport ministériel sur le rendement (RMR)*

Le tableau qui suit donne un aperçu des changements au format et au contenu du RMR d'Industrie Canada par rapport au RPP (tous deux pour l'exercice 2006-2007).

Section du document	Emplacement de l'information dans le RPP de 2006-2007	Emplacement de l'information dans le RMR de 2006-2007	Changements importants dans le RMR pour la période se terminant le 31 mars 2007
Message du ministre	Section 1.1	Section 1.1	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
Déclaration de la direction	Section 1.2	Section 1.2	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
Renseignements sommaires	Section 1.4	Section 1.3	<ul style="list-style-type: none"> Deux sous-sections ont été ajoutées, à savoir Structure de gouvernance d'Industrie Canada et Contexte d'exploitation d'Industrie Canada en 2006-2007. Le tableau sur les renseignements sommaires par priorité a été déplacé à la section 1.5. L'organigramme d'Industrie Canada a été déplacé à la section 4.
Renforcement des pratiques de gestion à Industrie Canada	Section 1.6	Section 1.4	<ul style="list-style-type: none"> Cette section a été rebaptisée pour des raisons de clarté (dans le RPP il s'agissait de « Priorités de gestion d'Industrie Canada »)
Rendement ministériel global	Sections 1.3 et 1.5	Section 1.5	<ul style="list-style-type: none"> Trois sous-sections ont été ajoutées : <ul style="list-style-type: none"> Structure de l'Architecture des activités de programme d'Industrie Canada; Harmonisation par rapport aux résultats du gouvernement du Canada (tableau et texte connexe); Tableau sur les priorités du Ministère (note : un tableau sommaire des priorités par résultat stratégique renfermant de l'information sur le rendement est maintenant accessible en ligne en format html.)
Analyse des activités de programme par résultat stratégique	Section 2	Section 2	<ul style="list-style-type: none"> Le format de cette section a été modifié pour renforcer le lien entre les engagements énoncés dans le RPP et les résultats atteints.
Renseignements supplémentaires	Section 3	Section 3	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs tableaux qui étaient inclus dans cette section du RPP sont accessibles en ligne en format html.
Autres sujets d'intérêt	Section 4	Section 4	<ul style="list-style-type: none"> Les sous-sections qui suivent ont été ajoutées : <ul style="list-style-type: none"> Organigramme d'Industrie Canada; Changements organisationnels au sein d'Industrie Canada; Changements à l'appareil gouvernemental.
Information accessible en ligne	Sans objet	Section 5	<ul style="list-style-type: none"> Cette section renferme une liste par sujet de tous les renseignements qui sont accessibles en ligne en format html, y compris les résultats des activités dans l'Architecture des activités de programme au niveau du sous-programme.
Renseignements sur les résultats pour les activités de sous-programme et de sous-sous-programme par résultat stratégique	Annexe	Section 5.2	<ul style="list-style-type: none"> Cette section n'apparaît plus dans la version imprimée du RMR. Elle est accessible en ligne en format html.

Index

A

Accord sur le commerce intérieur 22
 Architecture des activités de programme (AAP)
 10-11, 65, 95
 Article 41 de la *Loi sur les langues officielles* 11,
 54, 89

B

Bureau de la concurrence 11, 13, 17, 19, 32-34,
 65-66, 70, 73, 77, 90
 Bureau de la consommation 11, 13, 17, 19, 29-32,
 65-66, 73, 90
 Bureau de la prévention et du règlement rapide
 des conflits 9
 Bureau du surintendant des faillites Canada 11,
 23

C

Cadre de gestion intégrée des risques 9
 Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) 7
 CANARIE 2, 11, 15, 37, 44-45
 Centre de recherches sur les communications
 Canada (CRC) 11, 13, 17, 37, 45-48, 65, 67,
 70-71, 73, 84, 90
 Code de valeurs et d'éthique de la fonction
 publique 8
 Conseil consultatif des sciences et de la
 technologie 11, 38
 Conseil de la radiodiffusion et des
 télécommunications canadiennes (CRTC) 26, 33
 Conseil des académies canadiennes 11, 38, 68
 Corporations Canada 11, 23-25, 78-79

E

Entreprise autochtone Canada (EAC) 11, 54-55,
 91
 Étudiants bien branchés 11, 54, 57

F

FedNor 11, 16, 54-56, 85, 90
 Fondation pour la recherche et le développement
 industriels Canada-Israël 11, 38
 Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs
 68
 Fondation canadienne pour l'innovation 11, 38

Fondation Pierre Elliott Trudeau 11, 38
 Fonds sur l'infrastructure municipale rurale
 Canada-Ontario (FIMRCO) 57
 Franccommunautés virtuelles 11, 62-63

G

Génome Canada 11, 38, 40-41, 43, 68
 Gestion du spectre 19, 23-24, 27, 45-46, 83
 Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des
 télécommunications 28, 33

I

Initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie
 35, 55
 Initiative nationale de satellite 11, 62-63
 Institut canadien de recherches avancées 11, 38

L

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 55,
 57, 84
Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)
 23-25, 78
Loi fédérale sur la responsabilité 7-8
Loi sur Investissement Canada 53
Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz 24, 80
Loi sur la concurrence 32-34, 77
Loi sur la faillite et l'insolvabilité 24, 82
Loi sur la gestion des finances publiques 76, 83
*Loi sur la protection des renseignements personnels
 et les documents électroniques* (LPRPDE) 29, 74
Loi sur la radiocommunication 25, 27, 83
Loi sur le droit d'auteur 76
*Loi sur le financement des petites entreprises du
 Canada* (LFPEC) 68, 71, 75
Loi sur le ministère de l'Industrie 5, 68-69, 76-77, 83
Loi sur les brevets 14, 19, 21, 76
Loi sur les corporations canadiennes (LCC) 78
Loi sur les frais d'utilisation 74-83
Loi sur les poids et mesures 24, 80
Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE) 68,
 71, 75
Loi sur les télécommunications 26

M

Mécanisme de financement structuré 11, 52, 58, 61
 Mesures Canada 11, 23-24, 80-81

N

NUANS 70

O

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) 11, 13, 17, 19, 35-36, 65-66, 68, 70, 72-73, 76, 84, 90, 93
 Ordinateurs pour les écoles 63, 87

P

Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP) 51, 54, 61
 Partenariat technologique Canada (PTC) 11, 13, 17, 37, 48-49, 52, 65, 67, 71, 73
 PerLE 2, 16, 50, 55, 57
 Precarn 11, 44-45, 68
 Programme d'accès communautaire (PAC) 63
 Programme d'infrastructures Canada-Ontario 11, 54-55, 57
 Programme de développement de l'Est de l'Ontario 11, 54, 56
 Programme de développement du Nord de l'Ontario 11, 54
 Programme de développement des collectivités 11, 54, 56
 Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) 11, 54-56, 75
 Programme de projets stratégiques industriels (PPSI) 48-49
 Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement 11, 58, 61
 Programme pilote sur les services à large bande pour le développement rural et du Nord 11, 62-63

R

Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) 21
Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) 14, 19-20
 Réglementation intelligente 33, 55, 59-60
 Réseau Entreprises Canada 55
 Réseau pour femmes entrepreneures (RFE) 57

S

Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications (STIT) 11, 13, 17, 19, 26-29, 37, 44-45, 50, 62-67, 71, 73, 90
 SourceCAN 61
 Stratégie canadienne en matière de biotechnologie 85
 Stratégie de développement durable (SDD) 11, 41-42, 51, 85-87
 Stratégie sur la qualité de l'air transfrontalier 11, 58

U

Union internationale des télécommunications (UIT) 28